



# 4e PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-FRANCE

Plan d'action

Décembre 2024

## SOMMAIRE

### AXE 1 – RENFORCER LA PREVENTION ET LA GESTION DES ZOONOSES ET DES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE ET ANIMALE.....5

#### Objectif stratégique 1.1 - Renforcer la prévention, la gestion et la lutte contre les zoonoses liées à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et domestiques .....6

- 1.1.1 : Développer le partage de connaissance sur les zoonoses au sein du réseau d'acteurs régional « Une seule santé », auprès des collectivités et du grand public .....6
- 1.1.2 : Améliorer la lutte contre les zoonoses au niveau régional .....11

#### Objectif stratégique 1.2 - Améliorer la gestion des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale (espèces exotiques envahissantes (EEE), espèces nuisibles à la santé) .....14

- 1.2.1 : Améliorer la connaissance de la localisation, de la prolifération et des impacts des espèces à enjeu pour la santé humaine et animale .....14
- 1.2.2 : Soutenir la montée en compétences des collectivités et des professionnels de santé sur les espèces à enjeu pour la santé humaine et animale .....18

### AXE 2 - REDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES SUR L'EAU, L'AIR ET LE SOL...23

#### Objectif stratégique 2.1 – Mobiliser les acteurs, au cœur des territoires, notamment les collectivités, quant à leur rôle en matière de santé-environnement.....24

- 2.1.1 – Renforcer les compétences des acteurs territoriaux pour agir en matière de qualité de l'air .....24
- 2.1.2 – Outiller les territoires pour une gestion préventive et coordonnée de l'eau .....29

#### Objectif stratégique 2.2 – Renforcer les pratiques des acteurs des principaux secteurs d'activités de la région pour réduire leurs impacts sur l'air, l'eau, le sol et la santé humaine .....34

- 2.2.1 - Renforcer la prise en compte, par les acteurs industriels, des enjeux de santé-environnement liés à leur activité .....34
- 2.2.2 : Renforcer les pratiques des professionnels en matière d'agriculture favorable à l'environnement et à la santé humaine dans un contexte de changement climatique .....37
- 2.2.3 : Renforcer les compétences des acteurs du secteur du transport en matière de réduction des impacts sanitaires de leur activité .....40
- 2.2.4 - Favoriser la transition énergétique et écologique du système de santé dans une approche « Une seule santé » .....43

### AXE 3 - RENFORCER LES MODES DE VIE, DE CONSOMMATION, ET LES ENVIRONNEMENTS INTERIEURS RESPECTUEUX DE LA SANTE .....47

#### Objectif stratégique 3.1 - Réduire l'exposition aux substances nuisibles pour la santé dans les milieux clos et les activités quotidiennes (biocides, achats responsables, expositions quotidiennes aux produits chimiques et perturbateurs endocriniens...) .....48

- 3.1.1 – Améliorer les pratiques de consommation du grand public sur les produits nuisibles pour la santé .....48
- 3.1.2 – Améliorer la santé des publics vulnérables liée à la qualité de l'air intérieur du logement .....48

#### Objectif stratégique 3.2 – Promouvoir la qualité sanitaire des logements, tout en luttant contre la précarité énergétique.....53

3.2.1 – Améliorer les pratiques des professionnels et occupants du bâtiment en matière de qualité de l'air intérieur, en conciliant performances énergétiques et confort/santé ..... 53

**Objectif stratégique 3.3 - Promouvoir une consommation alimentaire favorable à la santé et à l'environnement ..... 56**

3.3.1 : Améliorer les connaissances et les pratiques du grand public et des publics vulnérables sur l'alimentation favorable à la santé ..... 56  
3.3.2 : Encourager les restaurations collectives scolaires et les collectivités territoriales à multiplier les initiatives en faveur du "bien manger" ..... 58  
3.3.3 : Encourager l'accessibilité pour tous à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement ..... 62

**Objectif stratégique 3.4 – Favoriser la prise en compte des enjeux en santé-environnement par les parents et futurs parents et par les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance ..... 65**

3.4.1 : Développer la mobilisation et l'évolution des pratiques des professionnels de la petite enfance ..... 65  
3.4.2 : Améliorer les connaissances des futurs et actuels parents ..... 69

**Objectif stratégique 3.5 – Favoriser la santé auditive ..... 73**

3.5.1 : Soutenir les actions de prévention et la structuration du réseau d'acteurs ..... 73

**AXE 4 - AGIR DE MANIERE COORDONNÉE POUR UN URBANISME ET UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE FAVORABLE A LA SANTE ..... 77**

**Objectif stratégique 4.1 - Accompagner les collectivités territoriales et les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dans l'utilisation des leviers à leur main pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement ..... 78**

4.1.1 - Renforcer les compétences des collectivités et les pratiques des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme (privés et publics) en matière d'urbanisme favorable à la santé ..... 78  
4.1.2 – Développer l'urbanisme favorable à la santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement ..... 82

**Objectif stratégique 4.2 - Développer des projets de végétalisation et de mobilité dans un contexte d'adaptation au changement climatique ..... 86**

4.2.1 – Renforcer le savoir-faire des aménageurs en matière de végétalisation et de renaturation ..... 86  
4.2.2 – Promouvoir les bienfaits des mobilités douces et actives ..... 90

**AXE 5 - PRODUIRE ET PARTAGER LES CONNAISSANCES EN SANTE-ENVIRONNEMENT POUR FAVORISER LE POUVOIR D'AGIR DE CHACUN ..... 94**

**Objectif stratégique 5.1 – Améliorer les connaissances des expositions de la population des Hauts-de-France en matière de santé-environnement ..... 95**

5.1.1 - Développer les connaissances scientifiques sur les impacts de l'exposition aux pollutions de l'eau, de l'air et des sols sur la santé humaine et des écosystèmes ..... 95  
5.1.2 – Améliorer qualitativement les connaissances du grand public sur les interactions entre l'environnement et la santé ..... 99

**Objectif stratégique 5.2 – Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et l'outilage des collectivités ..... 102**

5.2.1 - Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et la diffusion des données ..... 102  
5.2.2. - Accompagner les collectivités dans la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement ... 107  
5.2.3 - Accompagner la montée en compétences en santé-environnement des élus et agents des collectivités ..... 111

**Objectif stratégique 5.3 - Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement.....116**

5.3.1 : Améliorer les compétences et les connaissances des acteurs de proximité sur le développement du pouvoir d'agir des jeunes et des habitants en matière de santé-environnement.....116
5.3.2– Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement et les mobiliser.....121

# AXE 1 – Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale

## Objectif stratégique 1.1 - Renforcer la prévention, la gestion et la lutte contre les zoonoses liées à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et domestiques

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>1.1.1 : Développer le partage de connaissance sur les zoonoses au sein du réseau d'acteurs régional « Une seule santé », auprès des collectivités et du grand public</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 1 – Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	1.1 – Renforcer la prévention, la gestion et la lutte contre les zoonoses liées à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et domestiques
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Les zoonoses désignent, selon l'Organisation mondiale de la santé, les maladies ou infections naturellement transmissibles des animaux vertébrés à l'Homme. L'étude des zoonoses relie des logiques de connaissance et d'anticipation, en suivant les mutations pathogènes (virus, bactéries, parasites...) pour préparer l'avenir, et des gestes de soin et d'attention en surveillant les signes des maladies chez les animaux.</p> <p>Chez l'humain, 60% des maladies infectieuses et 75% des maladies infectieuses émergentes sont d'origine zoonotique (d'après le rapport « Frontières » 2016 du Programme des Nations unies pour l'environnement). Le réservoir de ces pathologies zoonotiques est majoritairement représenté par la faune sauvage, tandis que les animaux domestiques - principalement d'élevage - jouent un rôle d'amplificateur et de facilitateur du franchissement de la barrière d'espèce de ces pathogènes.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	<p>Le besoin de mise en place d'un groupe permanent d'échanges sur les zoonoses a émergé fortement lors des travaux d'élaboration du PRSE4, qui ont largement souligné l'existence d'un cloisonnement actuel entre les disciplines ayant un levier sur les zoonoses.</p> <p>Le PRSE4 vise à faciliter l'émergence de ce groupe, qui intégrera le réseau SAGIR, réseau de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres (partenariat entre les fédérations des chasseurs et l'Office français de la biodiversité (OFB)), l'Agence régionale de Santé (ARS), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les professions vétérinaires et des professionnels concernés ou experts.</p> <p>Les collectivités doivent également s'emparer de ce sujet afin d'intégrer les enjeux liés aux zoonoses dans leurs politiques locales de gestion des espaces.</p> <p>L'approche « Une seule santé » propose de renforcer la surveillance,</p>

	la détection précoce et le contrôle des épidémies dans les populations animales et humaines, et la prévention en amont, à la source, des risques d'émergence, par la protection des écosystèmes, la restauration et la préservation de la biodiversité, des habitats. L'état de santé de la biodiversité sera également pris en compte dans le cadre de cet objectif.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS et DRAAF
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'OO s'articule</b>	Plan 1 : Programme conjoint européen (EJP) « One Health » (ANSES)  Plan 2 : Stratégie nationale biodiversité 2030 (MTECT)
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 :</b> Bénéfices de la création du groupe d'échanges  Description : évaluation qualitative caractérisant les impacts du réseau sur ses membres

## ACTION 1 : Appui à l'identification et la mise à jour de la liste des zoonoses d'intérêt régional

### Description succincte de l'action :

Appui à l'identification et à la mise à jour d'une liste des zoonoses d'intérêt régional, actuelles et potentiellement à risque en Hauts-de-France. Cela se fera par le biais d'un recensement et d'un état des lieux régional, en complément des interventions de la DRAAF, de Directions départementales de la protection des populations (DDPP), du réseau SAGIR et de l'OFB. Cette démarche prendra en compte l'épidémiologie des infections zoonotiques sur le territoire national dans leurs versants humain et animal, ainsi que la présence des vecteurs impliqués dans leur transmission.

<u>Publics cibles</u>	Acteurs œuvrant en matière de prévention et de gestion des zoonoses
-----------------------	---

<p><u>Activités (étapes, phases, vo- lets...)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'une liste de zoonoses d'intérêt régional et consolidation partenariale avec les acteurs du territoire : en recensant les zoonoses présentes et déjà surveillées sur le territoire en s'appuyant sur des critères de priorisation afin de classer les zoonoses en fonction de leur fréquence sur le territoire et leur impact sanitaire. L'objectif sera également de prévenir l'apparition de nouvelles zoonoses.</li> <li>Elaboration du cahier des charges pour la réalisation d'un état des lieux régional des problématiques, des situations à risque, des besoins, des actions et acteurs régionaux ou locaux œuvrant dans le champ de la prévention, de la surveillance et de la gestion de zoonoses priorisées</li> <li>Organisation de temps d'échanges (conférence de consensus, réunions de travail, etc.) avec les acteurs et des experts des 3 santés (animale, environnementale et humaine) pour élaborer, affiner et valider la liste des zoonoses d'intérêt et l'état des lieux régional.</li> <li>Diffusion / partage de l'état des lieux aux acteurs des 3 santés (animale, environnementale, et humaine)</li> </ul>
<p><u>Indicateurs de réalisation</u></p>	<p><b>Indicateur 1 : Avancement de la démarche</b></p> <p>Description : Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement de la démarche</p> <p>Unité : jalons : 1 : validation de la méthode / 2 : liste de zoonoses priorisées établie et approuvée / 3 : Cahier des charges réalisé / 4 : Etat des lieux en cours / 5 : Etat des lieux approuvé et diffusé</p> <p>Méthode de renseignement : pilotes</p> <p>Valeur cible au terme du PRSE : 5 à échéance (reste à préciser)</p>

## **ACTION 2 : Structuration et animation d'un réseau des professionnels destiné à la prévention et la gestion des zoonoses dans une approche « Une Seule Santé »**

### Description succincte de l'action :

A partir d'une meilleure connaissance mutuelle des acteurs des trois santés et sur la base de l'état des lieux des zoonoses d'intérêt régional, cette action vise à renforcer la synergie des acteurs dans une approche « Une Seule Santé ». La mise en place d'un réseau favorise le partage d'informations et de données récoltées par les acteurs des 3 champs, et la co-construction d'actions et de protocoles dans une démarche intégrée et intersectorielle pour améliorer la prévention et la gestion des risques zoonotiques.

<u>Publics cibles</u>	Acteurs œuvrant en matière de prévention et de gestion des zoonoses
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification d'un premier cercle d'acteurs régionaux -représentant les trois santés - relais auprès des pilotes pour structurer et animer le réseau des professionnels.</li> <li>● Définition d'une stratégie et impulsion de premières rencontres</li> <li>● Réalisation d'un benchmark des démarches et actions existantes (actions innovantes de mise en réseau des acteurs « une seule santé ») et organisation d'évènements coordonnés avec les acteurs des 3 santés (colloques, journées de sensibilisation, etc.) pour définir la feuille de route du réseau.</li> <li>● Déploiement et animation du réseau</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisati- on</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'acteurs des trois santés impliqués dans le réseau</b></p> <p>Description : cet indicateur rend compte de l'ampleur du réseau et de sa représentation des 3 santés</p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre d'actions d'animation de réseau mise en œuvre (réunions, webinaires, séminaires, colloque, actions de sensibilisation / information...)</b></p> <p>Description : cet indicateur rend compte de l'activité du réseau et de sa représentation des 3 santés</p>

## **ACTION 3 : Sensibilisation du grand public et implication des collectivités dans l'approche « Une seule santé »**

### Description succincte de l'action :

Comme d'autres sujets techniques et spécialisés en santé-environnement, les zoonoses sont un phénomène mal connu du grand public ; et ce d'autant que les PRSE3, en Hauts-de-France comme ailleurs, n'ont peu ou pas traité le sujet. Or, le grand public possède des leviers pour lutter contre la prolifération des zoonoses, par l'évolution de ses pratiques en milieu naturel ou vis-à-vis des animaux domestiques notamment.

<u>Publics cibles</u>	Grand public, publics en proximité avec la faune sauvage, les animaux d'élevage ou domestiques, les collectivités territoriales
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déploiement progressif en 3 phases d'une méthodologie vers les différentes cibles en fonction des risques sur leurs territoires, ou relativement à leurs pratiques et activités et afin de sensibiliser le grand public notamment les populations vulnérables et sensibles sur la base des recommandations existantes (rappel des règles d'hygiène, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Élaboration d'une méthodologie de prévention et priorisation selon cibles et territoires (fermes pédagogiques, mobilisation du levier bien-être pour la santé des animaux domestiques et d'élevage, ...)</li> <li>2. Phase test au sein d'un territoire à enjeux (exemple : parc régional)</li> <li>3. Déploiement sur les différentes cibles</li> </ul> </li> <li>● Informations aux collectivités sur les risques zoonotiques et leur rôle en matière de prévention sur les enjeux associés pour les populations.</li> <li>● Déploiement d'un réseau de référents « une seule santé » au sein des collectivités qui seraient le relais des messages/actions sur la prévention et la gestion des zoonoses</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de référents « Une seule santé » mis en place dans les collectivités</b></p> <p>Description :</p> <p>Unité : référent</p> <p>Méthode de renseignement :</p> <p>Valeur cible au terme du PRSE :</p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de bénéficiaires d'actions de sensibilisation (grand public et collectivités)</b></p> <p>Description :</p> <p>Unité : bénéficiaire</p> <p>Méthode de renseignement : opérateur</p> <p>Valeur cible au terme du PRSE :</p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>1.1.2 : Améliorer la lutte contre les zoonoses au niveau régional</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 1 – Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	1.1 – Renforcer la prévention, la gestion et la lutte contre les zoonoses liées à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et domestiques
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	Après avoir œuvré à la maîtrise des maladies à déclaration obligatoire touchant l'élevage (brucellose, tuberculose), la région Hauts-de-France connaît une problématique liée à l'influenza aviaire, qui se transmet notamment via les espèces transitant entre les plans d'eau. L'implantation importante du rat musqué et du ragondin induit également des risques élevés liés à la leptospirose. À cela s'ajoutent la fièvre Q, la tularémie du lièvre, l'échinococcosse alvéolaire, etc.
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Une fois les zoonoses d'intérêt régional mieux connues, et les risques associés mieux partagés au sein de la communauté des acteurs « Une seule santé », le PRSE4 Hauts-de-France est un cadre qui permettra d'expérimenter de nouvelles stratégies de lutte, qui pourront mobiliser les acteurs régionaux de la recherche et Santé Publique France.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : Agence régionale de Santé (ARS) et Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : Programme conjoint européen (EJP) « One Health » (ANSES) Plan 2 : Stratégie nationale biodiversité 2030 (MTECT)
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 :</b> Nombre de professionnels vaccinés suite à une campagne de prévention vaccinale

## **ACTION 1 : Incitation aux actions de prévention et de gestion portées par les acteurs du monde agricole (campagnes de vaccination...)**

### Description succincte de l'action :

Cette action vise à inciter et accompagner la mise en œuvre d'actions de prévention et de gestion par les acteurs du monde agricole

<u>Publics cibles</u>	Acteurs du monde agricole
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● État des lieux des actions existantes : campagne de sensibilisation, d'informations et de vaccination des professionnels agricoles (évaluation de la couverture vaccinale).</li> <li>● Définition d'une stratégie de mobilisation, notamment en priorisant les actions (campagnes de vaccination, mesures de protections individuelles et collectives...)</li> <li>● Élaborer un plaidoyer en faveur de ces actions à destination des acteurs du monde agricole</li> <li>● Promouvoir les actions d'information existantes à l'attention des professionnels agricoles (évènements de sensibilisation, sensibilisation des éleveurs et des futurs professionnels agricoles sur le risque zootique et les enjeux de biosécurité, webinaires) en y associant la vision sanitaire.</li> <li>● Actions d'accompagnement des acteurs du monde agricole à la mise en œuvre d'actions de gestions</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'actions accompagnées</b></p> <p>Description : Cet indicateur rend compte des actions accompagnées Unité : actions accompagnées</p>

## **ACTION 2 : Information des professionnels de santé sur le diagnostic de certaines pathologies pour l'instant peu fréquentes en Hauts-de-France**

### Description succincte de l'action :

Les infections zoonotiques revêtent un spectre large d'agents infectieux et de vecteurs et réservoirs. Leur expression clinique est variable et la symptomatologie peut ne pas être spécifique. Aussi ces pathologies ne sont pas toujours diagnostiquées ou peuvent l'être avec retard. Par ailleurs, si certaines de ces pathologies sont bien connues (leptospirose, tularémie, brucellose, etc.), d'autres comportent un caractère émergent sur nos territoires, du fait des changements de climat, de la mondialisation des échanges, et de la répartition géographique changeante des vecteurs et réservoirs animaux.

Ainsi, l'épidémiologie des pathologies humaines qui en découle évolue dans le temps et l'espace. Dans ce contexte, l'information des professionnels de santé de terrain sur les zoonoses d'intérêt régional, émergentes ou non, doit faciliter le diagnostic, la prise en charge des cas, et le cas échéant le signalement à l'ARS.

<u>Publics cibles</u>	Professionnels de santé de première ligne
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification, sur la base de l'état des lieux des zoonoses d'intérêt régional, des sources d'informations territoriales</li> <li>● Définition d'un corpus scientifique d'informations pertinentes (recommandations comportementales, sanitaires – rappels des bons gestes et solutions à apporter aux populations) à diffuser aux professionnels de santé</li> <li>● Identification des cibles et relais</li> <li>● Élaboration d'une stratégie de diffusion des informations : Déterminer avec les acteurs de la santé les modalités de sensibilisation des professionnels de santé : webinaires, plaquettes d'informations, colloques, newsletters à destination des établissements, etc.</li> <li>● Mise en œuvre de la stratégie</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'outils créés destinés aux professionnels de santé</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de professionnels de santé sensibilisés</b></p>

## Objectif stratégique 1.2 - Améliorer la gestion des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale (espèces exotiques envahissantes (EEE), espèces nuisibles à la santé)

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>1.2.1 : Améliorer la connaissance de la localisation, de la prolifération et des impacts des espèces à enjeu pour la santé humaine et animale</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 1 – Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	1.2 - Améliorer la gestion des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale (espèces exotiques envahissantes (EEE), espèces à enjeux à la santé)
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité sont favorables à la prolifération de certaines espèces susceptibles d'avoir un impact sur la santé humaine et animale. La région Hauts-de-France a jusqu'alors été relativement épargnée par la présence de certaines espèces végétales, comme les ambroisies au pollen très allergisant (un travail de prévention est conduit dans l'Oise). La région est, en revanche, concernée par l'implantation de la Berce du Caucase, qui occasionne des lésions cutanées, nuit au rendement des cultures et impacte la biodiversité, et du Datura, nuisible pour la santé humaine et animale.</p> <p>Sur le plan des espèces animales, la région est encore peu colonisée par certaines espèces comme le moustique tigre (vecteur de maladies virales comme la dengue, le chikungunya ou le Zika). Il est attendu cependant dans les prochaines années une extension de son implantation. La région connaît en revanche, sur certains secteurs, des problématiques liées aux tiques et au Tamia de Sibérie, espèces vectrices de la maladie de Lyme, à la leptospirose (ragondin, rat musqué).</p> <p>Les espèces exotiques envahissantes (Tamia de Sibérie, Berce du Caucase, etc.) sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale (IPBES, 2019). Par leurs multiples impacts, elles menacent les espèces indigènes, les habitats naturels et les services rendus par les écosystèmes, mais également les activités économiques et la santé humaine.</p> <p>La connaissance de l'ensemble des espèces à enjeu sanitaire sur le territoire régional nécessite d'être consolidée. Selon l'Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, plus de 20 espèces animales exotiques envahissantes sont actuellement identifiées et cartographiées sur le territoire des Hauts-de-France. Leur degré précis d'implantation et le caractère ponctuel ou non de celle-ci nécessitent des compléments d'inventaire.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	L'amélioration de la détection des espèces exotiques envahissantes, de manière la plus précoce possible, le travail sur leurs mécanismes de prolif-

	ration et sur la cartographie de leur colonisation du territoire ont été identifiés, comme des actions essentielles à mener par les contributeurs à l'élaboration du PRSE4, afin d'améliorer leurs gestions. Cet objectif s'articule avec les autres actions de surveillance sanitaire déjà opérantes sur le territoire.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS et DREAL (SEN/PNB)
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Stratégie régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes 2022-2026 (DREAL et ARB)</p> <p>Stratégie nationale biodiversité 2030 (MTECT)</p> <p>Plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022-2030 (MTECT – OFB)</p> <p>Stratégie nationale EEE (MTECT)</p> <p>Programme conjoint européen (EJP) « One Health »</p> <p>Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'espèces à enjeu pour la santé humaine et animale dont la colonisation est cartographiée</b> dans le cadre du PRSE</p> <p>Description : Cet indicateur documente l'état d'avancement de la démarche de connaissance</p>

## **ACTION 1 : Cartographie de la colonisation du territoire des Hauts-de-France par les ambroisies, les chenilles processionnaires urticantes, la berce de Caucase, le ragondin, le moustique tigre, etc.**

### Description succincte de l'action

L'état des connaissances en termes de localisation, de mécanismes et d'impacts des espèces est très variable d'une espèce à l'autre. Afin de structurer une démarche d'amélioration de la connaissance et de la surveillance, une approche ciblée par espèce est à considérer en envisageant dans un premier temps un état des lieux pour identifier les démarches en cours, les outils, les freins et afin de prioriser les espèces à enjeux en région. Cette démarche permettra d'identifier les outils de suivis cartographiques à mettre en place ou à améliorer afin d'assurer une connaissance de la répartition des espèces et de leur stade de colonisation sur le territoire des Hauts-de-France.

<u>Publics cibles</u>	Acteurs des espèces à impact sur la santé animale et humaine et le grand public
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développement des connaissances sur l'expansion des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale et leurs impacts sanitaires</li> <li>● Etat des lieux et priorisation des EESha d'intérêt régional (en tenant compte des régions/pays limitrophes)</li> <li>● Etat des lieux des connaissances et des processus de surveillance</li> </ul>

	<p>(en se basant sur des méthodologies scientifiques permettant de mesurer les impacts socio-économiques, sanitaires, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration, mise en œuvre et suivi de démarches d'amélioration de la connaissance et de la surveillance par espèces à enjeux mesures polliniques, promotion des outils de signalement, mobiliser les réseaux existants – favoriser la transversalité/coordination des différentes stratégies de surveillance</li> <li>Améliorer la compilation/bancarisation des données</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Etat d'avancement d'une représentation graphique des EEE/EESH</b>

## ACTION 2 : Implication des citoyens dans l'amélioration de la gestion et la connaissance des espèces à enjeux

Description succincte de l'action :

L'action consiste à mobiliser des acteurs non-professionnels ayant une sensibilité aux enjeux soulevés par la thématique et disposant d'une proximité avec la nature. Leur contribution à l'observation du développement des espèces, à leur cartographie mais aussi à leur gestion (ex : chantiers natures) offre l'opportunité de donner de l'ampleur aux actions des professionnels.

La gestion des EEE, EESH, peut nécessiter un accompagnement par des acteurs compétents (fredon HDF, conservatoire botanique national de Bailleul, etc.)

<u>Publics cibles</u>	Grand public et public ayant des activités en lien étroit avec la nature (randonneurs, chasseurs, ...)
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mobilisation des dispositifs existants (ex : berce du Caucase avec le dispositif Tela Botanica) et réflexion sur le déploiement de nouvelles enquêtes participatives</li> <li>● Définition et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de volontaires à partir des réseaux existants</li> <li>● Développement d'un formulaire pour faciliter les signalements et gestion des données collectées</li> <li>● Processus d'amélioration continue des démarches</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 :</b> Nombre de personnes sensibilisées lors des projets proposés

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>1.2.2 : Soutenir la montée en compétences des collectivités et des professionnels de santé sur les espèces à enjeu pour la santé humaine et animale</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 1 – Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	1.2 - Améliorer la gestion des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale (espèces exotiques envahissantes (EEE), espèces à enjeux à la santé)
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales. Les EEE peuvent aussi représenter un risque direct pour l'homme. Elles peuvent être vectrices de pathogènes (comme le moustique tigre), allergisantes (comme l'ambroisie) ou avoir un comportement agressif. D'autre part, ces espèces peuvent également avoir un impact négatif sur les activités économiques et de loisirs, notamment les cultures et les élevages, les activités forestières, touristiques, la navigation fluviale, la pêche, etc.</p> <p>Les collectivités sont identifiées comme des acteurs de première importance dans la lutte contre certaines espèces (comme les ambroisies) du fait de leurs compétences en matière d'urbanisme, espaces verts, voiries, eau, hygiène et santé.</p> <p>L'identification au plus près des territoires par les acteurs des espèces à enjeux sanitaires constitue une veille et permet de mettre en place une réaction rapide.</p> <p>Certaines espèces faune ou flore ne sont pas forcément identifiées et connues par les acteurs qui ne savent pas non plus vers qui se tourner pour les aider dans l'identification.</p> <p>Par ailleurs, dès qu'une espèce est détectée, ces mêmes acteurs ne savent pas vers quels intervenants, s'orienter pour les conseiller sur les moyens de gestion à mettre en œuvre afin de lutter contre ces espèces. Ces moyens doivent aussi être ciblés, respectueux de l'environnement et ne doivent pas contribuer à une dispersion des espèces. Parfois, certaines espèces nécessitent également pour leur gestion des équipements de protection individuelle (EPI). Les agents peuvent parfois être confrontés dans leur tâche quotidienne à des espèces à risque : le moustique ou moustique tigre, les tiques, le frelon à pattes jaunes, les rongeurs aquatiques, des plantes allergènes ou à risque de brûlure (berce de Caucase).</p> <p>Il est donc nécessaire que les agents soient informés des risques face à ces différents « relais » de maladie mais également des modalités de surveillance et de déclaration en cas « d'exposition risquée »</p>
<b>Description de</b>	La montée en compétence des collectivités permettra de former des agents à la reconnaissance, prévention, gestion des espèces présentant

<b>l'objectif opérationnel</b>	<p>des risques pour la santé humaine et animale, notamment les espèces exotiques envahissantes mais également des mesures pour s'en prévenir. Certains pourraient participer à un réseau de référents afin de partager leurs bonnes pratiques.</p> <p>Il est important que les professionnels de santé soient sensibilisés sur les risques et pathologies liés à ces espèces.</p>
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Stratégie régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes 2022-2026 (DREAL et ARB)</p> <p>Stratégie nationale biodiversité 2030 (MTECT)</p> <p>Plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022-2030 (MTECT – OFB)</p> <p>Stratégie nationale EEE (MTECT)</p> <p>Programme conjoint européen (EJP) « One Health »</p> <p>Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques</p> <p>Plan régional de santé</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de professionnels de santé et d'agents des collectivités déclarant être montés en compétences sur les espèces à enjeu</b>

## **ACTION 1 : Mobilisation des élus pour la mise en place d'actions de gestion et formation des agents des collectivités à la reconnaissance et aux moyens de lutte**

### Description succincte de l'action

La sensibilisation des élus aux enjeux sanitaires liés à certaines espèces est un préalable nécessaire à leur implication dans la mise en place d'actions de gestion et formation des agents des collectivités. Les actions de gestions constituent des leviers essentiels

<u>Publics cibles</u>	Elus des communes, EPCI, conseils départementaux
<u>Activités de mise en œuvre (étapes, volets ...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réalisation d'un état des lieux des plaidoyers existants sur les EESha orienté sur les leviers d'action des élus et de leurs collectivités dans la gestion des espèces à enjeux et également la connaissance de ces espèces en tant que vecteur et leur reconnaissance ; si besoin identifié, développement de nouveaux plaidoyers (selon les besoins et les enjeux du territoire).</li> <li>● Elaboration d'une stratégie de communication et diffusion des plaidoyers</li> <li>● Sensibilisation des élus (webinaires, colloques, newsletters, etc.) et formation, sensibilisation des agents des collectivités à la reconnaissance et à la lutte.</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'élus sensibilisés et d'agents formés</b> Description : cet indicateur rend compte de l'ampleur de la démarche</p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre d'outils diffusés en HDF auprès des collectivités, des communes</b> Description : cet indicateur rend compte de l'ampleur de la démarche</p>

## **ACTION 2 : Animation d'un réseau de référents « espèces à enjeu sanitaire » au sein des collectivités**

### Description succincte de l'action :

L'action vise à structurer, mettre en place et animer un réseau de référents « espèces à enjeu sanitaire » au sein des collectivités afin de favoriser le repérage et essaimer les bonnes pratiques de surveillance et de contrôle des espèces à enjeu sanitaire, au plus près des territoires.

<u>Publics cibles</u>	Agents de collectivités (communes, EPCI), chargés de mission
<u>Activités de mise en œuvre (étapes, volets ...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification des communes et des EPCI disposant d'un référent EESH et/ou « OneHealth » et réalisation d'un benchmark afin d'assurer un maillage territorial</li> <li>● Définition d'une stratégie de mobilisation du réseau en lien avec les plans d'actions et de lutte des EESH (fredon HDF), EEE (CEN HDF) :</li> </ul>

	<p>annuaire avec listing des référents EESHa sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Premières actions de mobilisation des référents</li> <li>● Animation récurrente du réseau et développement du réseau : partir des agents des collectivités sensibilisés et formés en HDF (lien avec action 1) pour identifier les référents EESH des collectivités de la région</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : création du réseau des référents EESH HDF</b></p> <p>Et mise en ligne d'un annuaire des référents espèces à enjeu</p>

### **ACTION 3 : Actions de sensibilisation du grand public**

#### Description succincte de l'action :

L'action consiste à inciter le développement des actions de sensibilisation du grand public sur les espèces à enjeux pour la santé humaine et animale, en s'appuyant sur les collectivités et les acteurs spécialisées (associations, conservatoires, observatoires, référents EESH, etc.).

<u>Publics cibles</u>	Collectivités, grand public
<u>Activités de mise en œuvre (étapes, volets ...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Elaboration d'un recueil de ressources destinées aux collectivités et aux acteurs relais sur lesquelles elles peuvent diffuser de l'information et conduire des actions de sensibilisation au sein de lieux et d'événements « clés » (parc naturels régionaux, jardinerie, journée de sensibilisation – fête de la science, etc.)</li> <li>● Diffusion d'informations aux collectivités et aux acteurs relais</li> <li>● Préparation d'une offre d'appui des collectivités par des acteurs spécialisés ou par la mise en œuvre d'un AMI</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Mise à disposition du recueil de ressources</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de personnes sensibilisés dans le cadre d'événements</b></p>

### **ACTION 4 : Sensibilisation et information des professionnels de santé sur les espèces à enjeu pour la santé humaine et animale**

#### Description succincte de l'action :

Les professionnels de santé sont en première ligne pour identifier les conséquences sanitaires de ces espèces : allergies, brûlures, réactions urticantes ou maladies vectorielles qui impactent la santé humaine et animale à court ou à long terme. D'autres espèces émergentes pourront entraîner des impacts sanitaires nécessitant la mise en place de mesures spécifiques. Cette action vise à former les professionnels de santé sur les espèces à enjeu pour la santé humaine et animale dans la perspective de diffuser les bons gestes pour limiter les symptômes, la prévalence de la maladie et afin d'améliorer le taux et la précocité des diagnostics

<u>Publics cibles</u>	Professionnels de la santé humaine et animale
<u>Activités de mise en œuvre (étapes, volets ...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des lieux des sensibilisations, temps de formations réseaux et relais susceptibles de concourir à la réussite de l'action</li> <li>Mise en place d'un groupe de travail destiné à produire des contenus de sensibilisation et une stratégie de diffusion</li> <li>Déploiement de /temps de sensibilisations : webinaires, MOOC (existants), colloques, expositions (posters, affiches, etc.)</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de bénéficiaires des sensibilisations</b></p> <p>Description : Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement du processus visant à inciter les collectivités</p>

# AXE 2 - Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol

## Objectif stratégique 2.1 – Mobiliser les acteurs, au cœur des territoires, notamment les collectivités, quant à leur rôle en matière de santé-environnement

INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL	2.1.1 – Renforcer les compétences des acteurs territoriaux pour agir en matière de qualité de l'air
Cet objectif a un lien direct avec d'autres objectifs opérationnels listés plus bas. Les liens avec les autres thématiques seront abordés dans les ateliers dédiés à cet effet.	
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 2 – Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	2.1 – Mobiliser les acteurs, au cœur des territoires, notamment les collectivités, quant à leur rôle en matière de santé-environnement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Malgré une amélioration globale au cours des dernières années pour la plupart des polluants, le niveau de qualité de l'air en Hauts-de-France reste une préoccupation majeure de la population, et ne répond toujours pas aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), alors que les deux plans de protection de l'atmosphère (PPA) de la région sont en cours de révision ou d'évaluation. L'impact de la pollution de l'air à court et long terme sur la santé des populations est aggravé par les effets du changement climatique, notamment chez les personnes vulnérables et dans certains territoires plus artificialisés.</p> <p>La persistance de pics de pollution tout au long de l'année, l'importance des pollutions chroniques liées aux particules fines et leur caractère transfrontalier caractérisent la région.</p> <p>Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes, enquêtés dans le cadre de l'élaboration du PRSE4, placent la qualité de l'air au premier rang des problématiques de santé-environnement qui les préoccupent, sous l'angle de la pollution atmosphérique, mais aussi des pollens et des allergènes.</p> <p>La thématique de la qualité de l'air extérieur par le PRSE 4 doit répondre à 3 enjeux :</p> <p>Poursuivre le travail sur les « particules » : micro- et nano-plastiques, perturbateurs endocriniens, en parallèle de celui sur la pollution atmosphérique « classique » (transport, chauffage...)</p> <p>Faciliter le transfert de connaissances aux collectivités et la vulgarisation (cartes stratégiques Air) en mobilisant l'ORSE</p> <p>Sensibiliser aux enjeux de co-exposition (et de synergies entre polluants)</p>

<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Cet objectif vise à renforcer les compétences des acteurs des territoires, notamment les collectivités, sur les enjeux de qualité de l'air.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : Région, DREAL
<b>Lien avec les autres objectifs opérationnels du PRSE4</b>	<p>Aménagement favorable à la santé – UFS (00 4.1.2 et OO 4.1.1)</p> <p>Renaturation, mobilités, végétalisation (OO 4.2.1. et OO 4.2.2.)</p> <p>Montée en compétences des CT en santé environnementale (00 5.2.3)</p> <p>Accompagner les collectivités dans la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement (00 5.2.2)</p> <p>Amélioration et diffusion des connaissances (OO 5.1.1 )</p> <p>Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et la diffusion des données (00 5 .2.1.)</p> <p>Les objectifs de l'Objectif Stratégique 2.2 (les différents secteurs d'activités : OO 2.2.1 ; OO 2.2.2 ; OO 2.2.3 ; OO 2.2.4)</p>
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Plan 1 : Plans de Protection de l'Atmosphère (DREAL)</p> <p>Plan 2 : Plans climat-air-énergie territoriaux</p> <p>Plan 3 : SRADDET (Région)</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'actions intégrant les liens entre qualité de l'air et santé dans les Plans climat-air-énergie territorial (PCAET)</b></p> <p><b>Indicateur 2: Nombre d'agents sensibilisés des collectivités déclarant avoir modifié leurs pratiques en faveur de la qualité de l'air extérieur</b></p>

## **ACTION 1 : Sensibilisation des élus et des agents des collectivités aux enjeux air-santé-environnement (ex : brûlage des déchets...) et aux interactions permanentes entre Air/Eau et Sols (ex : épandage ...)**

### Description succincte de l'action :

Afin de faciliter l'appropriation, la compréhension et la diffusion des bonnes pratiques en matière de la qualité de l'air extérieur, il faut aider les collectivités (ainsi que leurs élus et leurs agents) dans leur rôle de relais et d'exemple pour le grand public.

Pour une juste prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air, et pour adapter nos pratiques en conséquence, il est essentiel d'aussi considérer les 2 autres «compartiments» majeurs de la Biosphère, à savoir l'eau, et les sols, qui interagissent constamment avec l'air et ont une incidence profonde sur la qualité des écosystèmes et leurs paramètres environnementaux (ex : l'hygrométrie, l'oxygénéation de l'eau ; la turbidité de l'eau et de l'air (pollution particulaire) ; ainsi que l'humidité et l'aération du sol, ...) et donc fatallement sur la santé humaine.

Aux interfaces entre eau, air, et sol, se trouvent les paramètres environnementaux vitaux que sont l'hygrométrie, l'oxygénation de l'eau ; la turbidité de l'eau et de l'air (pollution particulaire) ; ainsi que l'humidité et l'aération du sol.

Il est ainsi essentiel de bien sensibiliser sur la qualité de l'air, ses origines (notamment polluants), ses liens avec les autres milieux (eau et sol) et les compétences locales pour son amélioration.

Appliquer le concept « une seule santé » implique donc d'à la fois restaurer, protéger et gérer le système « eau-air-sol/Ecosystèmes ».

La connaissance de ce sujet sera consolidée, notamment, via des travaux académiques prévus dans l'OO5.1.2 et l'action présente vise à la diffuser pour qu'elle soit utile.

<u>Publics cibles</u>	Elus Agents
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des lieux du sujet menant à une présentation didactique pour les agents, et une autre pour les élus (CF faire le lien avec l'objectif opérationnel 00 5.1.1)</li> <li>Elaboration de guides de sensibilisation (bonnes pratiques, retours d'expériences, etc ) pour les agents et pour les élus (par exemple, création d'un suivi actif des pollutions antérieures, actuelles et émergentes)</li> <li>Promotion et organisation d'évènements, démarches et outils favorisant les bonnes pratiques</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'élus et agents ayant bénéficié d'actions de sensibilisation (journées thématiques, webinaires, guides, évènements, ...)</b> <b>Indicateur 2: Nombre de supports et outils de bonnes pratiques créés (guides, webinaires, ... )</b>

## **ACTION 2 : Diffusion aux collectivités des données utiles à la décision (information précise, territorialisée, adaptée...) et d'outils d'expérimentation et de simulation des émissions, des concentrations, des expositions et de leurs effets**

### Description succincte de l'action :

Pour agir avec pertinence sur le compartiment « Air », les collectivités doivent facilement accéder à la connaissance du contexte global et territorialisé, aux recommandations et réglementations, ainsi qu'aux outils disponibles pour ce faire. Elles doivent connaître leurs impacts, et les conditions de mise en œuvre ; et pouvoir assurer un dialogue constant, basé sur la science, entre les groupes aux intérêts divergents. L'accessibilité et la lisibilité des données et des outils doivent être améliorées pour que les collectivités s'en saisissent.

La diffusion de données et d'outils d'expérimentation et de simulation doit permettre de mieux comprendre les pollutions dans l'air et les actions pour les réduire.

Pour ce faire, plusieurs thématiques sont à affiner :

- la QAE locale (ex : QAE sur le littoral)
- l'impact des polluants sur la santé respiratoire mais aussi globale des personnes vulnérables dont les enfants jusque 2/3 ans, avec une attention à porter au temps de la grossesse et plus en amont à la santé reproductive ;
- production de cartographies de la qualité de l'air, et de modélisations
- veille et communication sur l'impact du changement climatique et des pollutions émergentes sur la qualité de l'air, car ils impactent tous les compartiments des écosystèmes, et ils impacteront de plus en plus la santé environnementale (ex : dans les milieux artificialisés, la combinaison des pollutions, sécheresses, incendies et inondations dégrade la qualité des sols et de l'eau, et donc de l'air, en affectant les services écosystémiques supports de la santé environnementale.

<u>Publics cibles</u>	Elus, Agents des collectivités,
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux du sujet fournit la liste de toutes les données utiles et leurs sources, ainsi que tous les outils pertinents d'accompagnement des acteurs dans leur prise de décision (en lien avec l'OO5.2.1)</li> <li>● En fonction des besoins et de leur cohérence avec les portails disponibles, réflexions pour la consolidation et le développement d'un portail existant vers les ressources disponibles sur la QAE, ou la création d'un nouveau portail, le cas échéant</li> <li>● Accompagnement d'opérations innovantes, d'expérimentations, pour faciliter la prise de décision des acteurs, le cas échéant</li> <li>● Communication et promotion du portail, des outils pertinents d'accompagnement des acteurs dans leur prise de décision</li> <li>● Si pas fait dans les actions des OO de l'OS2.2, synthèse des retours d'expérience sectoriels</li> <li>● Etudier les conditions de mises à disposition des données et informations en santé environnement libres d'accès</li> <li>● Communication des données localement, de retours d'expérience, etc.</li> <li>● Restructuration des partenariats, pour mise en réseau des acteurs dans une optique « one health »</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'élus/agents présents aux réunions/webinaires de présentation des outils de diffusion de connaissances et des analyses locales</b>

### **ACTION 3 : Accompagnement à l'intégration des liens entre qualité de l'air et santé dans les documents de planification dont les plans et programmes (PPA, PCAET, PLU, SRADDET, ...)**

#### Description succincte de l'action :

L'intégration des liens entre la QAE et la santé dans les documents de planification, et plus particulièrement les PPA et PCAET, ne repose pas uniquement sur la sensibilisation

aux changements de pratiques des élus et des agents des collectivités. Après la prise de conscience des liens entre santé et qualité de l'air, et la prise de connaissance du contexte environnemental de leur territoire, il s'agit de proposer un accompagnement adapté à aux moyens internes, enjeux et demandes des collectivités.

<u>Publics cibles</u>	Elus Agents Parties prenantes
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Echange avec les collectivités demandeuses pour saisir leurs besoins, enjeux (en lien avec le club PCAET, notamment)</li> <li>● Proposition de conseils techniques, AMO, dont, en fonction des besoins, l'élaboration d'un cahier des charges – type pour marché d'AMO ...</li> <li>● Communication sur les obligations en matière de santé environnement et sur les possibilités d'accompagnement,</li> <li>● Selon les besoins exprimés, création d'un catalogue d'actions à inscrire dans un PCAET, en lien avec les retours d'expérience de l'action 2 notamment, en particulier, la diffusion au grand public (habitants et tous les acteurs du territoire) des données et de l'information</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de demandes d'accompagnement des collectivités territoriales (sur la partie « AIR »)</b> Unité : Nombre</p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre d'actions types créées pouvant être intégrées dans le PCAET</b> Description : à creuser : en lien avec le catalogue d'actions mentionnée ci-dessus, travail avec les EPCI et les communes ? travail aussi en lien avec les opérateurs qui accompagnent Unité : Nombre</p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATION- NEL</b>	<b>2.1.2 – Outiller les territoires pour une gestion préventive et coordonnée de l'eau</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 2 – Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol
<b>Rappel de l'objectif stra- tégique</b>	2.1 – Mobiliser les acteurs, au cœur des territoires, notamment les collectivités, quant à leur rôle en matière de santé-environnement
<b>Contexte = besoins régio- naux auxquels une réponse doit être ap- portée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>L'impact du réchauffement climatique, avec ses épisodes de sécheresse, accroît la tension quantitative sur la ressource et fait peser un risque qualitatif, voire un risque sanitaire, sur l'eau destinée à la consommation humaine. La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est, après l'air, la seconde préoccupation abordée par les collectivités dans l'enquête menée pour l'élaboration du PRSE4.</p> <p>Pour traiter au mieux cette thématique, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● D'adapter les villes à l'évolution du climat</li> <li>● De valoriser la présence de l'eau dans la ville</li> <li>● D'améliorer la protection des captages face aux pollutions diffuses</li> <li>● De limiter le risque de ruissellements</li> <li>● De renforcer la connaissance autour des risques et polluants émergents</li> <li>● D'articuler le PRSE et les autres outils de planification pour donner davantage de poids à ces priorités</li> <li>● De développer des chaînes vertueuses sur la qualité eau/air/sol (réduction des pollutions, désimperméabilisations des sols...)</li> </ul> <p>Le PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) est une démarche d'amélioration continue de la qualité, par la mise en place de mesures préventives et/ou correctives et d'une surveillance des étapes de prélèvement/production/distribution d'eau potable par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE).</p> <p>La transposition en droit français de la nouvelle directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a imposé aux personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) la réalisation des PGSSE au plus tard le 12/07/2027 pour la zone de captage, et le 12/01/2029 pour le PGSSE complet, c'est-à-dire couvrant tout le réseau d'eau (unité de traitement, réservoir de stockage...), depuis la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution d'eau (compteur d'eau).</p> <p>Sur le PGSSE volet ressource, pour les captages dits sensibles, la zone de captage correspond à l'aire d'alimentation du captage d'eau potable (AAC). Afin d'assurer une meilleure protection de ces captages sensibles, les outils territoriaux pour la protection des captages d'eau potable seront ainsi intégrés au PGSSE volet ressource.</p> <p>En Hauts-de-France, peu de Personnes Responsables de la Production et/ou de la Distribution de l'Eau (PRPDE) ont commencé leur PGSSE ; celui-ci doit découler sur un plan d'actions à mettre en œuvre nécessitant</p>

	la mobilisation de nombreux acteurs.
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Par cet objectif, le PRSE4 vise à informer, à mobiliser et à outiller les acteurs des territoires, notamment les Personnes Responsables de la Production et/ou de la Distribution de l'Eau (PRPDE) des communes, EPCI, les syndicats des eaux, les animateurs et les CLE des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), pour une gestion préventive et coordonnée de la ressource en eau.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS, DREAL, DRAAF, Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (MTECT)
	Plan 2 : Plan d'action PFAS 2023-2027 (MTECT)
	Plan 3 : SDAGE Artois-Picardie (Agence de l'eau)
	Plan 4 : SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 (Agence de l'eau)
	Plan 5 : plan Ecophyto II+ (MASA)
	Plan 6 : SRADDET (Etat-Région)
	Plan 7 : SNB Stratégie Nationale Biodiversité
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Taux (%) de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) en cours/terminé</b> Description : PGSSE terminé = un PGSSE qui vit, mis à jour régulièrement avec une remobilisation régulière du COPIL
	<b>Indicateur 2 : Nombre de bénéficiaires d'action de sensibilisation (classé par type)</b>

## **ACTION 1 : Poursuite de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) (formation et sensibilisation, retours d'expériences, communauté de PRPDE volontaires...)**

### Description succincte de l'action

L'accompagnement des collectivités pour la mise en place de leur PGSSE peut se traduire de plusieurs manières : la sensibilisation des collectivités et des agents, la formation des PRPDE, la mise en place d'un AMI pour un accompagnement technique et méthodologique, la mise en réseau et la valorisation des pratiques et expériences...

Publics cibles

PRPDE et collectivités

<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sensibilisation des élus et techniciens des collectivités à la démarche PGSSE, démarche globale d'amélioration continue. Y inclure les notions suivantes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ faire le lien avec l'UFS</li> <li>○ protéger dans l'espace et le temps ce qui a été restauré</li> <li>○ intégrer une dimension eau et une dimension santé environnement, au sein des documents d'urbanisme et en amont des programmes de travaux et d'aménagement,</li> <li>○ mettre en place des politiques de prévention des risques et d'adaptation du territoire</li> </ul> </li> <li>● Formation des PRPDE à la méthodologie PGSSE</li> <li>● Formation des bureaux d'étude à la démarche PGSSE</li> <li>● Structuration et animation d'un réseau de PRPDE pour échanger sur les pratiques, freins et leviers...</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de collectivités sensibilisées (réunion, MOOC) pour l'élaboration de leur PGSSE</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de PRPDE et de bureaux d'étude formés à la démarche PGSSE</b></p>

## **ACTION 2 : Sensibilisation sur les enjeux de sobriété de la consommation d'eau et de recours aux eaux non conventionnelles (ENC)**

### Description succincte de l'action :

Le recours aux ENC est un sujet qui mobilise et intéresse un grand nombre d'acteurs. Le recours à ces ENC, dans le cadre d'une gestion intégrée de l'eau, est l'une des solutions possibles pour mieux partager la ressource. Elle présente un intérêt lorsqu'elle se fait sans regret pour les cours d'eau, là où le contexte local est favorable et sans risque sanitaire pour les populations.

Les eaux non conventionnelles (ENC) correspondent aux types d'eaux autres que celles issues directement d'un prélèvement direct dans la ressource naturelle et faisant éventuellement l'objet d'un traitement approprié par rapport à l'usage. À titre d'exemples, il peut s'agir d'eaux usées traitées (EUT), d'eau de pluie (EdP), d'eaux ménagères aussi appelées eaux grises (EG), ...

<u>Publics cibles</u>	Collectivités, EPCI, ERP dont ES/ESMS
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Actions de sensibilisation pour les différents types d'eau. Ex : ADOPTA mène des actions de sensibilisation sur la gestion durable et l'intégration des eaux pluviale avec une dimension impact du changement climatique et la question du cadre de vie.</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombres d'actions de sensibilisation</b>

## **ACTION 3 : Promotion des outils fonciers et réglementaires à disposition des collectivités pour œuvrer à la protection de la ressource en eau notamment dans le cadre du volet ressource des PGSSE en particulier pour les captages sensibles**

### Description succincte de l'action :

Face aux pressions et risques pesant sur la ressource en eau, une stratégie foncière permet aux collectivités qui ont des enjeux environnementaux nécessitant des moyens d'actions fonciers de les connaître, les mettre en place de manière adaptée aux objectifs de protection de la ressource en eau.

Cette action permet d'intégrer une dimension relative à la protection des captages « sensibles » pour mieux articuler l'aspect « pollution accidentelle » de la procédure de DUP des captages et le volet « pollutions diffuses » de la procédure liée aux aires d'alimentation de captage (AAC).

<u>Publics cibles</u>	PRPDE et collectivités
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recensement des bases de données existantes (SIG, bases de données DREAL et Agences de l'eau...)</li> <li>● Recensement des outils fonciers (ex : ORE = Obligation Réelle Environnementale, préemption, baux environnementaux, PAT comme effet de l'émergence de filière favorisant la protection de la ressource en eau) et des partenaires permettant de les mobiliser (ex : SAFER)</li> <li>● Promotion des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) et des contrats territoriaux eau et climat (CTEC de l'AESN)</li> <li>● Sensibilisation des collectivités aux outils fonciers et réglementaires en lien avec les formations sur le PGSSE volet ressource. Donner la liste des outils fonciers à disposition et pour chacun leur puissance et leur usage. Présenter les dispositifs réglementaires ZSCE.</li> <li>● Réflexions sur les solutions fondées sur la nature, sur l'eau et la nature en ville pour gérer les zones d'extension d'expansion de crues, de favoriser l'infiltration et mieux accompagner ces enjeux liés à la résilience dans les projets d'aménagement</li> <li>● Inventaire et état des lieux des connaissances et des expériences régionales. Ex : recherches sur les plantations adaptées selon la nature des sols, expérimentations de désimperméabilisation des surfaces artificialisées (plantations dans les espaces publics et les établissements recevant du public, création d'écojardins...)</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de PRPDE et collectivités sensibilisées aux outils fonciers et réglementaires existants</b>

## ACTION 4 : Appui à la création de gouvernances locales de la gestion de l'eau

### Description succincte de l'action :

Dans les secteurs dépourvus, appui à la création de gouvernances locales pour une démarche régionale de sobriété et d'amélioration du partage territorial de la ressource en eau, par l'accompagnement de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dans des secteurs à enjeux pour la gestion quantitative et qualitative de l'eau, ou l'élaboration partagée de règles de répartition sur les usages dans des SAGE.

<u>Publics cibles</u>	Elus des collectivités et EPCI (notamment ceux dépourvus de SAGE) <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification de secteurs prioritaires et analyse des contextes territoriaux</li> <li>Accompagnement et incitation à la restauration quantitative et qualitative et à la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant</li> <li>Appui à la création de SAGE et PTGE et notamment de leurs entités support via la mise en œuvre d'un AMI</li> <li>Etat des lieux en région HDF des volumes d'eau prélevables avec des études à l'échelle des SAGE et leur possible répartition entre les différents usages (population générale, industriels, agriculteurs...)</li> <li>Soutien aux études d'amélioration de la connaissance du risque d'étiage</li> <li>Intégration dans ces commissions locale de réflexions sur des solutions fondées sur la nature, sur l'eau et la nature en ville pour gérer les zones d'extension d'expansion de crues, de favoriser l'infiltration et mieux accompagner ces enjeux dans les projets d'aménagement (ex : actions sur les milieux, recours aux processus écologiques et les ressources naturelles : restauration de la continuité écologique des cours d'eau, réintroduction de biodiversité, restauration de la TVB et des milieux aquatiques, création de mares, et limiter les aménagements artificiels bétons et aménagements artificiels, recours aux dispositifs régionaux « HYDR », « NATURE EN CHEMIN », « GNAT », « PLAN ARBRES », ... ) :</li> </ul>
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de SAGE et de PTGE établis ou en projet</b>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	

## Objectif stratégique 2.2 – Renforcer les pratiques des acteurs des principaux secteurs d'activités de la région pour réduire leurs impacts sur l'air, l'eau, le sol et la santé humaine

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>2.2.1 - Renforcer la prise en compte, par les acteurs industriels, des enjeux de santé-environnement liés à leur activité</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 2 – Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	2.2 – Renforcer les pratiques des acteurs des principaux secteurs d'activités de la région pour réduire leurs impacts sur l'air, l'eau, le sol et la santé humaine
<b>Contexte = besoins régionaux aux-quels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	Certaines pathologies surreprésentées en région sont liées à une dégradation de l'environnement et des milieux (sol, air, eau...). En réponse, divers acteurs peuvent intervenir pour limiter les risques sanitaires induits par les polluants environnementaux et liés aux activités humaines. Les installations industrielles et agricoles susceptibles d'avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols...) ou de présenter des dangers (incendie, explosion...) sur l'environnement relèvent de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les Hauts-de-France comptent plus de 3 800 ICPE soumises à autorisation ou enregistrement, soit 9% environ du chiffre national. Les principaux polluants à l'échelle régionale sont les particules PM10, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils non méthaniques, qui proviennent, de manière plus ou moins marquée par rapport à d'autres secteurs, de l'activité industrielle. Au-delà de ces substances, il convient de s'intéresser à la pollution industrielle dans son ensemble, c'est-à-dire à la part de la pollution de l'environnement due à l'émission par l'industrie d'altéragènes biologiques, physiques (nuisances sonores, lumière artificielle...), chimiques ou organiques, à l'origine d'altérations plus ou moins importantes de la qualité des milieux.
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Le PRSE4 vise à sensibiliser les acteurs industriels à ces enjeux et à initier ou à accompagner une démarche de capitalisation des bonnes pratiques respectueuses des milieux.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : DREAL, avec appui d'un opérateur moteur S3PI/ATMO et autres Région (DSAN) avec appui DEN et DETR
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : Plan de Protection de l'Atmosphère Plan 2 : Plan d'actions interministériel sur les PFAS -Avril 2024
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : évolution des rejets atmosphériques industriels déclarés en Hauts-de-France</b>

	<p>Description : évolution des émissions industrielles de poussières, COVnm, dioxines/furanes, NOx, plomb, SO2, CO2</p> <p><b>Indicateur 2 : évolution des rejets industriels dans l'eau déclarés en Hauts-de-France</b></p> <p>Description : évolution des rejets industriels en DBO5, DCO5, MES, azote, phosphore</p>
--	---

## **ACTION 1 : Promotion des bonnes pratiques respectueuses des milieux et prévention des pratiques à éviter**

### Description succincte de l'action

Cette action vise à sensibiliser les acteurs industriels à l'opportunité de faire évoluer leurs pratiques professionnelles dans le sens d'un environnement toujours plus favorable à la santé, en les incitant à réfléchir sur l'impact de leurs activités sur les déterminants environnementaux de la santé. Il ne s'agit pas de leur rappeler les contraintes réglementaires vis-à-vis de leur activité, mais de les inciter à aller au-delà de la réglementation, afin de développer des pratiques plus vertueuses, sans se positionner dans la stigmatisation. Ces pratiques constituent un facteur de différenciation et de valorisation, dans une optique par exemple de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et leur permettent d'améliorer leur image et leur attractivité.

<u>Publics cibles</u>	Acteurs industriels de la région
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Organiser des séances d'échange entre les acteurs d'un territoire ou d'une filière, en vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de faire un retour d'expérience sur des actions menées, par exemple d'entreprises ayant baissé leurs émissions, en précisant les dispositifs d'accompagnement mobilisés ;</li> <li>○ de définir des plans d'actions par filière ;</li> <li>○ de créer des synergies autour de projets (« faire territoire »)</li> </ul> </li> <li>● Aider les industriels à s'engager dans une démarche RSE (en impliquant les différents acteurs possibles : salariés, médecine du travail, CSE...), en particulier par : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la mise à disposition d'outils auprès des entreprises : recensement des aides disponibles, outils d'aide à l'identification et à la hiérarchisation des actions à mettre en œuvre...</li> <li>○ la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement spécifiques (formation des salariés, investissement matériel, développement de nouvelles technologies ou autres volets permettant d'atteindre les objectifs du périmètre de l'action).</li> </ul> </li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'entreprises ayant participé à des séances d'échanges</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre d'entreprises destinataires des outils d'aide à l'identification des bonnes pratiques</b></p>

## ACTION 2 : Sensibilisation aux polluants émergents

### Description succincte de l'action :

Dans la lutte pour la préservation de la qualité de l'air, même si l'attention se porte souvent sur les polluants atmosphériques bien connus comme les particules fines et les oxydes d'azote, de nouveaux défis apparaissent : les polluants émergents. Ces substances, souvent méconnues du grand public, représentent un défi croissant pour la qualité de l'air et nécessitent une attention accrue de la part des autorités et des chercheurs.

Les polluants émergents sont des substances chimiques nouvellement identifiées ou dont la présence dans l'atmosphère est en augmentation, et pas systématiquement réglementée. Ils peuvent provenir de diverses sources telles que l'industrie, l'agriculture, les véhicules, les produits de consommation et même les processus naturels. Leur émergence est souvent liée à l'évolution des pratiques industrielles, des modes de consommation et des technologies, ce qui rend leur surveillance et leur réglementation complexes.

<u>Publics cibles</u>	Les acteurs industriels de la région
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Partager avec les acteurs industriels et leurs représentants les résultats des mesures des polluants émergents assurées par les opérateurs régionaux et les enjeux associés <ul style="list-style-type: none"> <li>○ en s'assurant de la diffusion de ces informations au sein des structures par la mise à disposition de supports compréhensibles des non-spécialistes</li> <li>○ en vue de leur intégration dans leurs pratiques</li> </ul> </li> <li>● Mener des actions de sensibilisation et de formation à l'attention des industriels, afin de renforcer leurs connaissances sur l'exposition aux polluants émergents dont les PFAS (sources, niveaux et voies d'exposition), leurs effets sur la santé (selon l'avancée des connaissances) et les meilleures pratiques de gestion</li> <li>● Communiquer/ expliquer l'application Scan4Chem auprès des industriels et les encourager à renseigner l'application (substances les plus dangereuses – perturbateurs endocriniens)</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre entreprises destinatrices des résultats de mesure/ supports de vulgarisation sur les résultats des mesures des polluants émergents et leurs enjeux</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre d'entreprises ayant participé à des réunions de sensibilisation/ information / formation sur les polluants émergents dont les PFAS</b></p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>2.2.2 : Renforcer les pratiques des professionnels en matière d'agriculture favorable à l'environnement et à la santé humaine dans un contexte de changement climatique</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 2 – Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol
<b>Rappel de l'objectif stra- tégique</b>	2.2 – Renforcer les pratiques des acteurs des principaux secteurs d'activités de la région pour réduire leurs impacts sur l'air, l'eau, le sol et la santé humaine
<b>Contexte = besoins régio- naux auxquels une réponse doit être ap- portée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>La région des Hauts-de-France est une terre agricole de premier plan au niveau national, notamment en matière de productions végétale (céréales, pommes de terre, betteraves...) et laitière. L'activité agricole est non seulement créatrice d'emplois et de revenus – elle représente 6 % de la richesse des Hauts-de-France – mais aussi bien implantée dans le paysage local, puisque 67 % du territoire régional est valorisé par l'agriculture.</p> <p>Néanmoins, l'agriculture et les professionnels qui la font vivre sont aujourd'hui confrontés à de nombreux enjeux : changement climatique, érosion de la biodiversité, appauvrissement des sols... Ces changements ont pour conséquence un impact négatif sur la santé des populations et des écosystèmes, à plusieurs échelles. Face à ces défis globaux, une évolution collective des pratiques est nécessaire, de l'agriculteur jusqu'au consommateur, pour réduire l'empreinte écologique de cette activité.</p> <p>Pour garantir la santé des habitants des Hauts-de-France, les modèles agricoles locaux alternatifs à l'agriculture conventionnelle présentent divers avantages, comme le souligne le Haut Conseil de la Santé Publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La protection de l'environnement régional</li> <li>● La protection des professionnels du monde agricole dès lors moins exposés aux produits phytosanitaires</li> <li>● Des aliments issus de cultures locales</li> <li>● Des produits plus riches en nutriments.</li> </ul> <p>Les acteurs des secteurs agricoles et de l'industrie agro-alimentaire disposent de nombreux leviers pour contribuer à la réduction des risques sanitaires liés à leurs activités, à une consommation d'eau plus durable, et à développer des filières plus vertueuses pour les ressources en eau, pour l'air et pour les sols (réduction des pollutions, pratiques agroécologiques, conservation de terres arables permettant également de répondre aux objectifs de réduction de l'artificialisation des sols....)</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Le PRSE vise, en s'articulant avec les actions déjà conduites depuis plusieurs années par les acteurs du monde agricole dans le cadre de différents plans nationaux et régionaux d'accompagnement (Ecophyto, et autres programmes cités ci-dessous), à agir en termes de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels en lien avec les enjeux de

	santé globale : santé des populations, des animaux et des écosystèmes.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS, DRAAF, Région Hauts-de-France
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● SRADDET (Région)</li> <li>● Stratégie Ecophyto 2030 (DRAAF)</li> <li>● Plan régional agroécologie (DRAAF / Région)</li> <li>● Programme National pour l'Alimentation (DRAAF)</li> <li>● Plan Bio Hauts-de-France (Région)</li> <li>● Plan national de transition écologique (MTECT)</li> <li>● Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (MTECT)</li> <li>● Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)</li> <li>● Projet régional de santé (PRS) (ARS)</li> <li>● Stratégie REV3 (Région)</li> <li>● Plan de Protection de l'Atmosphère (DREAL)</li> <li>● Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (MTECT)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de Projets alimentaires territoriaux (PAT) intégrant un volet santé-environnement</b></p> <p>Description : Analyse des PAT labellisés de niveau 1 et 2 comprenant une prise en compte du volet santé-environnement (Définir que doit comprendre ce « volet »)</p>

## ACTION 1 : Soutien aux mesures phares des axes 2 et 3 de la stratégie Ecophyto 2030 en renforçant la communication intégrée une seule santé

### Description succincte de l'action :

L'agriculture est soumise à l'influence de la pollution de l'air tout en exerçant elle-même un impact sur celle-ci. Bien que les interactions des pratiques agricoles avec la biodiversité, l'eau et les sols soient régulièrement discutés, le lien entre l'agriculture et la qualité de l'air est peu évoqué.

Les activités agricoles sont notamment responsables d'émissions de polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote et l'ammoniac et de gaz à effet de serre comme le méthane, pouvant entraîner des conséquences significatives sur la santé, l'environnement et à plus large échelle sur le climat. Actuellement, les principaux postes d'émissions sont l'utilisation d'engrais azotés, la fermentation entérique des élevages, le travail du sol et la gestion des cultures, l'utilisation de carburants fossiles ou encore la décomposition de matières organiques.

Aussi cette action vise à promouvoir les outils existants afin d'informer les agriculteurs sur les impacts de leur activité sur la santé humaine et celle des écosystèmes pour promouvoir des pratiques agricoles plus favorables à la qualité des compartiments Eau/Air/Sol dans une approche OneHealth

Publics cibles

La profession agricole

<p><u>Activités (étapes, phases, volets...)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Appui au déploiement des actions de la stratégie Ecophyto visant à préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « Une seule santé » notamment par le biais des axes suivants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Axe 2 : Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agroécologiques</li> <li>○ Axe 3 : Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques</li> </ul> </li> <li>● Les étapes et volets suivants pourront être développés dans le cadre de la déclinaison des mesures phares des axes 2 et 3 de la stratégie Ecophyto 2030 :</li> <li>● propositions de travaux de thèses par le biais des lien ARS et DRAAF avec des chaires/écoles doctorales</li> <li>● Collecte et analyse des données sur les impacts air/eau/sol des pratiques agricoles - capitaliser sur les études déjà existantes : (EPAND'AIR, CAPARA, PADDeC....) /convention Chbre d'agri et Atmo</li> <li>● Construction d'une stratégie de communication à destination de la profession agricole (newsletters existantes, réseaux sociaux, etc.)</li> <li>● Sensibilisation de la profession agricole et notamment des agriculteurs</li> <li>● Élaboration de plaidoyers alliant prévention des risques dans les exploitations agricoles et protection des populations, de l'environnement et de la biodiversité</li> <li>● Sensibilisation dans le cadre de la formation initiale (sensibilisation dans les lycées agricoles) et continue (via les formations déjà existantes).</li> <li>● Participation à des évènements existants pour renforcer le volet « santé humaine » : journées thématiques (chambre d'agriculture), colloques, etc.</li> </ul>
<p><u>Indicateurs de réalisation</u></p>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'actions de sensibilisation créées à destination des agriculteurs portant sur le lien entre activités agricoles et une seule santé</b></p> <p><b>Indicateur 2 : nombre d'études et de synthèses réalisées sur l'impact des pratiques agricoles sur les compartiments Eau Air Sol</b></p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>2.2.3 : Renforcer les compétences des acteurs du secteur du transport en matière de réduction des impacts sanitaires de leur activité</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 2 – Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	2.2 – Renforcer les pratiques des acteurs des principaux secteurs d'activités de la région pour réduire leurs impacts sur l'air, l'eau, le sol et la santé humaine
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	Parmi les acteurs économiques de la région, les secteurs de l'industrie, des transports et de l'agriculture disposent de leviers pour réduire l'impact de leurs activités sur la santé humaine et celle des écosystèmes. Si les périmètres d'action des acteurs des Hauts-de-France sont souvent bornés par les frontières de leur territoire, les sujets de santé-environnement, quant à eux, les dépassent et invitent les acteurs à développer des coopérations, y compris transfrontalières.
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Si la région bénéficie d'une position géographique stratégique exceptionnelle avec un accès direct à cinq capitales européennes majeures et des infrastructures de qualité (routières, ferroviaires, fluviales et portuaires), cela implique une circulation soutenue et des activités logistiques et de transport qui placent la région des Hauts-de-France comme leader au niveau national. Les incidences sanitaires de ces activités sont transfrontalières et variables selon les territoires de la région. À l'échelle régionale, le secteur du transport est l'un des principaux émetteurs de polluants de l'air extérieur (NOx en particulier). L'objectif du PRSE4 est d'accompagner la réduction des impacts sanitaires de ces activités et s'articule étroitement avec la stratégie régionale Rev3 de développement de la mobilité durable décarbonée.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : stratégie régionale Rev3 (développement de la mobilité durable décarbonée)
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de matériels roulants fonctionnant grâce aux énergies alternatives (électriques ou à autre énergie propre) aux carburants fossiles</b>

## **ACTION 1 : Promotion des bonnes pratiques pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques auprès des acteurs du transport**

### Description succincte de l'action

Les industriels du transport sont contraints par une obligation réglementaire d'arriver à la décarbonation partielle puis totale de leur activité.

Cette action vise à sensibiliser ces acteurs à l'opportunité de faire évoluer leurs pratiques professionnelles dans le sens d'un environnement toujours plus favorable à la santé, en les incitant à réfléchir sur l'impact de leurs activités sur les déterminants environnementaux de la santé. Il ne s'agit pas de leur rappeler les contraintes réglementaires vis-à-vis de leur activité, mais de les inciter à aller au-delà de la réglementation, afin de développer des pratiques plus vertueuses, sans se positionner dans la stigmatisation. Ces pratiques constituent un facteur de différenciation et de valorisation, dans une optique par exemple de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et leur permettent d'améliorer leur image et leur attractivité.

<u>Publics cibles</u>	Les acteurs du transport de personnes, de marchandises ; acteurs des transports en commun ...
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification des besoins de connaissances en santé-environnement pour les acteurs du transport</li> <li>● Développement d'outils favorisant le changement de pratiques de la part des professionnels de la route : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Construction d'un argumentaire / plaidoyer sur les avantages pour les entreprises du secteur des transports à modifier leurs pratiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Intégrant des retours d'expériences et échanges de pratiques sur des opérations exemplaires</li> <li>● et recensant les aides mobilisables et les types d'accompagnement pour favoriser la transformation des process industriels en faveur d'une meilleure santé</li> </ul> </li> <li>○ Diffusion de cet argumentaire dans une démarche d'« aller vers », évaluation et développement d'un réseau d'acteurs avec valorisation de projets</li> </ul> </li> <li>● Valorisation d'une politique globale d'incitation et de développement du transport multimodal (ferroviaire, transport fluvial,) pour le transport de marchandises et de transport intermodal pour le déplacement des personnes (covoiturage, développer les liaisons vélo-trottinette /transports collectifs ; semaine de la mobilité ; ...)</li> </ul> <p>Autres actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Optimisation des circuits de transports et déplacements : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Retour d'expérience sur une adaptation d'horaires des établissements scolaires pour faire des enchaînements de services</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Report modal de marchandises vers le transport fluvial (canal Seine Nord Europe) et ferroviaire</li> <li>○ Question de la mobilité des chauffeurs entre leur domicile et le dépôt de leur véhicule de service</li> <li>● Infographie des typologies de transport multimodal et de transports combinés</li> <li>● Accompagnement des entreprises vers des solutions alternatives et développement des modes de transport vertueux et/ou innovants (transports de marchandises, mais aussi transports de personnes) : exemples : verdissement de la flotte de cars (mais très dépendant des contraintes réglementaires et de la maturité des technologies de carburant alternatif), adhésion à des programmes de type charte environnementale ou «Eco CO2», démarche volontaire de réduction des émissions de GES, inciter les employeurs à développer le télétravail quand c'est possible, ...</li> <li>● Valorisation des mesures de compensation lors des opérations de contournement de voies et d'aménagements d'infrastructures</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'entreprises du secteur des transports destinataires de l'argumentaire</b>
<u>Indicateur 2 : Elaboration d'une infographie des typologies de transport multimodal dans le temps</u>	
<u>Indicateur 3 : Nombre de demande de financements déposées et le nombre de subventions octroyées aux opérateurs privés</u>	

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>2.2.4 - Favoriser la transition énergétique et écologique du système de santé dans une approche « Une seule santé »</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 2 – Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol
<b>Rappel de l'objectif stra- tégique</b>	Renforcer les pratiques des acteurs des principaux secteurs d'activités de la région pour réduire leurs impacts sur l'air, l'eau, le sol et la santé humaine
<b>Contexte = besoins régio- naux auxquels une réponse doit être ap- portée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Le secteur de la santé se doit de faire preuve d'exemplarité. A travers l'achat de médicaments et de dispositifs médicaux, les transports, l'alimentation, la consommation d'énergie, le secteur de la santé français est responsable de près de 8 % des émissions de gaz à effet de serre. La part qu'il représente dans l'empreinte carbone totale, ainsi que ses autres impacts sur l'environnement (consommation d'eau, émissions de polluants, production de déchets), sont à maîtriser au même titre que pour les autres secteurs économiques, et constituent un enjeu que les pilotes du PRSE4 Hauts-de-France souhaitent intégrer.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	<p>Les activités de soins et de prévention du secteur de la santé (structures hospitalières, médico-sociales ou libérales) ont une empreinte conséquente sur le plan environnemental et en matière d'impact sur la santé des écosystèmes, sur l'eau, l'air et les sols.</p> <p>Selon un rapport du Shift project, les services de santé représentent entre 6 à 8% de l'impact carbone en France.</p> <p>Le système de santé a donc également un rôle majeur à jouer dans la maîtrise de son impact et doit se transformer pour ouvrir la voie vers un système plus sobre, plus soutenable, circulaire et moins dépendant des énergies fossiles.</p> <p>La transition écologique en santé est une démarche de santé durable favorisant l'intégration de mesures économiquement viables, socialement équitables et écologiquement soutenables, promotrices de santé et de bien-être.</p> <p>En tant qu'acteur de santé, et du fait de la diversité de leurs champs d'activités, les établissements sanitaires et médico-sociaux sont aussi des acteurs majeurs de la transition écologique et de manière intrinsèquement liée, de la promotion de la santé environnementale.</p> <p>Cet objectif s'intègre dans la démarche « Une seule santé », mais aussi d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique, en valorisant les co-bénéfices santé et climat avec, par exemple les mesures d'efficacité énergétique ou de confort thermique des bâtiments en évitant les mal-adaptations telles que la climatisation qui produit des gaz à effet de serre.</p> <p>Le PRSE4 vise à développer les connaissances et compétences des professionnels de santé relatives à la santé environnementale et aux transitions énergétiques et écologiques du système de santé, et leurs pratiques en la matière, afin de limiter leur impact et de les aider à se positionner comme des relais en direction de leur patientèle pour développer les mesures et programmes promoteurs de la santé environnementale.</p>

<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure : ARS
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Plan 1 : Projet régional de santé (PRS)</p> <p>Plan 2 : Feuille de route « Planification écologique du système de santé » - Travaux de la task force interministérielle</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Degré de montée en compétences des professionnels formés</b></p> <p>Description : connaissance des professionnels sur le domaine de la transition écologiques et des leviers individuels et collectifs pour y contribuer</p>

## **ACTION 1 : Information, sensibilisation et formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels du secteur de la santé**

### Description succincte de l'action :

Cette action vise à soutenir la montée en compétences des professionnels :

- sur les enjeux de santé-environnement, notamment à « Une seule santé » (approche intégrée de la santé : santé planétaire-climat-biodiversité, approche co-bénéfices social/écologie/santé...)
- sur les mesures d'atténuation et d'adaptation à intégrer au sein de leurs pratiques (décarbonation, écoconception des soins, ...)
- sur les actions et messages adaptés pour faciliter la sensibilisation et l'accompagnement au changement des pratiques de leurs patients (accès à des environnements plus favorables à leur santé, thérapies non médicamenteuses, prescriptions sociales...), afin qu'ils soient en capacité de répondre aux nouveaux risques en santé (zoonoses, impacts directs et indirects des changements climatiques, maladies civilisationnelles/ chroniques dont exposition aux perturbateurs endocriniens, éco-anxiété...)

<u>Publics cibles</u>	En pratique de ville comme dans les établissements sanitaires et les établissements médico-sociaux : les professionnels du secteur de la santé
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des lieux des besoins en matière de sensibilisation et de formation au travers d'une enquête en ligne           <ul style="list-style-type: none"> <li>+ exploitation de l'étude ASEF : <a href="https://www.asef-asso.fr/wp-content/uploads/2022/09/Enquete-ASEF-2022.pdf">https://www.asef-asso.fr/wp-content/uploads/2022/09/Enquete-ASEF-2022.pdf</a></li> </ul> </li> <li>Etat des lieux de l'offre en matière de sensibilisation et de formation : recensement des formations dispensées par les universités et écoles de formation des professionnels de santé, par l'ANAP, par le C2DS, par les personnes expertes du développement durable et transition écologique en santé (ex: ECOPS Conseil, en collaboration avec plusieurs acteurs de santé (URPS, CPAM, CPTS, MSP...))</li> </ul> <p>Une offre existe, mais reste encore confidentielle : webinaires accessibles en replay (par exemple de l'URPS chirurgiens-dentistes sur l'éco-responsa-</p>

	<p>bilité mis en ligne au 4eme trimestre 2024), les Fresques de la santé planétaire et One health ...</p> <p>Autres acteurs qui sensibilisent : les conseillers en transition écologique et santé (CTES) au sein des Centres hospitaliers / Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et leur coordinateur régional de réseau des Conseillers en Transition Energétique et Ecologique en Santé (CTEES)</p> <p>NB : existence du DU-DE TESS (transition écologique du système de santé) porté par l'UFR3S, le CHU de Lille et Sciences Po.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Construction d'actions de sensibilisation des professionnels aux impacts environnementaux et sanitaires des pratiques et usages professionnels de produits (actions de « premier niveau ») : utilisation des ressources, décarbonation, pollutions chimiques et physiques, messages à transmettre aux patients ...</li> <li>● Mise en réseau des professionnels du secteur de la santé avec les acteurs du territoire qui s'intéressent à ce sujet pour créer des synergies (ex au sein des Contrats locaux de santé)</li> <li>● Construction de parcours de formation, via la mobilisation de l'offre existante ou la construction d'une offre (actions de « deuxième niveau ») – explorer le DPC</li> </ul> <p>Cette offre intégrera le message selon lequel la prévention et les actions promotrices de santé font partie intégrante de la démarche de transition écologique du système de santé.</p>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : nombre de professionnels ayant été sensibilisés et les professionnels ayant suivi une formation</b></p> <p>Description : Le principe est une sensibilisation de tous les professionnels du secteur de la santé et une formation auprès d'acteurs mobilisés et clés.</p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de nouveaux parcours de formation</b></p> <p>Description : ensemble de formations répondant à un besoin identifié auprès d'un public ciblé</p>

## **ACTION 2 : Animation d'une dynamique de réseau autour du partage et de la valorisation de bonnes pratiques, et de l'accompagnement au changement**

### Description succincte de l'action :

En complément des actions de formation, les changements de pratiques des professionnels seront accompagnés par un ensemble de ressources qui pourront prendre la forme :

- de retours d'expérience assurés par des praticiens déjà sensibilisés, formés, et ayant changé leurs pratiques,
- de transmissions de ressources...

Cela concernera par exemple les achats, l'éco-prescription, les transports, la gestion de l'approvisionnement et de la consommation en eau, la gestion des déchets et le recyclage...

Des actions d'accompagnement au changement seront également mobilisées.

<u>Publics cibles</u>	<p>En pratique de ville comme dans les établissements sanitaires et les établissements médico-sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les professionnels de secteur de la santé</li> <li>● Les Directions et personnels techniques et administratifs d'établissements</li> </ul>
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Partage en réseau des ressources et des expériences : déjà disponibles et de celles qui seront élaborées</li> <li>● Actions d'accompagnement au changement</li> <li>● Crédit de supports d'information pour une meilleure intégration de la santé environnementale au cœur des pratiques.</li> <li>● Promotion de l'obtention de labels et normes RSE et santé environnementale pour les établissements et structures</li> <li>● Promotion de référentiels d'auto-évaluation des pratiques</li> <li>● Soutien du réseau des Conseillers en Transition Energétique et Ecologique en Santé (CTEES) pour les établissements médico-sociaux et les établissements de santé</li> <li>● Proposition de missions de conseillers à destination des professionnels libéraux</li> <li>● Exploration de la possibilité d'intégrer la TESS dans le cadre de l'évaluation des pratiques professionnelles</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de structures/officines/cabinets « engagés» dans un réseau</b>

# AXE 3 - Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé

## Objectif stratégique 3.1 - Réduire l'exposition aux substances nuisibles pour la santé dans les milieux clos et les activités quotidiennes (biocides, achats responsables, expositions quotidiennes aux produits chimiques et perturbateurs endocriniens...)

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>3.1.1 – Améliorer les pratiques de consommation du grand public sur les produits nuisibles pour la santé</b>
--	---

Pas de fiche

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>3.1.2 – Améliorer la santé des publics vulnérables liée à la qualité de l'air intérieur du logement</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 3 – Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé
<b>Rappel de l'ob- jectif straté- gique</b>	OS 3.1 – Réduire l'exposition aux substances nuisibles pour la santé dans les milieux clos et les activités quotidiennes (biocides, achats responsables, expositions quotidiennes aux produits chimiques et perturbateurs endocriniens...)
<b>Contexte = besoins régio- naux auxquels une réponse doit être ap- portée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Les expositions aux polluants chimiques de l'air intérieur, le plus souvent chroniques, concernent de faibles doses sur de longues périodes. Mais les situations d'exposition aiguë existent, comme l'intoxication au monoxyde de carbone, parfois mortelle. Certains polluants cancérogènes comme le benzène ou le radon peuvent être retrouvés dans l'air intérieur. Une mauvaise qualité de l'air peut également favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, nausées, etc.</p> <p>Pour limiter l'exposition quotidienne des populations, il est essentiel de déployer une information pérenne auprès des territoires les plus impactés, d'améliorer l'observation, la gestion du risque et la connaissance sur l'impact de ces substances pour l'homme et l'environnement, afin de protéger les populations sensibles et les générations futures.</p> <p>Il est parfois difficile pour les médecins d'obtenir des informations précises sur les polluants et allergènes présents au domicile des patients vulnérables, ainsi que sur les comportements au quotidien.</p> <p>Le conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) intervient sur prescription médicale, afin de réaliser une enquête environnementale au domicile de patients présentant une pathologie respiratoire et/ou allergique. Les objectifs de la visite sont de compléter le bilan médical en apportant au médecin des informations sur l'environnement domestique du patient et d'accompagner le malade dans sa démarche d'évitement des allergènes et des irritants.</p> <p>La sensibilisation des acteurs locaux, dont les élus, aux bonnes pratiques à</p>

	la QAI, en s'appuyant notamment sur le dispositif CMEI, permettra une première approche de ces derniers à la QAI et introduira certainement une prise en compte de cette dernière, au-delà de la question du logement.
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Le PRSE4 vise à poursuivre le soutien aux CMEI développé dans le cadre du plan précédent, tout en l'amplifiant par une meilleure mobilisation des prescripteurs.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS, Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Plan 1 : Plan national d'action radon (MTECT)</p> <p>Plan 2 : Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 (ARS)</p> <p>Plan 3 : Feuille de route régionale biocides (ARS)</p> <p>Plan 4 : Stratégie des 1000 premiers jours (MSS)</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Degré de montée en compétences déclaré par les patients bénéficiaires de visites de CMEI</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Pourcentage d'augmentation du recours aux visites de CMEI par rapport à une année de référence antérieure</b></p>

## **ACTION 1 : Sensibilisation des acteurs de l'habitat, des maires, des services communaux aux enjeux de la QAI avec un focus sur l'impact des moisissures sur la santé**

### Description succincte de l'action

Pour limiter les expositions des populations à une qualité de l'air intérieur dégradée, il est essentiel d'informer et sensibiliser des décideurs, techniciens et professionnels de l'habitat aux enjeux liés aux polluants chimiques, physiques, biologiques ... présents dans les environnements intérieurs. La connaissance des risques liés à l'exposition quotidienne à la moisissure est une première étape pour faire évoluer les pratiques, d'autant que cette exposition est très prégnante dans les situations d'habitat indigne et souvent révélatrice d'un défaut de renouvellement de l'air du logement et/ou d'un défaut de confort thermique.

Il s'agit de mener des actions de sensibilisation qui permettront en partant de la problématique moisissures dans les logements de les élargir aux autres polluants et de rendre systématique la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les décisions prises par les élus, les agents des collectivités, les bailleurs que cela soit dans les logements que dans les autres espaces clos.

Dans un second temps, il serait envisageable de s'appuyer sur le travail des CMEI (et donc de la plateforme régionale) pour réaliser un travail d'échanges et d'amélioration des pratiques avec les professionnels du bâtiment notamment les bailleurs sociaux pour améliorer la QAI à l'intérieur des logements à partir des constats réalisés lors des visites CMEI.

Cette action servira également à prendre en considération les notions de confort thermique et de confort acoustique qui sont indissociables des enjeux de la QAI.

<u>Publics cibles</u>	Acteurs de l'habitat dont ceux de l'info-conseil (guichet unique de l'habitat, Conseillers France Renov', Accompagnateurs Renov'), bailleurs sociaux  Décideurs locaux, notamment les élus  Agents des collectivités
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définition d'un socle commun de connaissances sur les moisissures et la QAI et évaluation des connaissances des décideurs, agents, acteurs de l'habitat</li> <li>● Etat des lieux des supports d'information sur le lien entre santé et QAI, avec un focus sur l'impact des moisissures</li> <li>● Amélioration de la diffusion des supports identifiés comme les plus pertinents</li> <li>● Identification des leviers envisageables pour les élus en abordant la QAI non comme une contrainte (coût, complexité technique) mais plutôt comme un co-bénéfice tant pour les occupants que les « gestionnaires » des lieux clos ; inclure la promotion de démarche de prise en compte de la QAI dans la construction et la rénovation de bâtiments (guide ATMO QAI et construction/rénovation, ECRAINS, intAIRieur, weel, bream, NFE HQE, démarches de labellisation Pacte Lille bas Carbone)</li> <li>● Présentation et promotion du dispositif CMEI</li> </ul>
<u>Indicateurs de</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de sessions de sensibilisation des publics cibles</b>

<u>réalisation</u>	<b>(Acteurs de l'Habitat, Elus, Agents des collectivités)</b>
	<b>Indicateur 2 : Degré de connaissances du public cible suite aux sessions de sensibilisation</b>

## **ACTION 2 : Diffusion de documents et outils pédagogiques destinés aux publics vulnérables (type méthode FALC - facile à lire et à comprendre), organisation de campagnes de prévention ciblées**

### Description succincte de l'action :

Pour favoriser la prise de conscience et l'évolution des comportements et des pratiques en matière de la qualité de l'air intérieur de chacun, il s'agit aussi d'informer et de communiquer sur les enjeux et les leviers envisageables. La sensibilisation des usagers des bâtiments, et en particulier des publics vulnérables, d'un point de vue-socio-économique, est primordiale dans une approche de réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé car ce public est souvent captif des lieux qu'ils occupent notamment leur logement.

<u>Publics cibles</u>	Publics vulnérables
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Organisation d'ateliers pédagogiques</li> <li>● Distribution de kits pédagogiques, mallettes, ...suite à la participation aux ateliers</li> <li>● Organisation d'ateliers de sensibilisation</li> <li>● Organisation de campagne d'information</li> <li>● Formation d'acteur relais locaux au contact du public cible (centre sociaux, assistants sociaux du conseil départemental) pour reprise des ateliers de sensibilisation/pédagogiques à la QAI</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'ateliers organisés</b> Description : doit inclure le nombre de personnes touchées</p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de structures « Formateurs relais » formées</b> Description : nombre d'acteurs relais pour la sensibilisation des publics vulnérables à la QAI</p>

## ACTION 3 : Incitation au recours au dispositif CMEI

### Description succincte de l'action :

L'intervention des CMEI, sur prescription médicale, est un levier essentiel pour accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques et impulser des changements de comportements favorables à la santé. Les CMEI informent sur les bons gestes au quotidien qui permettent de réduire les expositions aux polluants (tabac, COV, perturbateurs endocriniens ...). Il s'agit de poursuivre les actions déjà menées pour les faire connaître et intervenir davantage.

Pour y parvenir, il convient à la fois de poursuivre l'animation de la plateforme régionale des CMEI, de sensibiliser les professionnels de santé à l'existence des CMEI, de renforcer le nombre de CMEI pour répondre à l'accroissement des prescriptions.

<u>Publics cibles</u>	Professionnels de santé, Union Régionale Mutualité Française Hauts-de-France Nord Pas-de-Calais Picardie, Collectivités
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sensibilisation des professionnels de santé à l'existence des CMEI, prioritairement dans les « zones blanches »</li> <li>● Poursuite de l'animation de la plateforme régionale des CMEI incluant des Echanges d'expériences entre CMEI et des échanges avec les professionnels du bâtiment, de l'habitat, les bailleurs sociaux, les collectivités</li> <li>● Identification de nouvelles structures porteuses pour intégration de nouveaux CMEI dans la plateforme régionale et répondre aux besoins</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Evolution du nombre de personnes touchées par les interventions</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de visites réalisées par les CMEI</b></p>

## Objectif stratégique 3.2 – Promouvoir la qualité sanitaire des logements, tout en luttant contre la précarité énergétique

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>3.2.1 – Améliorer les pratiques des professionnels et occupants du bâtiment en matière de qualité de l'air intérieur, en conciliant performances énergétiques et confort/santé</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 3 – Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	OS 3.2 – Promouvoir la qualité sanitaire des logements, tout en luttant contre la précarité énergétique
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Malgré les initiatives de formation des professionnels soutenues par le PRSE3 (actions 22 et 23), tous les professionnels du bâtiment ne sont pas informés, sensibilisés ou formés aux enjeux de la qualité sanitaire du bâtiment. Aux côtés des changements de perception des donneurs d'ordre publics et privés, les évolutions de pratiques des professionnels eux-mêmes doivent continuer à être soutenues. Et in fine, les occupants des logements doivent également être accompagnés à la bonne utilisation des logements pour ne pas aller à l'encontre des bienfaits des nouvelles pratiques de construction.</p> <p>Le PRSE4 fera ici le lien avec le réseau des conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) déployé par l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) dans les établissements sociaux et médico-sociaux.</p> <p>La qualité de l'air intérieur est une préoccupation de santé publique, prise en compte notamment au travers de l'action 14 du PNSE4 intitulée « Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides ».</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Il s'agit ici d'accentuer la prévention des risques sanitaires associés à un bâtiment/logement dégradé, insuffisamment entretenu, ou à des équipements mal utilisés.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	<p>Structure(s) : ARS, Région</p> <p>Plan 1 : Programmes des Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) (Préfectures)</p> <p>Plan 2 : Projet régional de santé (PRS) (ARS)</p> <p>Plan 3 : Plan régional santé au travail (PRST) (DREETS)</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Degré de montée en compétences des professionnels bénéficiaires</b>

## **ACTION 1 : Promotion des bonnes pratiques via la diffusion d'informations, de documents et d'outils visant monter en compétence les professionnels du bâtiment et personnels techniques en charge de la gestion bâimentaire en matière de qualité de l'air intérieur**

### Description succincte de l'action :

La montée en compétences des professionnels du bâtiment en matière de qualité de l'air intérieur, depuis les concepteurs jusqu'aux bâtisseurs, est un levier pour réduire la présence de polluants, ainsi que les risques d'exposition et de problème de santé. Il s'agit de rendre accessible les outils et d'offrir un cadre permettant aux professionnels de modifier leurs pratiques (accompagnement, conseils, échanges...).

Les conseillers France Rénov fournissent un accès, à tous les particuliers, aux ressources en matière de travaux d'amélioration ou de réhabilitation énergétique. La qualité de l'air est un sujet primordial dans le cadre de travaux de rénovation. Il s'agit donc de sensibiliser et former ces conseillers pour apporter des conseils en faveur de la qualité de l'air intérieur et de la qualité sanitaire.

<u>Publics cibles</u>	Professionnels du bâtiment et personnels techniques en charge de la gestion bâimentaire
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recensement des ressources et outils existants</li> <li>● Veille réglementaire</li> <li>● Elaboration d'une boîte à outil</li> <li>● Accompagnement à l'utilisation des outils et à l'appropriation des évolutions réglementaires</li> <li>● Organisation de rencontre entre professionnels pour le partage d'expériences et des bonnes pratiques en construction</li> <li>● Intégration de critères SE dans les cahiers des charges (type démarche SPASER, par exemple)</li> <li>● Signature d'une charte SE</li> <li>● Incitation et accompagnement pour développer l'utilisation de matériaux respectueux de la santé et de l'environnement (recours aux matériaux biosourcés et / ou géosourcés)</li> <li>● Vérification de la bonne mise en œuvre des règles de construction et d'utilisation des matériaux et produits utilisés, dans le respect des normes de qualité environnementale</li> <li>● Pour les conseillers France Renov : Etat des lieux des besoins des conseillers + Elaboration et diffusion d'une réunion (wébinaire ?) de présentation des enjeux de la qualité sanitaire des bâtiments dans le cadre de travaux de rénovation + Elaboration d'un MOOC</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de conseillers ayant suivi le MOOC</b>

## **ACTION 2 : Sensibilisation des professionnels du bâtiment et des bailleurs sociaux à la santé environnementale et aux enjeux de santé en lien avec le bâti (matériaux, amiante, plomb, CO, confort thermique et acoustique)**

### Description succincte de l'action :

La qualité de l'air doit être appréhendée à chaque étape du cycle de vie du bâtiment, dans le cadre d'une démarche globale, associant tous les intervenants, du conseil à l'exécution des travaux.

Il s'agit de sensibiliser et soutenir les bailleurs sociaux et professionnels du bâtiment afin de les inciter à prendre en compte les critères de qualité de l'air intérieur dans le cadre de la rénovation et de la construction du parc social.

<u>Publics cibles</u>	Professionnels du bâtiment (Gestionnaires des bâtiments, Architectes et toute la chaîne de maîtrise d'œuvre, Syndicats de gestion des propriétés, Conseillers France Rénov' et Accompagnateurs Rénov')  Bailleurs sociaux
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux des besoins et connaissances des professionnels</li> <li>● Poursuivre les réunions thématiques <u>en lien avec les acteurs relais</u></li> <li>● Sensibilisation des professionnels du bâtiment et aménageurs à la prise en compte des déterminants de la santé depuis la conception jusqu'au fonctionnement du bâtiment (matériaux peu émetteurs de COV et utilisation de produits non toxiques dans l'usage et le fonctionnement du bâtiment) en lien avec les programmes déjà existants</li> <li>● Incitation à la prise en compte systématique des questions Santé Environnement et des Déterminants de la Santé dans les projets de construction neuve et de réhabilitation de bâtiments (dans toute la chaîne de construction)</li> <li>● Proposition d'insertion de clauses Santé Environnement et déterminants de la santé au niveau du Dossier de Consultation des Entreprises</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de sessions de sensibilisation pour les professionnels du bâtiment et les aménageurs</b></p> <p><b>Indicateur 2 : nombre de demandes d'accompagnement dans la rénovation des logements</b></p>

## Objectif stratégique 3.3 - Promouvoir une consommation alimentaire favorable à la santé et à l'environnement

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONAL</b>	<b>3.3.1 : Améliorer les connaissances et les pratiques du grand public et des publics vulnérables sur l'alimentation favorable à la santé</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 3 – Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	3.3 - Promouvoir une consommation alimentaire favorable à la santé et à l'environnement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	En 2023, près de la moitié des adultes et 17% des enfants sont en surpoids ou obèses en France, avec des inégalités sociales encore très marquées. Ce niveau demeure trop élevé. L'adoption d'un régime alimentaire sain tout au long de la vie contribue à prévenir certaines maladies et pathologies non transmissibles (diabète, cardiopathie, accidents vasculaires, cancers...). Ces habitudes alimentaires commencent dès le plus jeune âge. Dans les Hauts-de-France, une personne sur cinq présente une obésité et la même proportion serait en surpoids.
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Le PRSE4 vise à promouvoir les différentes formes d'une alimentation favorable à la santé et à l'environnement, et faire du consommateur, un consomm'acteur de sa santé et de la préservation de l'environnement.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : DRAAF, ARS, Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan national alimentation nutrition (MASA) Plan national nutrition santé (MASA) Plan Bio (Région) Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 (ARS) Programme National pour l'Alimentation 2019-2023 (DRAAF)
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de publications sur la thématique de l'alimentation durable et sa déclinaison en actions des pilotes du PRSE</b> Description : Cet indicateur rend compte de l'ampleur de la démarche de promotion l'alimentation favorable à la santé
	<b>Indicateur 2 : Nombre de bénéficiaires d'actions de sensibilisation et de communication déclarant avoir amélioré ses connaissances en matière d'alimentation durable</b>

## **ACTION 1 : Diffusion de repères existants afin d'associer nutrition, impact environnemental et qualité des denrées animales et végétales, pour outiller les relais et informer les consommateurs sur une alimentation favorable à la santé et à l'environnement**

### Description succincte de l'action

Le Conseil National de l'Alimentation a adopté, en 2018, une définition de l'alimentation favorable à la santé : « Celle-ci contribue de manière durable au bien-être physique, mental et social de chacun. Elle doit assurer la sécurité alimentaire et ainsi préserver la santé de la population dans son environnement et son contexte culturel. Accessible à tous, elle exige un engagement responsable de tous les acteurs de la chaîne alimentaire et un dialogue permanent au sein de la société ». Elle peut donc être comprise comme une définition globale, et non plus uniquement centrée sur des critères nutritionnels, qui restent pourtant une référence.

Pour inciter les consommateurs à un choix éclairé lors de l'achat de produits Santé Publique France a mis en place et expérimenté depuis 2017 le Nutri-Score, apposé par les producteurs sur la base du volontariat pour apporter des informations sur la qualité nutritionnelle des produits. Cette démarche vient compléter la réglementation INCO qui oblige l'affiche nutritionnel, mais qui est souvent peu lisible et compris par les consommateurs. Si le Nutri-score apporte une visibilité supplémentaire, il n'est pas systématique. Par ailleurs, l'étiquetage environnemental des produits (consistant à mesurer son impact sur l'environnement) émerge depuis quelques années en France mais n'est pas systématisé. Du côté des consommateurs, il y a donc parfois une confusion sur la compréhension de l'étiquetage et des différents labels existants.

Cette action vise à conduire des expérimentations pour améliorer l'information des consommateurs à la fois sur le plan nutritionnel, environnemental et sur la qualité des denrées animales et végétales.

<u>Publics cibles</u>	Consommateurs, population générale/grand public
<u>Activités (étapes, phases, vo- lets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Compléter les supports de sensibilisation et communication sur l'alimentation favorable à la santé à destination des consommateurs et du grand public</li> <li>● Outiller les relais afin d'informer les consommateurs et le grand public :</li> <li>● Promotion des dispositifs existants, favorisant la végétalisation des assiettes, et donnant des repères alliant nutrition, impact environnemental et qualité des denrées animales aux consommateurs et au grand public (ex : AGRIBALYSE)</li> <li>● Appui sur les éco-potagers et les ateliers pédagogiques (ateliers cuisine) pour sensibiliser le public aux bienfaits d'une alimentation saine et variée et transformer les comportements alimentaires</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de supports de sensibilisation/communication diffusés sur l'alimentation favorable à la santé et à l'environnement</b></p> <p><b>Indicateur 2 : nombre d'évènements mis en place et journées de sensibilisation déployées par les relais</b></p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>3.3.2 : Encourager les restaurations collectives scolaires et les collectivités territoriales à multiplier les initiatives en faveur du "bien manger"</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 3 – Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	3.3 - Promouvoir une consommation alimentaire favorable à la santé et à l'environnement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>La restauration collective regroupe quatre grandes catégories de restauration : scolaire (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université), sanitaire et médico-sociale (hôpitaux, maisons de retraite), d'entreprise (restaurants administratifs et d'entreprise) et autres (centre de vacances, armée, prisons etc.). Cette fiche se donne comme priorité de travailler sur la restauration scolaire. Les outils et actions mobilisées pourront toutefois bénéficier à tous les secteurs. Il est à noter que la restauration alimentaire en établissement de santé et médico-social est abordé dans la Fiche action relative à la transition écologique et énergique du système de santé.</p> <p>Depuis 2022, la loi Egalim oblige tous les établissements de restauration collective à compter au moins 50% de produits de qualité et durables, dont 20% de produits bio dans leur approvisionnement. Cette réglementation a mis la question de la qualité alimentaire au centre des préoccupations de ces établissements.</p> <p>En complément, il est souhaitable de travailler également au rapprochement entre produits cultivés et produits consommés dans ces structures, pour différentes raisons : environnementales, économiques, d'accessibilité... La collaboration des acteurs à différentes étapes de la chaîne logistique est alors essentielle pour coordonner les différents circuits de proximité.</p> <p>Les acteurs régionaux s'engagent dans ce sens en réunissant à la fois les enjeux de qualité et de proximité : début 2024, les prestataires de la restauration collective des Hauts-de-France ont signé avec les acteurs du Plan bio un engagement de partenariats avec pour objectif d'atteindre en 2027 au moins 20% de produits bio d'origine régionale dans la restauration collective.</p> <p>Les établissements publics, notamment les lieux accueillant des publics vulnérables, peuvent jouer un rôle clé en veillant à proposer des aliments contribuant à une alimentation saine et issus d'un mode de production moins néfaste pour l'environnement (ex: cultures moins consommatrices d'eau et d'intrants. En faisant évoluer leur politique d'achat et en appliquant la loi Égalim, les collectivités favorisent l'ancrage du « bien manger » sur leur territoire et modifient les habitudes et pratiques alimentaires de la population, mais aussi les productions agricoles et agro-alimentaires de notre territoire. En favorisant les circuits courts, les collectivités contribuent à réduire l'impact environnemental en réduisant les émissions de GES sur le territoire. Ainsi, cette action s'inscrit dans une logique de co-bénéfices (pour l'humain et pour l'écosystème).</p>

<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	En continuité avec le PRSE3 qui visait à développer le bio de proximité en restauration collective, le PRSE4 poursuivra cet effort de pédagogie et d'incitation, en prenant en compte les particularités de l'achat public.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : DRAAF, ARS, Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan national alimentation nutrition (MASA) Plan national nutrition santé (MASA) Plan Bio (Région) Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 (ARS)
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'établissements publics de restauration collective accompagnés ayant modifié leurs pratiques d'approvisionnement et menus (pour la dimension diversification des protéines notamment)</b>  <b>Indicateur 2 : Pourcentage de produits durables et de qualité proposés dans l'ensemble des services de restauration collective des structures de la petite enfance et sociale (indicateur EGALIM)</b>

## **ACTION 1 : Accompagner les équipes éducatives au déploiement d'actions sur l'alimentation favorable à la santé et à l'environnement**

Description succincte de l'action :

Cette action met l'accent sur la sensibilisation du public scolaire comme usager / consommateur au sein de son établissement. Elle s'appuie sur les informations et repères en lien avec l'alimentation apportés par des entités et programmes reconnus (Conseil National de l'Alimentation, PNNS, PNAN...) à adapter localement au contexte et aux interventions régionales. Elle se fixe comme objectif d'accompagner les équipes éducatives au déploiement d'action sur l'alimentation favorable à la santé et à l'environnement

<u>Publics cibles</u>	Elèves des écoles, collèges, lycées
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	Création de supports d'information sur le « bien manger » puis outillage des équipes éducatives afin de sensibiliser les publics scolaires.
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 :</b> Nombre d'actions de sensibilisation mises en place à destination des publics scolaires par des intervenants extérieurs

## **ACTION 2 : Accompagner la restauration collective pour qu'elles offrent une alimentation favorable à la santé et à l'environnement dans les territoires, notamment à travers les actions des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) conformément à la loi EGALIM**

Description succincte de l'action

Cette action vise à favoriser l'articulation entre les Contrats locaux de santé (traitant de la prévention autour d'une alimentation favorable à la santé) et les Plans alimentaires territoriaux (contribuant à intégrer les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé à l'échelle d'un territoire) afin de promouvoir une vision systémique de l'alimentation de la fourche à la fourchette.

A travers cette action, il s'agit d'accompagner la restauration collective ainsi que les collectivités pour qu'elles offrent une alimentation favorable à la santé et à l'environnement dans les territoires, notamment à travers les actions des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) conformément à la loi EGALIM.

<u>Publics cibles</u>	Acteurs de la chaîne logistique de la production à la consommation : Producteurs locaux Centrales d'achat Cuisines centrales Etablissements scolaires proposant une restauration collective (de la maternelle à l'université)
<u>Activités (étapes, phases,)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer dans le cadre des PAT et des CLS à fédérer les acteurs de l'alimentation autour d'une vision systémique de l'alimentation « de la</li> </ul>

<p><u>volets...)</u></p>	<p>fourche à la fourchette » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Promotion des actions des PAT sur la fédération des acteurs de l'alimentation (notamment de la production et de l'offre alimentaire) (ex : projets lauréats de l'AAP "Une seule santé", alimentation, ordonnances vertes, etc.)</li> <li>● Programme régional "Développer le bio de proximité en restauration collective " : accompagnement des groupements de commandes régionaux (épicerie, surgelés, produits issus de l'agriculture biologique, et fruits et légumes, viandes fraîches et produits laitiers)</li> <li>● Pérenniser les actions existantes (PAT, loi EGALIM) sur l'accompagnement des acteurs du territoire sur la structuration des circuits de proximité pour l'approvisionnement des cantines scolaires et de renforcer l'intégration des produits issus de l'agriculture non conventionnelle dans leurs menus : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement et sensibilisation des acteurs de la chaîne logistique</li> <li>● Etablissement des contacts étroits avec les animateurs PAT pour porter des actions sur les circuits de proximité et les produits de qualité en priorité sur ces territoires</li> <li>● Travail avec les centrales d'achats sur l'origine des produits et les cuisines centrales sur l'aspect nutritionnel et visuel des menus</li> <li>● Sensibilisation des gestionnaires des lieux de restauration collective</li> <li>● Création d'écopotagers et organisation d'ateliers de sensibilisation, afin de promouvoir et développer les circuits de proximité et les PAT</li> <li>● Sensibilisation des acteurs de la chaîne logistique : organisation de défis, challenges autour des circuits courts ou de l'alimentation de qualité (favorable à la santé et à l'environnement)</li> </ul> </li> <li>● Promotion des outils existants pertinents permettant de suivre à la fois la qualité nutritionnelle, le niveau d'approvisionnement local et le niveau de production bio dans les propositions de restauration collective (lycée/ collèges/ écoles primaires) : (ex : « ma cantine » et « approlocal » et la plateforme régionale « EASILYS » )</li> <li>● Expérimentations afin d'intégrer des clauses dans les marchés de restauration des critères pour limiter au maximum le recours aux produits transformés et les additifs</li> </ul>
<p><u>Indicateurs de réalisation</u></p>	<p><b>Indicateur 1 :</b> Nombre de réunions organisées avec les acteurs de la chaîne logistique d'approvisionnement des cantines scolaires (Articulation avec les indicateurs de suivi des PAT/CLS respectant les contours de la loi EGALIM)</p> <p><b>Indicateur 2 :</b> le nombre de structures accompagnées, nombre de gestionnaires d'établissements, et de restauration collective accompagnés</p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>3.3.3 : Encourager l'accessibilité pour tous à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 3 – Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	3.3 - Promouvoir une consommation alimentaire favorable à la santé et à l'environnement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>La population des Hauts-de-France se distingue par un niveau de pauvreté important et en croissance sur la décennie écoulée : en 2018, 18% de la population vivait sous le seuil de pauvreté (contre 14,5% en France). Par ailleurs, il existe des disparités de niveau de vie fortes au niveau intra-régional, avec une diagonale centrale allant du Nord vers l'Ouest plus paupérisée, en contraste avec les zones limitrophes urbaines et plus aisées. Pour résumer, le centre des Hauts-de-France, constitué de zones rurales agricoles, est habité par une population relativement plus précaire, alors même qu'il concentre l'essentiel du potentiel nourricier régional. Ce constat interroge la question de la reterritorialisation alimentaire et de l'accessibilité géographique des produits consommables pour les publics plus vulnérables.</p> <p>Outre la question de la quantité, c'est aussi celle de la qualité qui se pose : comment faire en sorte que cette population ait accès à des denrées de qualité, favorables à la santé et à l'environnement ? Comment l'atteindre pour qu'elle saisisse la valeur ajoutée d'une alimentation durable ? La question de l'accessibilité spatiale s'élargit alors vers d'autres dimensions, notamment financière, selon le budget dédié aux achats alimentaires, mais aussi culturelle, liée aux habitudes de consommation.</p> <p>Les inégalités entre catégories sociales en matière d'alimentation et d'état de santé se creusent. Ces disparités se manifestent dès le plus jeune âge et s'accumulent tout au long de la vie. Les conditions socio-économiques et les conditions de vie influencent les choix et impactent les possibilités en matière d'alimentation. Il est donc essentiel d'atteindre les groupes les plus à risque en permettant l'accessibilité à une alimentation saine et favorable à l'environnement.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Le PRSE4 Hauts-de-France s'adresse ici aux personnes en situation de précarité alimentaire pour qu'elles puissent avoir des approvisionnements alimentaires équilibrés dans un budget soutenable.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : DRAAF et DREETS , ARS, Région

<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plan national alimentation nutrition (MASA)</li> <li>● Plan national nutrition santé (MASA)</li> <li>● Stratégie nationale pour alimentation, la nutrition et le Climat (MASA)</li> <li>● Plan Bio (Région)</li> <li>● Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 (ARS)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'acteurs relais accompagnant les foyers précaires</b></p> <p>Description : Les acteurs habituels travaillant sur la précarité alimentaire sont mobilisés par les pilotes pour accompagner les personnes précaires vers une alimentation saine et durable</p>

## **ACTION 1 : Soutien et promotion des dispositifs existants visant à encourager l'accessibilité de tous à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement, dans le but de lutter contre la précarité alimentaire**

### Description succincte de l'action

Cette action vise à promouvoir les dispositifs existants dédiés aux publics vulnérables, plus éloignés, par le cumul de facteurs d'inégalités, d'une alimentation favorable à la santé et à l'environnement.

Publics cibles	Publics précaires
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diffuser les enjeux santé environnementaux dans les AAP existants autour de la précarité alimentaire : ex. intégrer les enjeux environnementaux dans le cahier des charges des AAP.</li> <li>● Promotion des dispositifs existants (« paniers bios », ordonnances vertes, chèque alimentaire durable, ...)</li> <li>● Création et/ou promotion des réseaux en circuit court reliant particuliers / producteurs tenant compte des enjeux santé environnements : ex : sécurité sociale de l'alimentation, expérimentations des anges GARDINS, accompagnement des épiceries solidaires pour développer une offre alimentaire favorable à la santé et à l'environnement.</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'initiatives innovantes mises en place pour sensibiliser les publics vulnérables à l'alimentation saine</b>

## Objectif stratégique 3.4 – Favoriser la prise en compte des enjeux en santé-environnement par les parents et futurs parents et par les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>3.4.1 : Développer la mobilisation et l'évolution des pratiques des professionnels de la petite enfance</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 3 – Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	Objectif stratégique 3.4 – Favoriser la prise en compte des enjeux en santé-environnement par les parents et futurs parents et par les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Les polluants environnementaux ont un impact dès la vie fœtale, et tout particulièrement lors des 1000 premiers jours de la vie. Le développement d'un organisme vivant est programmé génétiquement mais des recherches ont mis en évidence les liens entre expositions dès la vie intra-utérine et la mortalité ou la survenue de maladies chroniques à l'âge adulte. Il est donc primordial de protéger les femmes enceintes et les enfants qui représentent une population particulièrement vulnérable.</p> <p>Les professionnels de santé sont des interlocuteurs privilégiés de la population et interviennent à ces étapes clés. Ainsi, ils constituent des relais importants d'informations et de conseils pour leurs patients dans l'amélioration de leur environnement quotidien. Ces professionnels doivent donc être sensibilisés à la question des polluants environnementaux afin qu'ils puissent informer et conseiller les futurs et jeunes parents sur les pratiques à suivre et celles à éviter afin de contribuer à la bonne santé de l'enfant tout au long de sa vie.</p> <p>Les professionnels de la petite enfance et de la périnatalité sont également des publics cibles essentiels dans une stratégie de promotion de la santé-environnement en faveur des jeunes enfants et de leurs parents.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance doivent continuer à être sensibilisés à la question des polluants environnementaux afin qu'ils puissent informer et conseiller les futurs et jeunes parents sur les pratiques à suivre, et celles à éviter, afin de contribuer à la bonne santé de l'enfant tout au long de sa vie. Il s'agit, à terme, de diminuer l'exposition aux produits chimiques des enfants, à leur domicile comme dans les lieux qui les accueillent.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS – Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec</b>	Plan 1 : Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (MTECT) Plan 2 : Stratégie des 1000 premiers jours (MSS) - Assises de la pédiatrie

<b>lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 3 : Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 (ARS)
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Degré de montée en compétences des professionnels bénéficiaires d'actions de sensibilisation</b>  Description : les bénéficiaires sont les professionnels de santé et de la périnatalité (médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, sages-femmes, puéricultrices, infirmiers, assistantes maternelles, etc.).
	<b>Indicateur 2 : cartographie des actions santé environnement sur la thématique périnatalité/petite enfance en Hauts-de-France</b>

## **ACTION 1 : Amélioration des compétences et connaissances des professionnels de la santé, de la périnatalité et de la petite enfance (médecins, sage-femmes, pédiatres, pharmaciens, infirmiers, puéricultrices, gestionnaires d'ERP, assistantes maternelles, etc.) afin de guider les populations (notamment vulnérables et sensibles) vers un comportement favorable à la diminution de leur exposition environnementale**

### Description succincte de l'action

L'action vise à :

- Améliorer les connaissances des professionnels de la périnatalité, de la santé, de la petite enfance et les gestionnaires d'ERP, concernant les liens entre la santé de la femme enceinte, de la femme allaitante et de l'enfant à l'exposition aux polluants environnementaux présents dans l'environnement quotidien (air intérieur, alimentation, cosmétiques, jouets, articles de puériculture, etc.)
- Rendre cohérents les messages et conseils en santé-environnement, dans le cadre du suivi de grossesse et de l'arrivée d'un jeune enfant
- Donner les moyens aux professionnels de la santé, de la périnatalité et de la petite enfance de relayer des conseils de prévention auprès des futurs et jeunes parents, dans le cadre de leur activité professionnelle.

<u>Publics cibles</u>	Professionnels de la périnatalité et petite enfance :  En santé : médecins généralistes, pédiatres, gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, pharmaciens...  Dans les structures d'accueil : professionnels des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, etc.), assistantes maternelles, écoles, etc.
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer au sein de la formation initiale des futurs professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance, un ou plusieurs temps de formation sur l'impact des polluants environnementaux sur la santé de la femme enceinte, de la femme allaitante et du jeune enfant. Ces temps de formation auront pour objectif de :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ former sur l'impact des polluants présents dans les produits de consommation courante</li> <li>○ outiller les futurs professionnels pour qu'ils puissent être relais de conseils auprès des futurs et jeunes parents</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Proposer aux professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance déjà en poste des temps de formation ou de sensibilisation sur l'impact des polluants présents dans les produits de consommation courante (QAI, alimentation et cosmétiques notamment) sur la santé de la femme enceinte, de la femme allaitante et du jeune enfant: formation sur plusieurs jours, ateliers de sensibilisation, conférence, formation en soirée, webinaires, etc.</li> <li>● Concourir à favoriser les bonnes pratiques à travers les outils existants/créer des outils pour aider les professionnels formés à relayer des conseils auprès des futurs et jeunes parents : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un certain nombre d'outils existent déjà (plaquettes, guides, affiches, fiches conseil, site internet, page facebook), l'enjeu étant qu'ils puissent être utilisés par les professionnels ;</li> <li>○ Si besoin : développement de nouveaux outils complémentaires à l'échelle de la région (ex : newsletter, plateforme numérique collaborative, vidéos...), prêt d'outils pédagogiques, etc.</li> </ul> </li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisati- on</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'outils santé environnement périnatalité/petite enfance (1000 premiers jours) diffusés en région Hauts-de-France.</b></p> <p><b>Indicateur 2 : nombre de professionnels de santé et de la petite enfance formé dans les Hauts-de-France.</b></p>

<h2><b>ACTION 2 : Amélioration de la prise en compte des enjeux en santé-environnement dans l'accueil et la prise en charge des femmes enceintes et jeunes enfants</b></h2>
<p><u>Description succincte de l'action :</u></p> <p>L'action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Rendre cohérents les messages et conseils en santé-environnement, dans le cadre du suivi de grossesse et de l'arrivée d'un jeune enfant</li> <li>● Initier une démarche globale au sein des structures de la petite enfance et de la périnatalité et notamment des maternités, pour que l'impact de l'environnement sur la santé des femmes enceintes, allaitantes et du jeune enfant soit mieux prise en compte, que ce soit au niveau des professionnels en contact avec les futurs et jeunes parents, mais aussi au niveau de l'accueil et de la prise en charge de ces derniers au sein de la maternité</li> </ul>

<u>Publics cibles</u>	Maternités Crèches Relais petite enfance; MAM (maison d'assistante maternelle) Collectivités territoriales ...
<u>Activités</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux, diagnostic des connaissances et besoins des maternités,</li> </ul>

<u>(étapes, phases, volets...)</u>	<p>relais d'assistantes maternelles ... sur leur connaissance des enjeux relevant du champ de la santé-environnement qui les concernent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Construction d'une stratégie ciblée d'accompagnement</li> <li>● Déploiement des accompagnements</li> <li>● Mise en réseau des acteurs pour échanges et retours d'expériences sur les bonnes pratiques et écueils à éviter</li> <li>● Poursuite de l'accompagnement des structures petite enfance et périnatalité pour initier une démarche globale de prise en charge des futurs et jeunes parents et des jeunes enfants respectueux de leur environnement et de leur santé. Une politique globale pourra être envisagée : achats et logistique, ventilation, bonnes pratiques...</li> <li>● Organisation de conférences et tables-rondes à destination des collectivités territoriales (agents, élus, etc.) pour appréhender les concepts de la santé environnementale et promouvoir des actions mises en place dans des collectivités afin de limiter l'exposition à certaines substances</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de structures engagées/accompagnées/sensibilisées dans une démarche d'amélioration de l'environnement de leur établissement</b></p> <p><b>Indicateur 2 : nombre d'outils de sensibilisation des structures de la petite enfance/périnatalité et établissement de santé</b></p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>3.4.2 : Améliorer les connaissances des futurs et actuels parents</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 3 – Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	Objectif stratégique 3.4 – Favoriser la prise en compte des enjeux en santé-environnement par les parents et futurs parents et par les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	Les polluants environnementaux ont un impact dès la vie fœtale, et tout particulièrement lors des 1000 premiers jours de la vie. Le développement d'un organisme vivant est programmé génétiquement mais des recherches ont mis en évidence les liens entre expositions dès la vie intra-utérine et la mortalité ou la survenue de maladies chroniques à l'âge adulte. Il est donc primordial de protéger les femmes enceintes et les enfants qui représentent une population particulièrement vulnérable.
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Les fœtus, les jeunes enfants et les femmes enceintes sont particulièrement sensibles aux expositions aux multiples polluants environnementaux présents dans l'air, l'eau, les sols... Le mobilier, les textiles, les détergents, les produits ménagers, les cosmétiques, les produits pesticides... sont des produits de consommation courante contenant diverses sources de polluants. Une exposition précoce, intense et fréquente à ces polluants peut conduire au développement de pathologies, comme l'expose la Stratégie des 1000 premiers jours. Le PRSE ambitionne de transmettre aux parents les informations nécessaires pour qu'ils fassent évoluer leurs pratiques, à toutes les étapes clés (en pré-conceptionnel, pendant la grossesse, à la naissance et ensuite...)
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS – Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (MTECT) Plan 2 : Stratégie des 1000 premiers jours (MSS) Assises de la pédiatrie Plan 3 : Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 (ARS)
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de futurs et jeunes parents sensibilisés déclarant avoir modifié leur comportement</b>

## ACTION 1 : Sensibilisation des futurs et jeunes parents aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux

### Description succincte de l'action

Une exposition précoce, intense et fréquente aux polluants environnementaux peut conduire au développement de pathologies, comme l'expose la Stratégie des 1000 premiers jours. Cette action ambitionne de transmettre aux parents les informations nécessaires pour qu'ils fassent évoluer leurs pratiques, à toutes les étapes clés (en pré-conceptionnel, pendant la grossesse, à la naissance et ensuite...).

Enseignement du PRSE3 : Les parents participant spontanément aux ateliers de sensibilisation relèvent plutôt de catégories socio-professionnelles les plus favorisées.

Le PRSE soutient des actions d'« aller vers » les parents relevant des catégories les plus précaires, qui cumulent souvent des situations de vulnérabilité sociale et d'exposition à des nuisances environnementales. Ils sont ainsi confrontés à des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé (ITESS). Le PRSE vise à réduire ces inégalités en mobilisant le principe d'universalisme proportionné en santé, qui consiste à offrir des interventions universelles destinées à l'ensemble des personnes mais avec des modalités ou une intensité qui varient selon les besoins.

<u>Publics cibles</u>	Futurs et jeunes parents (dont les jeunes adultes)
<u>Activités de mise en œuvre (étapes, volets ...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bilan des ateliers en direction des parents           <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre du suivi de grossesse et de la santé de l'enfant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration dans les supports existants des informations et des conseils santé-environnement et relais des outils existants</li> <li>○ Proposition d'ateliers pratiques ou mini-conférences ou tout autre événementiel pour les futurs et jeunes parents au sein des maternités, PMI, crèches ou Relais petite enfance, etc. : ateliers de fabrication de produits, temps d'échanges et de sensibilisation, stand lors de forum parents, etc.</li> <li>○ Intégration de conseils santé-environnement durant les séances de préparation à la naissance et à la parentalité.</li> </ul> </li> </ul> </li>   <li>Concernant les populations en situation de vulnérabilité, afin de ne pas creuser les inégalités sociales de santé :           <ul style="list-style-type: none"> <li>● Proposition d'actions adaptées au sein d'associations et organismes (CAF, Resto du Coeur bébé, Secours Populaire...) et de structures d'accueil/acueillant du public (Maisons maternelles, Centres sociaux, CCAS, centres maternels, etc.) : atelier de sensibilisation santé-environnement, fiches FALC (facile à lire et à comprendre), etc.</li> <li>● Pérennisation de la création de nouveaux supports et outils de communication adaptés aux publics cibles prioritaires</li> <li>● Diffusion de ces supports et outils :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ en adaptant le canal et les contenus (live Facebook par exemple) ;</li> <li>○ via les travailleurs sociaux, les assistantes maternelles, les Relais petite enfance : ces professionnels interviennent à domicile et peuvent</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

	être des relais pour délivrer des messages clés et faire de la « guidance » (exemple sur l'encens...)
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de futurs et jeunes parents sensibilisés</b> <b>Indicateur 2 : Nombre d'ateliers futurs et jeunes parents déployé sur le territoire</b>

## **ACTION 2 : Accompagnement des couples rencontrant des problèmes de fertilité à une bonne prise en compte de leurs expositions environnementales par le déploiement de la plateforme PREVENIR sur le territoire**

### Description succincte de l'action :

Les plateformes PREVENIR (PREvention ENVironnement Reproduction) sont des outils de prévention en santé environnement dédiées à la reproduction. En 2015, la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique a recommandé la mise en place de politiques de prévention des expositions environnementales à des produits chimiques. C'est dans ce contexte que se sont mises en place les plateformes.

Les 5 plateformes du réseau P.R.E.V.E.N.I.R. en France se sont développées suite à la création du centre ARTEMIS au CHU de Bordeaux en 2016, à l'initiative de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'ANSES et Santé Publique France. Depuis 2018, un réseau de plateformes similaires s'est mis en place et regroupe aujourd'hui les plateformes MATEREXPO-REPROTOXIF à Paris et Créteil, CREER à Marseille, et PRE2B à Rennes.

Les couples viennent en consultation : l'on étudie en détail leur mode de vie, leurs habitudes (vie privée et travail) pour identifier les sources d'exposition aux substances chimiques présentes dans leur environnement et pouvant avoir un impact sur la reproduction.

Cette action vise à munir les Hauts-de-France, d'une plateforme PREVENIR afin d'accompagner les couples rencontrant des problèmes de fertilité sur le territoire.

<u>Publics cibles</u>	Futurs et jeunes parents (rencontrant un problème de fertilité)
<u>Activités de mise en œuvre (étapes, volets ...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déploiement de la plateforme PREVENIR dans les Hauts-de-France : identification avec le CRPPE HDF de l'unité porteuse de la plateforme</li> <li>● Proposition de consultations et d'un accompagnement des couples en difficulté de procréation : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Évaluation de l'exposition environnementale professionnelle et extraprofessionnelle (questionnaire protocolisé qui permet de caractériser les situations d'exposition à des facteurs de risque sur la reproduction)</li> <li>○ Accompagnement des patients par des actions de prévention ciblées notamment par la transmission de messages de prévention délivrés lors de l'entretien, ciblés sur les situations d'exposition (observées lors de l'évaluation de l'exposition environnementale)</li> </ul> </li> <li>● Sensibilisation des professionnels de santé des CRPPE et des centres d'aide médicale à la procréation (AMP) dans le cadre du projet FEES (Femmes enceintes environnement santé)</li> <li>● Ouverture de sessions de formation et sensibilisation à ces professionnels</li> <li>● Création d'outils et de messages adaptés à ces publics (ex : plaquettes</li> </ul>

	sans femmes enceintes)
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Déploiement d'une plateforme PREVENIR sur le territoire régional</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de couples accompagnés via la plateforme PREVENIR sur le territoire régional</b></p>

### **ACTION 3 : Soutien à des études régionales (recherche interventionnelle) concernant les liens entre les expositions environnementales, notamment les perturbateurs endocriniens et l'impact sur la santé des futurs/jeunes parents et les enfants (infertilité, endométriose, puberté précoce, affections hormonales)**

#### Description succincte de l'action

Le lien entre infertilité et expositions environnementales (effets des perturbateurs endocriniens, etc.) fait de plus en plus l'objet de travaux de recherche scientifique, que le PRSE4 HDF propose de soutenir au niveau régional, au vu de l'enjeu consistant à intervenir le plus précocement possible auprès des futurs parents sur la base de connaissances scientifiques validées.

Les maladies environnementales sont en augmentation de façon globale. Plusieurs centaines de substances ont été suspectées comme perturbateurs endocriniens environnementaux (PE). Différentes études montrent une augmentation des cas de puberté précoce chez les filles, et les PE sont suspectés d'y être liés. Aujourd'hui, l'hôpital Saint Vincent de Paul propose de mettre en place des Mesures de Santé Environnementales (MSE), visant à réduire l'exposition aux PE.

<u>Publics cibles</u>	Futurs et jeunes parents, enfants
<u>Activités de mise en œuvre (étapes, volets ...)</u>	Organisation d'événements au niveau régional en lien avec les thématiques de conception ou autres sujets, faisant intervenir des praticiens et chercheurs experts sur les questions de santé-environnement en lien avec la périnatalité (cf Dr Bartaire et mobilisation de son réseau) afin de générer des rencontres et des projets de recherche (études) régionaux : projet PE-NELOPPE, projet PROSPEL, ELFE...
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'études/ projet de recherche régionales portant sur les difficultés de conception (fertilité, endométriose), de puberté précoce, d'anomalies hormonales.</b>

## Objectif stratégique 3.5 – Favoriser la santé auditive

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>3.5.1 : Soutenir les actions de prévention et la structuration du réseau d'acteurs</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	AXE 3 – Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	Objectif stratégique 3.5 – Favoriser la santé auditive
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>En Hauts-de-France comme ailleurs, la santé auditive n'est pas perçue par la population comme un sujet de santé publique au même titre que, par exemple, les écrans. Il s'agit d'un risque « invisible » qui s'accompagne d'une méconnaissance des mécanismes de production d'impacts sur la santé et des moyens de protection.</p> <p>Les données de diagnostic sur les risques auditifs ou la santé auditive sont rares, alors même que les pratiques d'écoute évoluent.</p> <p>Le PRSE3 Hauts-de-France a permis un soutien innovant au sujet de la santé auditive (émergent à l'époque), via son action 25 « Sensibiliser les populations aux expositions sonores liées à l'écoute et la pratique des musiques amplifiées ».</p> <p>Le PRSE4 vise à poursuivre le soutien aux acteurs régionaux, dans une perspective collaborative, dans leurs actions d'information, de sensibilisation, de formation, sur un sujet dont l'importance en termes d'impact sanitaire est encore insuffisamment perçue.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	<p>Cet objectif traite plus particulièrement de la question de la santé auditive en lien avec l'écoute et la pratique de musiques amplifiées. Les questions de nuisances sonores liées au bruit de l'environnement sont notamment évoquées dans les axes 2 et 4 du PRSE en lien avec l'urbanisme et les transports.</p> <p>Les jeunes font l'objet d'une attention particulière. Cependant les actions de sensibilisation et de prévention sur les risques auditifs doivent toucher l'ensemble des habitants du territoire. Les professionnels du secteur (organisateurs de concerts, de festivals, gérants d'établissements d'enseignement musical...) peuvent jouer un rôle dans la politique de prévention, car ils constituent un relais auprès du grand public.</p> <p>Des actions sont déjà menées par des structures relais ou de terrain (enseignants, éducateurs, associations, collectivités...) sur le territoire auprès des jeunes. Identifier l'ensemble des acteurs régionaux agissant sur la prévention des risques auditifs paraît indispensable pour construire ou consolider les dynamiques territoriales en réponse aux besoins des publics cibles.</p>

<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS – Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : Plan régional santé au travail (DREETS)
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de professionnels du secteur de la musique amplifiée et de l'événementiel se déclarant plus compétents sur la prévention des risques auditifs</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de professionnels ayant modifié leurs pratiques dans leurs lieux diffusant de la musique amplifiée</b></p>

## **ACTION 1 : Déploiement d'actions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels du secteur de la musique amplifiée et de l'événementiel**

### Description succincte de l'action

L'activité de diffusion de sons amplifiés à des niveaux sonores élevés fait l'objet d'une réglementation spécifique<sup>1</sup>. Ces obligations s'imposent à l'exploitant du lieu, au producteur, au diffuseur qui dans le cadre d'un contrat a reçu la responsabilité de la sécurité du public, ou au responsable légal du lieu. Ces obligations visent deux objectifs :

- Prévenir les risques pour la santé auditive du public (obligations prévues par le Code de la santé publique) ;
- Protéger la santé des riverains (obligations prévues par le Code de l'environnement et le Code de la santé publique).

Par exemple, dans certains lieux diffusant des bruits et sons amplifiés à titre habituel, ainsi que dans le cas des festivals, l'obligé doit faire réaliser une étude de l'impact des nuisances sonores (EINS) par un prestataire spécialisé. Il existe des bureaux d'études et des bureaux de contrôle compétents pour réaliser ce type de prestation dans toutes les régions de France.

<u>Publics cibles</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gérants et équipes techniques des lieux diffusant des sons amplifiés clos ou ouverts : bars, salles de concert, discothèques, festivals en plein air, salles de cinéma, établissements d'enseignement spécialisés et de création artistique... ;</li> </ul>
-----------------------	--

<sup>1</sup> Décret n° 2007-1244 du 7 août 2017, complété de son décret d'application du 17 avril 2023 et précisée par la note d'information interministérielle N° DGS/EA2/DGPR/2023/188 du 5 décembre 2023 relative à la réglementation sur la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés  
Voir résumé <https://guide-sons-amplifies.bruit.fr/exploitants/exploitants-vos-obligations>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Musicien(ne)s (élèves d'établissements d'apprentissage, artistes professionnels...)...</li> </ul>
<u>Activités</u> <u>(étapes,</u> <u>phases, vo-</u> <u>lets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mener des actions de sensibilisation à destination des gérants et équipes techniques de lieux diffusant des sons amplifiés- pérennes et évènementiels -(présentation des enjeux liés à la santé auditive, appui à la mise en œuvre de la réglementation « décret son », ...)</li> <li>● Communiquer largement sur les obligations liées au « décret son », en se basant sur les documents nationaux</li> <li>● Analyser l'offre de formation existante au niveau régional et national et étudier la pertinence de développer une offre de formation pour les professionnels musiciens et les professionnels de santé (infirmiers, préventeurs...) à l'échelle de la région Hauts-de-France</li> </ul>
<u>Indicateurs de</u> <u>réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de professionnels ayant modifié leurs pratiques dans leurs lieux diffusant de la musique amplifiée</b></p> <p>Description : Cet indicateur documente la prise en compte des obligations réglementaires liées au décret « son » par les bénéficiaires des sessions de sensibilisation (gérants de festival, salles de concert, établissements d'enseignement musical...)</p>

## **ACTION 2 : Soutien, auprès du grand public et notamment auprès des jeunes, à l'acquisition d'aptitudes individuelles pour préserver leur santé auditive, dans le contexte de l'écoute et de la pratique des musiques amplifiées**

### Description succincte de l'action

L'exposition croissante de la population, et en particulier des enfants et des jeunes, à des niveaux sonores élevés, liée notamment à l'écoute de musique amplifiée, est une préoccupation de santé publique car elle peut entraîner, d'une part, des effets auditifs (surdité, acouphènes, etc.) dont les conséquences peuvent être graves sur le bien-être, le développement intellectuel, les relations sociales et la santé (retard à l'apprentissage, troubles de l'attention, etc.) et, d'autre part, des effets dits extra-auditifs (sur le système cardio-vasculaire, le système endocrinien, le système digestif, la santé mentale, etc.).

Il convient de favoriser la prise de conscience des individus quant aux expositions sonores liées à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées, en améliorant leurs connaissances et en leur donnant le pouvoir d'agir.

Publics cibles	Grand public (dont jeunes)
----------------	----------------------------

<u>Activités (étapes, phases, vo- lets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Favoriser le repérage des personnes souffrant de déficiences auditives (réalisation de diagnostics sur la santé auditive en HDF par un dépistage simple et accessible – autotest auditif (ex : application mobile Höra lancée en 2020 par la fondation pour l'audition))</li> <li>● Développer des actions de sensibilisation et de prévention des risques auditifs à destination du grand public et des jeunes (ex : stands d'informations sur la prévention de la santé auditive, événement annuel à l'occasion des journées nationales de l'audition, concert de prévention, ...)</li> <li>● Développer une campagne régionale de sensibilisation aux risques auditifs (ex : relais des supports de communication nationaux- spot Agi Son avant un concert, création de podcasts, diffusions de vidéos dans les salles d'attente, page internet sur la prévention des risques auditifs ...) et les moyens de protection associés (ex : communiquer sur les lieux ayant le label national « quiet »...)</li> <li>● Faciliter l'accès de kits de protection (distribution de bouchons d'oreille, prêts de casques, etc.) dans les lieux diffusant de la musique amplifiée</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : nombre de sessions de sensibilisation et de personnes sensibilisées aux risques auditifs (répartition par public et par territoire)</b>

# AXE 4 - Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un amé- nagement du territoire favorable à la santé

## Objectif stratégique 4.1 - Accompagner les collectivités territoriales et les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dans l'utilisation des leviers à leur main pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>4.1.1 - Renforcer les compétences des collectivités et les pratiques des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme (privés et publics) en matière d'urbanisme favorable à la santé</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 4 – Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorable à la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	OS 4.1 - Accompagner les collectivités territoriales et les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dans l'utilisation des leviers à leur main pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>L'évaluation du PRSE 3 a démontré que le fait de soutenir les acteurs locaux dans la compréhension des effets sur la santé des décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement constitue un enjeu majeur pour le PRSE 4, tout comme l'investissement des PCAET sur le sujet de la santé en lien avec la qualité de l'air. Cela nécessite d'abord de sensibiliser et d'acculter les élus aux liens entre santé et urbanisme.</p> <p>L'intégration systématique des enjeux de santé-environnement dans la définition et la mise en œuvre des projets d'aménagement et des documents de planification repose sur de multiples leviers à mobiliser en parallèle. Du fait de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il est nécessaire de sensibiliser les élus et les agents des collectivités territoriales, puis de former ensuite les agents. Par ailleurs, cet objectif doit être complété par celui de l'amélioration des connaissances et des pratiques des acteurs privés ou publics de l'aménagement et de l'urbanisme. La montée en compétence de ces acteurs passe par la mise à disposition d'outils facilitant le développement de l'Urbanisme favorable à la santé (UFS) dans les projets et les documents structurants. Du fait du caractère intégrateur du concept « One Health », qui, en lien avec la santé environnementale, permet d'agir de manière préventive dans la conduite des politiques publiques et l'aménagement du territoire, les questions liées à l'urbanisme favorable à la santé font partie des champs qui seront à investiguer dans les réflexions liées à cette approche.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	<p>Afin de rendre systématiques les démarches d'intégration de la santé dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales, il est nécessaire de commencer par sensibiliser les élu(e)s et former les agents des collectivités territoriales.</p> <p>Par ailleurs, l'aménagement du territoire mobilise divers professionnels de la fabrique de la ville : urbanistes, aménageurs, bailleurs, promoteurs immobiliers, architectes, paysagistes... La modification des pratiques des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme quel que soit la nature de leur structure d'exercice (associative, publique, privée...) doit être</p>

	accompagnée par la formation, la mise à disposition d'outils et de ressources traitant de l'UFS pour orienter les choix.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS, Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (MTECT) Plan 2 : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (Région) Plan 3 : Stratégie REV 3 (Région) Plan 4 : Documents d'urbanisme Plan 5 : Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) Plan 6 : Stratégie nationale bas carbone (MTECT) Plan 7 : Plan national d'accompagnement au changement climatique (PNACC) Plan 8 : Plan d'exposition au bruit (PEB) Plan 9 : Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) Plan 10 : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Plan 11 : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<b>Lien avec les autres objectifs opérationnels du PRSE4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renaturation, mobilités, végétalisation (OO 4.2.1)</li> <li>● Montée en compétences des CT en santé environnementale (OO 5.2.3)</li> <li>● Renforcer les compétences des acteurs territoriaux pour agir en matière de qualité de l'air (OO 2.1.1)</li> <li>● Outiller les territoires pour une gestion préventive et coordonnée de l'eau (OO 2.1.2)</li> <li>● Renforcer les pratiques des professionnels en matière d'agriculture favorable à l'environnement et à la santé humaine dans un contexte de changement climatique (OO 2.2.2)</li> <li>● Améliorer les pratiques des professionnels et occupants du bâtiment conciliant performances énergétiques et confort/santé (OO 3.2.1)</li> <li>● Encourager les restaurations collectives et les collectivités territoriales à multiplier les initiatives en faveur du « bien manger » (OO 3.3.2)</li> <li>● Promouvoir les bienfaits des mobilités douces et actives (OO 4.2.2)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de collectivités territoriales et d'autres acteurs de l'aménagement se déclarant plus compétents sur l'UFS (répartition par territoire)</b></p> <p>Description : cet indicateur documente la montée en compétences déclarée par les bénéficiaires</p>

## **ACTION 1 : Réalisation et diffusion d'un plaidoyer pour l'intégration de l'UFS comme outil de prévention et de promotion de la santé afin d'agir sur les déterminants environnementaux de la santé**

### Description succincte de l'action :

**Définition du plaidoyer au préalable à indiquer (pour mettre en avant l'absence de connotation politique qui a suscité du débat en atelier)**

Pour encourager la mobilisation des acteurs de la fabrique de la ville pour l'intégration de la santé dans l'urbanisme et l'aménagement, un plaidoyer doit être porté auprès des décideurs, explicitant :

- les leviers dont ils disposent au sein des politiques locales à leur main,
- les déterminants de la santé sur lesquels ils peuvent agir
- les bénéfices que les territoires peuvent retirer de leur implication autour de ces sujets, en matière d'attractivité et de reconnaissance.

Par ailleurs, pour que la diffusion du message soit efficace, les différents canaux et approches de communication doivent s'adapter aux habitudes et contraintes des acteurs. Pour cela, les messages doivent être percutants, mis en parallèle avec des thématiques locales et fondés sur des données probantes et constats locaux.

<u>Publics cibles</u>	Elus (dont commissions urbanisme/aménagement des collectivités), agents et aménageurs
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● A partir des domaines de compétences des acteurs (collectivités Territoriales et aménageurs) : recensement des plaidoyers existants (dont études montrant des liens entre urbanisme et santé), des initiatives de promotion autour d'un cadre de vie favorable à la santé engagées sur les territoires</li> <li>● Réalisation d'un plaidoyer par adaptation au contexte régional (supports : document, vidéos...) et</li> <li>● Définition d'une stratégie de diffusion de ce plaidoyer par des acteurs relais à définir.</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Réalisation du plaidoyer</b>

## **ACTION 2 : Sensibilisation des élus et formation des techniciens des collectivités et des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme à l'aménagement favorable à la santé**

### Description succincte de l'action

Il s'agit de déployer des évènements faisant le lien avec des thématiques largement rencontrées pour que tous les types de collectivités se sentent concernées et à des horaires adaptés pour que les élus se mobilisent (soirée). La formation des techniciens des collectivités et de l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme est aussi primordiale pour la transcription opérationnelle des décisions politiques des élus.

L'intégration des enjeux liés à l'aménagement favorable à la santé dans la formation initiale

des futurs architectes, urbanistes et paysagistes, en participant au développement d'une culture commune, est essentielle.

Une première étape consistera à dresser l'état des lieux des formations et actions de sensibilisation existantes pour permettre de les valoriser, de les approfondir voire de les compléter si nécessaire pour les adapter aux besoins des acteurs du territoire.

<u>Publics cibles</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les élus des collectivités de la région,</li> <li>● Les techniciens des collectivités de la région</li> <li>● Les acteurs publics et privés de l'aménagement et de l'urbanisme : maîtrise d'ouvrage (publique ou privée), aide à la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre (publique ou privée), opérateurs (promoteurs, bailleurs), architectes, entreprises travaux services préfectoraux et de l'Etat (instances délivrant les autorisations environnementales et d'urbanisme, services PCAET), associations (agences d'urbanisme, CAUE...), , ...</li> <li>● Les étudiants des universités, écoles d'urbanisme/d'architecture</li> </ul>
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<p><u>Outils :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux des besoins des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme(outils et sensibilisation/formation)</li> </ul> <p><u>Formation/sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux de l'offre de sensibilisation et de formation existante, au niveau régional comme national</li> <li>● Déploiement de l'offre de sensibilisation auprès des élus dans des formats courts et adaptés (ex : présentation de RETEX, rattachement de la thématique SE à des journées existantes ...)</li> <li>● Elaboration d'un parcours de formation à destination des agents des collectivités</li> <li>● Déploiement d'une offre régionale de formation, si nécessaire, auprès des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme (dont l'intégration d'un module sur l'UFS dans les formations initiale et continue)</li> <li>● Définition des moyens et des modalités de diffusion et de promotion de l'offre de formation en HDF (ex : support sur un site internet/plateforme existante (ex : celle du CEREMA), newsletter spécifique ...)</li> <li>● Diffusion d'un guide thématique et sectoriel sur les orientations à intégrer dans les documents de planification et les choix d'aménagement</li> <li>● Réflexion sur l'intégration de « clause santé » dans les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) (engageant ainsi les entreprises travaux à respecter un certain nombre d'éléments relatifs à la prise en compte de la santé des populations (ex : rédaction d'un cahier des charges type intégrant l'approche par déterminants de santé...))</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de de techniciens formés et nombre de sessions de formation</b>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPE- RATIONNEL</b>	<b>4.1.2 – Développer l'urbanisme favorable à la santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement</b>
Rappel de l'axe du PRSE	Axe 4 – Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorable à la santé
Rappel de l'objectif stratégique	OS 4.1 - Accompagner les collectivités territoriales et les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dans l'utilisation des leviers à leur main pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. La planification urbaine (SCOT, PLUi, PLU, PCAET, PEB...) est un levier majeur pour minimiser les expositions des populations à des facteurs de risque environnementaux, comme la pollution de l'air, les nuisances sonores et favoriser les facteurs de protection comme mobilités douces ...</p> <p>La prise en compte systématique de la santé dans les documents de planification et les projets opérationnels d'aménagement repose sur la sensibilisation à ce sujet permettant la valorisation de projets expérimentaux auprès des acteurs de l'aménagement, ainsi que des personnes en charge de l'élaboration et la sélection de projets d'aménagement.</p> <p>Par ailleurs, la pérennisation du déploiement de l'approche UFS et de son intégration dans les documents de planification nécessitent la création et l'animation d'un réseau d'acteurs engagés dans la démarche. Outre le développement d'une culture commune, l'animation de ce réseau permet aussi de porter à connaissance et faciliter l'appropriation des outils d'aide à la décision par les différents acteurs.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Il s'agit ici, pour les acteurs des politiques d'aménagement, de systématiser la mobilisation des outils de diagnostic d'exposition environnementale et de mobiliser les outils réglementaires et techniques permettant d'agir sur la réduction des expositions environnementales de la population. Par ces outils, les professionnels de l'aménagement développent des compétences techniques et méthodologiques pour généraliser l'intégration des enjeux de santé dans les opérations d'aménagement du territoire, dans les cahiers des charges des donneurs d'ordre, et dans la conception des projets.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS, Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (MTECT) Plan 2 : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (Région) Plan 3 : Stratégie REV 3 (Région) Plan 4 : Documents d'urbanisme Plan 5 : Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) Plan 6 : Stratégie nationale bas carbone (MTECT)

	Plan 7 : Plan national d'accompagnement au changement climatique (PNACC)
	Plan 8 : Plan d'exposition au bruit (PEB)
	Plan 9 : Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
	Plan 10 : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
	Plan 11 : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<b>Lien avec les autres objectifs opérationnels du PRSE4</b>	Renaturation, mobilités, végétalisation Montée en compétences des CT en santé environnementale
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de projets d'aménagement et documents d'urbanisme intégrant les enjeux de santé soutenus méthodologiquement via le PRSE 4</b>

## **ACTION 1 : Soutien et valorisation de projets expérimentaux permettant d'intégrer la santé dans les documents de planification et dans des projets d'aménagement**

### Description succincte de l'action

L'intégration systématique des enjeux de santé-environnement dans la définition et la mise en œuvre des projets d'aménagement repose sur de multiples leviers à mobiliser en parallèle. Une fois le lien entre santé et cadre de vie présenté lors d'actions de sensibilisation, et son intégration dans les pratiques des professionnels approfondie lors de temps de formation, il s'agit de concrétiser davantage ces éléments. Pour cela, il s'agit de donner à voir en quoi consiste réellement le lien entre santé et cadre de vie par la mise en œuvre de projets expérimentaux, au sein des collectivités. En soutenant les collectivités lors de la mise en œuvre de projets publics ou privés articulés autour de ce lien, notamment grâce à des propositions d'accompagnement, la mise en place de groupes de travail interdisciplinaires et la capitalisation sur les retours d'expériences, le PRSE vise la montée en compétence des décideurs et agents par l'exemple.

<u>Publics cibles</u>	Elus et agents des collectivités, aménageurs
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement de collectivités et d'aménageurs à la mise en œuvre de projets pilotes d'aménagement et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement (en prenant l'angle des déterminants de santé)</li> <li>● Mise en place de groupes de travail avec les différents services des collectivités pour déployer des projets interdisciplinaires d'aménagement et d'urbanisme favorables à la santé, en associant les acteurs de la santé</li> <li>● Capitalisation (régionale ou nationale) sur les expérimentations déjà menées</li> <li>● Développement de partenariats locaux</li> <li>● Recherche de financements européens (échanges/partages d'expériences, innovation, évaluation, communication)</li> </ul>

<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de GT mis en place</b> Description : Unité : projet Méthode de renseignement : suivi par le pilote (organisateur de ces groupes de travail) Valeur cible au terme du PRSE :
-----------------------------------	--

## ACTION 2 : Mise en réseau des décideurs et des professionnels

### Description succincte de l'action :

Une fois les élus et les techniciens sensibilisés et formés, la modification de leurs pratiques s'engage grâce à l'apport de conseils pour orienter les choix d'aménagement et le partage d'expérience.

Les réseaux d'acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi que ceux des collectivités constituent de véritables ressources pour le partage de bonnes pratiques et la promotion de la démarche. Ces réseaux permettront une meilleure interconnaissance, un décloisonnement, le partage de ressources et d'expérience.

Cette mise en commun représente une réelle opportunité pour développer une culture commune de l'UFS.

<u>Publics cibles</u>	Elus et agents des collectivités, aménageurs
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme</li> <li>● Elaboration d'une base de données détaillée (coordonnée + organisme...) des acteurs</li> <li>● Constitution d'un réseau de référents UFS (à l'échelle régionale et à l'échelle de chaque territoire d'agences d'urbanisme et de CAUE ?)</li> <li>● Animation du réseau : Mise en réseau des acteurs et capitalisation des opérations avec recueil et partage d'expériences (journées d'études et échanges sur les projets UFS en région et en France), articulation avec les politiques territoriales existantes (notamment politique de la ville : contrats de ville...).</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Réalisation de la base de données des acteurs (dont les référents UFS)</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de journées d'échanges/partage/d'études (avec nombre de personnes présentes)</b></p>

## Objectif stratégique 4.2 - Développer des projets de végétalisation et de mobilité dans un contexte d'adaptation au changement climatique

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>4.2.1 – Renforcer le savoir-faire des aménageurs en matière de végétalisation et de renaturation</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 4 – Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorable à la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	OS 4.2 - Développer des projets de végétalisation et de mobilité dans un contexte d'adaptation au changement climatique
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>L'adaptation du territoire des Hauts-de-France au changement climatique repose notamment sur la réintégration de la nature dans les zones artificialisées. En effet, la végétalisation et la renaturation permettent de résorber les pollutions et les inondations, de maintenir des îlots de fraîcheur, plus largement d'améliorer le cadre de vie et de favoriser le développement de la biodiversité.</p> <p>Les zones particulièrement concernées par l'absence de nature, notamment les espaces urbains, densément construits ou imperméabilisés, sont fortement vulnérables face aux effets du changement climatique. Ces espaces représentent une part importante de l'occupation des sols des Hauts-de-France.</p> <p>Pour le développement de projets d'aménagements et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement et d'adaptation au changement climatique, le PRSE4 vise à renforcer la végétalisation et la renaturation des espaces.</p> <p>Il est reconnu que l'accès à un espace de nature permet une amélioration globale de la santé physique et de la santé mentale. La qualité et l'efficacité de la restauration de la biodiversité des sites reposent sur la pertinence des choix des sites et de leur gestion au long cours. La sensibilisation aux enjeux de la renaturation, de la végétalisation (tout en abordant ses risques), et la formation des professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études techniques, professionnels des voiries, agents territoriaux en charge des espaces verts, ...) sont des facteurs primordiaux de réussite de ces opérations. Par ailleurs, la diffusion de guides pratiques pour la renaturation des projets participe au renforcement et à la modification des savoir-faire des aménageurs.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Pour que la végétalisation et la renaturation des espaces soient réalisées en prenant compte de leurs effets sanitaires et environnementaux, aussi bien positifs que négatifs, il est nécessaire d'améliorer et de diffuser les connaissances sur ces sujets
<b>Pilote(s) de l'ob-</b>	Structure(s) : ARS, DREAL, Région

<b>jectif opérationnel</b>	
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Plan 1 : Plan national d'adaptation au changement climatique (MTECT)</p> <p>Plan 2 : Documents d'urbanisme (PLU/PLUi, SCoT)</p> <p>Plan 3 : Plan Arbre de la Région</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de personnes formées/sensibilisées</b></p> <p><b>Degré de montée en compétences des professionnels bénéficiaires</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de surfaces végétalisées</b></p>

## **ACTION 1 : Renforcement de l'offre de formation à la renaturation et la santé-environnement dans les écoles d'architecture, d'urbanisme et de paysage**

### Description succincte de l'action

L'intégration des enjeux de renaturation et de santé-environnement dans la formation initiale des futurs architectes, urbanistes et paysagistes, en participant au développement d'une culture commune, est essentielle. En effet, pour faciliter la mise en place de projets protégeant et favorisant le vivant et la nature, il est nécessaire de faire monter en compétences (connaissance, méthodologie, outils...) et en expertises ces opérateurs sur ces sujets.

<u>Publics cibles</u>	Etudiants en école d'architecture/d'urbanisme/de paysage; professionnels (formation continue) ; lycées horticoles et agricoles
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recensement des besoins des étudiants : demande des étudiants pour être formés sur les métiers d'architecture tenant compte des enjeux de santé et d'environnement (recensement parallèle des besoins des collectivités et des entreprises pour adapter la formation des étudiants)</li> <li>● Etat des lieux de l'offre de formation : contacter l'ONISEP et les universités (UPJV, ULCO, et étendre les recherches au-delà des Hauts-de-France pour transposer, contacter les lycées horticoles et agricoles ...)</li> <li>● Elaboration de modules complémentaires et diffusion : élaboration de modules complémentaires en appui à des besoins exceptionnels ou si une école se rend compte d'une demande de formation particulière, MOOC TELA BOTANICA, création de vidéos et d'espaces de démonstration ; diffusion via le CERRD , les écoles, les plateformes nationales, création de supports pédagogiques par les élèves et leurs professeurs, prise en compte des aspects sanitaires dans les formations paysagistes, du choix des végétaux par rapport à la nature des terrains et aux conditions locales et rappel de la réglementation existante, ...</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de modules de formation créés</b>

## **ACTION 2 : Sensibilisation des aménageurs aux atouts et risques liés à la végétalisation et aux outils d'amélioration des connaissances et de la sélection des espèces végétales**

### Description succincte de l'action :

L'intégration d'espèces végétales adaptées à l'environnement et à l'évolution du microclimat, de la qualité de l'air et de l'hydrométrie est essentielle pour éviter les risques sanitaires qu'elles pourraient représenter. Cette intégration passe par la désimperméabilisation des surfaces artificialisées (infiltration de l'eau à la parcelle). La sensibilisation des aménageurs aux bénéfices et risques liés à la végétalisation (potentiel allergène des espèces, espèces exotiques envahissantes (EEE), espèces nourricières, diversification et origine des espèces...) s'inscrit dans une démarche préventive pour optimiser les atouts

de ces espèces tout en réduisant leurs impacts potentiellement nocifs.

<u>Publics cibles</u>	Aménageurs, SNCF, acteurs du territoire, collectivités, bureaux d'études, habitants
<u>Activités (étapes, phases, vo- lets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recensement des outils et ressources existants (ex : outil SESAME du CEREMA pour intégrer l'arbre dans les projets de renaturation urbaine)</li> <li>● Elaboration de ressources complémentaires si nécessaire</li> <li>● Diffusion et promotion des ressources existantes (atlas, guides, cartographie) (ex : le CBNB a déjà réalisé 3 guides)</li> <li>● Elaboration d'un cahier des charges types pour accompagner la sélection des espèces végétales</li> <li>● Promotion et diffusion d'un guide des bonnes pratiques et d'outils de capitalisation d'expériences (ex : élaboration de fiches RETEX, chartes de bonnes pratiques (ex : charte de l'arbre); promotion des fiches RETEX et des projets à valoriser sur le site du Ministère et la plateforme du CEREMA,</li> <li>● Mise en réseau de paysagistes, écologues, architectes, aménageurs, etc autour des questions d'adaptation des espaces aux questions de transition écologique et changement climatique : identifier un ou 2 réseaux existants pour valoriser les travaux engagés et encourager d'autres territoires/ acteurs à engager des démarches similaires ; création d'un annuaire des réseaux existants par champs de compétences ; ...</li> <li>● Animation d'un réseau de référents santé environnement dans les projets d'aménagement</li> <li>● Organisation d'évènements thématiques : organisation d'actions de sensibilisation, communiquer et partager sur les projets (espace de démonstration ?) ; développement de la participation citoyenne avec organisation de différents ateliers, colloques, jardins participatifs etc.</li> <li>● Accompagnement et valorisation de projets de renaturation et développement d'espaces favorisant la biodiversité dans les espaces publics</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'évènements organisés</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre d'aménageurs présents aux évènements thématiques</b></p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>4.2.2 – Promouvoir les bienfaits des mobilités douces et actives</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 4 – Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorable à la santé
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	OS 4.2 - Développer des projets de végétalisation et de mobilité dans un contexte d'adaptation au changement climatique
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Le secteur des transports, en particulier le trafic routier, étant une source importante d'émissions de polluants et de nuisances en Hauts-de-France, le développement de modes de transports moins polluants est primordial. La réponse à cet objectif s'articule autour de la promotion des mobilités douces et actives, ainsi que de l'intégration dans la planification des enjeux de mobilité en amont. Cela est à mettre en perspective avec les pics d'ozone qui se multiplient et dont les NOx - qui en sont des précurseurs - sont pour grande partie dus aux transports.</p> <p>Le secteur des transports constitue un levier important en matière de développement de co-bénéfices santé-climat à travers des actions en faveur des mobilités douces et actives qui bénéficient à la santé humaine, à la santé des écosystèmes et au climat. Le développement des mobilités favorables à la santé et à l'environnement ne repose pas uniquement sur leur installation physique, il est nécessaire de promouvoir leurs effets positifs et de faciliter la prise de conscience des enjeux sanitaires et environnementaux des mobilités douces et actives.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	<p>Pour le développement de projets d'aménagements et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement et d'adaptation au changement climatique, le PRSE4 vise à promouvoir des mobilités favorables à la santé et à l'environnement.</p> <p>La valorisation de l'image du vélo et l'accompagnement des élus dans la planification d'itinéraires cyclables en liens avec d'autres schémas (schéma directeur mobilité) constituent des enjeux majeurs pour traiter au mieux cette thématique dans le PRSE 4.</p> <p>Il s'agit de déployer des évènements de sensibilisation et de communication à destination des décideurs et des usagers.</p>
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : DREAL, Région, ARS
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Plan 1 : Plan national d'adaptation au changement climatique (MTECT)</p> <p>Plan 2 : Documents d'urbanisme (PLU/PLUi, SCoT)</p> <p>Plan 3 : Plan vélo et marche 2023-2027 (MTECT)</p> <p>Plan 4 : Stratégie nationale bas carbone (MTECT)</p> <p>Plan 5 : Plan Vélo Régional (Région Hauts-de-France)</p>

Schéma régional des Véloroutes Hauts-de-France	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Degré de montée en connaissance des élus bénéficiaires d'un accompagnement et/ou d'une action de sensibilisation</b>
<h2>ACTION 1 : Organisation d'événements autour des mobilités alternatives avec un prisme santé-environnement</h2>	
<u>Description succincte de l'action</u>	<p>La sensibilisation des habitants aux mobilités alternatives et à leurs bienfaits pour leur santé et celles des écosystèmes est la première étape pour initier une prise de conscience et le changement de pratiques. Pour cela, il s'agit de leur présenter les mobilités alternatives existantes, leurs accessibilités et leurs avantages lors d'événements particuliers ou au quotidien via des actions de communication.</p>
<u>Publics cibles</u>	Habitants et public scolaire
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déploiement d'ateliers autour des mobilités alternatives (ex : ateliers de remise en selle et SRV (savoir rouler à vélo), liens entre mobilités actives et santé, marche...)</li> <li>● Organisation d'événements pour tester les mobilités alternatives (ex : semaine de la mobilité et challenges de l'éco mobilité au sein des institutions, mai à vélo, ...)</li> <li>● Organisation de rencontres régionales du vélo (réunir les partenaires pour faire un point sur la stratégie régionale cyclable de chaque partenaire et l'état d'avancement du plan vélo + faire un focus sur une thématique)</li> <li>● Intervention dans les établissements scolaires : (ex : mise en place de plans de déplacements scolaires (collèges ; lycées ; étudiants) ; organisation de challenges de l'écomobilité scolaire des Hauts-de-France sur une semaine pour sensibiliser les élèves aux modes de déplacement doux (vélo, marche, trottinette, transports en commun) ; outils ludo-pédagogiques (fresque de la mobilité, jeux proposés par l'association Air&amp;Moi / ATMO) ; organisation d'événements sportifs et sensibilisation des enseignants.</li> <li>● Stratégie de communication : valorisation des événements existants et création de supports</li> <li>● Création ou sécurisation d'abris vélo autonomes avec recharge pour bicycles à assistance dans les lycées</li> <li>● Soutien des événements sportifs (ex : Paris-Roubaix , 4 jours de Dunkerque, Tour de France, clubs cyclistes, ... par ex) pour développer et diffuser la culture vélo</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'actions de promotion des mobilités favorables à la santé et à l'environnement</b>

## **ACTION 2 : Sensibilisation puis accompagnement des élus et aménageurs au développement d'aménagements incitatifs et favorables aux mobilités douces**

### Description succincte de l'action :

En augmentant la sensibilisation des élus et des aménageurs à l'importance d'un territoire adapté à la marche et au vélo, il s'agit d'accroître leur intérêt et de faciliter l'intégration de cette dimension à chaque projet d'aménagement et d'urbanisme.

En effet, pour que ce public s'empare de la thématique, elle ne doit pas être perçue comme un sujet en plus mais comme un sujet complémentaire aux autres priorités.

Pour faciliter le recours aux mobilités alternatives, il est primordial d'aménager des espaces adaptés. De ce fait, les collectivités et les aménageurs, une fois sensibilisés à ces enjeux de mobilités, peuvent avoir besoin d'accompagnement selon leurs moyens internes disponibles et leurs enjeux (taille, enclavement, vieillissement de la population...). Il s'agit, une fois la réflexion initiée pour la planification d'itinéraires, de proposer un accompagnement adapté à leurs demandes.

<u>Publics cibles</u>	Elus de toutes les collectivités, Etat, aménageurs
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<p><b>A/ Etapes de sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux des instances déjà existantes sur le territoire, au sein desquelles le sujet des mobilités peut être abordé</li> <li>● Organisation de réunions thématiques dédiées aux mobilités actives</li> <li>● Promotion de projets mis en œuvre par des collectivités, échanges de bonnes pratiques et voyages d'études sur des territoires exemplaires</li> <li>● Adoption concertée d'un schéma directeur cyclable</li> <li>● Présentation de facteurs de réussite : Portage politique dédié aux mobilités douces et création d'un service dédié au sein des institutions</li> <li>● Incitation à privilégier les déplacements en vélo pour les déplacements professionnels des agents des collectivités (ex : mise à disposition d'une flotte de vélos ; mise en place de forfaits mobilités durables (FMD) ...)</li> <li>● Développement d'outils de sensibilisation sur les bénéfices de la marche à pied ou utilisation du vélo par rapport à l'automobile (santé, économies, promotion de la «mobilité du quart d'heure», etc)</li> <li>● Recensement des dispositifs d'aides favorables aux mobilités actives (tels que l'AAP « territoires cyclables », fonds FEDER, fonds mobilité active, fonds vert, fond ADEME...)</li> <li>● Diffusion de la matière existante sur la création d'infrastructures vélo (créée par CEREMA, ADAV)</li> </ul> <p><b>B/ Etapes d'accompagnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Echange avec les collectivités pour comprendre leurs besoins</li> <li>● Communication sur les possibilités d'accompagnement,</li> <li>● Mise en place de réseaux d'acteurs à l'échelle intercommunale</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement et ingénierie pour les projets des collectivités (conseils techniques, orientation, ...) des collectivités vers des opérateurs selon l'avancée dans le projet</li> <li>● Suivi du Schéma régional des Véloroutes Hauts-de-France</li> <li>● Renforcement des dynamiques partenariales via des outils contractuels tels que les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) et les Plans d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS)</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de schémas directeurs cyclables/Plan vélo mis en place sur le territoire</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Evolution du kilométrage de pistes cyclables disponibles</b></p>

# AXE 5 - Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun

## Objectif stratégique 5.1 – Améliorer les connaissances des expositions de la population des Hauts-de-France en matière de santé-environnement

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>511 - Développer les connaissances scientifiques sur les impacts de l'exposition aux pollutions de l'eau, de l'air et des sols sur la santé humaine et des écosystèmes</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	5 – Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	5.1 – Améliorer les connaissances des expositions de la population des Hauts-de-France en matière de santé-environnement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Pour bon nombre de nuisances environnementales (y compris émergentes comme les nano/micro plastiques, les PFAS, les perturbateurs endocriniens, ...), la connaissance précise des impacts des expositions sur la santé de la population des Hauts-de-France est encore difficile à établir. Les données disponibles montrent toutefois des niveaux d'exposition chronique forts aux pollutions industrielles et aux pesticides, une qualité de l'eau et des sols dégradée, et des indicateurs sanitaires en amélioration depuis les années 1990, mais restant moins bons que la moyenne nationale. Afin de mieux qualifier les liens causaux entre environnement et santé en région, la recherche régionale en santé-environnement doit être soutenue.</p> <p>Si les citoyens ont besoin des chercheurs pour accéder à de nouveaux savoirs, la recherche a besoin de la société pour progresser. Le renforcement de l'expertise et des compétences de la société civile, conjugué à sa mobilisation croissante pour produire et coproduire des connaissances et de l'innovation, est un enjeu en région Hauts-de-France, où cette mobilisation est peu développée.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	<p>Il s'agit ici de soutenir les initiatives de collecte, de traitement de données, et de recherche en santé et environnement, qui permettront de mieux connaître les risques et les potentialités du territoire en la matière, ce qui servira de base aux objectifs suivants.</p> <p>Cet objectif vise à alimenter le socle de connaissances, à destination de tous les acteurs (collectivités, agences, partenaires associatifs, éducatifs...) qui sert de base aux actions de réduction des expositions.</p>
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : Région (DSAN) avec appui DRESS et Agence 2040
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'ob-</b>	<p>Plan : Stratégie régionale sur la donnée publique (dans le cadre du Contrat de plan État-Région)</p> <p>CPER 2021-2027 : : Projet ECRIN et Projet MOSOPS</p>

<b>jectif opérationnel s'articule</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'études lancées par les partenaires</b>

## **ACTION 1 : Appui à la mutualisation et à la capitalisation des données sur les impacts chimiques du quotidien, l'exposome et les co-expositions, et ce, dans une approche « Une seule santé »**

### Description succincte de l'action :

Un certain nombre de démarches de recherche existent déjà sur le territoire régional, que leur initiative soit régionale elle-même, ou qu'il s'agisse de déclinaisons de démarches nationales. Parmi ces initiatives régionales, le projet CPER ECRIN est une démarche d'envergure, visant à permettre de mieux comprendre en quoi le changement climatique et, plus largement, les changements environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, écosystèmes...) liés aux activités humaines, affectent notre santé et la biodiversité. Le PRSE intervient en complément de ce projet sur des dimensions d'accompagnement et d'interface entre les aspects fondamentaux de la recherche et les approches à décliner sur le terrain et utiles aux décideurs.

Définition : l'**exposome**, c'est le cumul des expositions aux facteurs environnementaux (c'est-à-dire non génétiques) que subit une personne ou un organisme (humain ou autre), de sa conception à sa fin de vie, en passant par le développement *in utero*. L'exposome complète l'effet du génome.

Cette capitalisation permettra de développer une expertise régionale au sein du réseau, en raisonnant en termes de spécificités et de compétences régionales (écotoxicologie, exposome, nanomatériaux, polluants émergents, dont nanopolluants ...) mais aussi en termes de veille scientifique sur des sujets planétaires qui s'expriment en région (« Une seule santé » ...)

Cette dynamique de mutualisation et de mise en réseau servira de socle à l'établissement d'une expertise transversale scientifique en santé-environnement, au bénéfice de tout le PRSE, via la mise en réseau entre les acteurs régionaux de la recherche et le PRSE.

<u>Publics cibles</u>	Les décideurs (Etat et Agences, Collectivités), et autres acteurs de la prévention (associations, fondations...)
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capitalisation des apports du projet CPER ECRIN et du CPER MOSOPS avec identification de la manière dont le PRSE peut accompagner le projet avec un rôle d'interface</li> <li>● Mise en réseau des acteurs régionaux de la recherche et des pilotes du PRSE</li> <li>● Réalisation d'un recensement « Une Seule Santé » : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ -connaissance des travaux scientifiques réalisés et en cours (et éventuellement en projet) dans la région</li> <li>○ -veille scientifique sur le sujet</li> <li>○ -création d'une interface de type annuaire de bases de données scientifiques permettant de recenser / faire état des travaux de</li> </ul> </li> </ul>

	<p>recherche locaux/régionaux en projet, en cours, ou terminés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ également, puiser dans le vivier des données existantes (ARS, agences régionales, assurance maladie...) en essayant de dépasser les contraintes liées aux données (anonymisation, droits de transmission...)</li> <li>○ Prévoir des initiatives permettant la vulgarisation des résultats</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Organisation et articulation d'événements entre eux (exemple : évènement PRSE4 adossé à la fête de la science et/ou à la journée ECRIN, ...)</li> <li>● Développer la veille technologique en recourant à des outils et moyens tels que l'Intelligence Artificielle, le traitement des DATA et l'exploitation des informations</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de masters ou de thèses co-encadrés</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de publications du PRSE4 (actes de journées, « livre banc » etc...), de publications de travaux collaboratifs mis en œuvre dans le cadre du PRSE4 par les acteurs</b></p>

## ACTION 2 : Facilitation de l'accompagnement et la co-construction des projets régionaux de recherche scientifique ou d'amélioration des connaissances scientifiques

### Description succincte de l'action :

Il s'agit de favoriser le développement de réseaux d'acteurs provenant d'univers différents pour faciliter le partage et l'accessibilité des informations et données scientifiques, en open source dans la mesure du possible. Le PRSE propose d'avoir une attention particulière, par exemple, pour les inégalités socio-territoriales, les expositions précoces à une combinaison de facteurs de stress sociaux et environnementaux (physiques, chimiques et/ou biologiques), et pour les enjeux liés à l'identification de liens causaux. Seront particulièrement concernés des projets locaux de recherche, à l'échelle de villes ou de métropoles, permettant de relier les acteurs et amorcer une dynamique. Par exemple : appréhender les effets de la pollution sur la santé (air, eaux, sols, allergies, pollen, microplastiques, etc )

<u>Publics cibles</u>	<p>Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) Centres hospitaliers</p>
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réalisation d'études et de mesures (collecte et analyse de données, indicateurs composites, modélisations...)</li> <li>● Valorisation des résultats scientifiques</li> <li>● Soutien à la création de nouvelles interactions et de nouveaux partenariats entre les collectivités et les établissements de recherche</li> <li>● Soutien à l'équipement des laboratoires</li> <li>● Réflexions autour de la création d'un label PRSE4 ( sous réserve des moyens à mobiliser pour ce faire)</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre de réflexions autour de la création d'un label PRSE4 de l'intégration dans une démarche PRSE</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de projets labellisés ayant obtenu un financement</b></p>

## **ACTION 3 : Implication des habitants dans la production de données (ex : études participatives, biomonitoring, voire baromètre santé-environnement...)**

### Description succincte de l'action :

« Les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, aux côtés des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée » : telle est la définition retenue dans la Charte des sciences et recherches participatives en France, signée par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche – parmi lesquels l'Inserm, des ONG et des associations, tous décidés à collaborer pour accélérer le progrès au bénéfice de tous. Le PRSE soutient l'implication des habitants dans la production de données en tant que vecteur d'amélioration de la qualité des projets et de la mutualisation des savoirs.

<u>Publics cibles</u>	Les habitants de la région des Hauts-de-France; association et collectifs régionaux ; association de patients
<u>Opérateur(s)</u>	Universités, centres de recherche, associations de patients, APPA, ATMO, boutique des sciences, ONG environnementales et de santé ...
<u>Partenaires à mobiliser</u>	<p><u>Fournisseurs de données :</u></p> <p><u>Relais</u> : fête de la science ; Universités, centres de recherche, associations de patients, APPA, ATMO, boutique des sciences, ONG environnementales et de santé ...</p> <p><u>Autres partenaires</u> : ONG environnementales et de santé, dont associations de patients</p>
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Clarification conjointe des objectifs à atteindre, leurs finalités et leurs enjeux</li> <li>● Lancement d'un appel à projets</li> <li>● Relayer les besoins de mobilisation</li> <li>● Aider au développement de la recherche participative,</li> <li>● Aller vers les publics vulnérables</li> <li>● Imaginer un format de dialogue territorial avec de la facilitation en Intelligence collective (pour inclure, associer et offrir une alternative à la communication descendante)</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de projets de recherche citoyens</b>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONAL</b>	<b>5.1.2 – Améliorer qualitativement les connaissances du grand public sur les interactions entre l'environnement et la santé</b>
Rappel de l'axe du PRSE	Axe 5 – Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun
Rappel de l'objectif stratégique	OS 5.1 – Améliorer les connaissances des expositions de la population des Hauts-de-France en matière de santé-environnement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Les sujets liés aux pollutions diffuses émergent dans la sphère médiatique et alertent et inquiètent le grand public (PFAS, métabolites de pesticides...). Ainsi, il est nécessaire de permettre l'appropriation de la santé-environnement et de ses enjeux par le grand public. Cette appropriation doit permettre ensuite d'outiller les citoyens afin de les inciter à changer leur comportement et leurs pratiques.</p> <p>La prise de conscience des enjeux en santé-environnement par la population et leur pouvoir d'agir vis-à-vis de ce domaine, doivent ensuite être soutenus par des démarches de diffusion de la connaissance des interactions entre l'environnement et la santé.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	<p>Cet objectif permet la diffusion des connaissances et des travaux de recherche engagés, mais aussi une information sur les actions mises en œuvre pour réduire les pollutions et limiter leur impact sanitaire.</p> <p>Il s'agit de diffuser des connaissances qui permettent au grand public une bonne appropriation des interactions entre l'environnement et la santé.</p>
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Plan 1 : Stratégie régionale sur la donnée publique (dans le cadre du Contrat de plan État-Région)</p> <p>Plan 2 : Projet CPER ECRIN (Environnement Climat – Recherche et Innovation) (2021-2027)</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre et types de supports créés / diffusés</b>

## **ACTION 1 : Construction d'une démarche d'acculturation du grand public sur les interactions entre l'environnement et la santé dans une logique de co-bénéfices pour soi et pour les écosystèmes**

### Description succincte de l'action

L'acculturation à la santé-environnement par le grand public relève d'une part de la production de l'information et de la connaissance pensée en lien avec ses préoccupations, mais aussi de la mise en place d'une stratégie de diffusion favorisant la participation des citoyens et valorisant les bénéfices pour tous pour ainsi initier un changement de pratique.

<u>Publics cibles</u>	Habitants
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Veille documentaire sur les ressources pédagogiques existantes et recensement des informations fiables et validées (outils, application, supports d'informations) auprès du grand public</li> <li>● Recensement des différents canaux d'information nationaux et locaux</li> <li>● Diversification des partenariats et mise en place d'un réseau d'acteurs</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de ressources centralisées</b>

## **ACTION 2 : Diffusion des résultats des recherches et transfert de connaissances pour sensibiliser le grand public aux enjeux en santé-environnement et aux actions mises en œuvre**

### Description succincte de l'action :

La valorisation des éléments produits en vue développer les connaissances scientifiques sur les impacts des expositions sur la santé humaine et des écosystèmes auprès du grand public passe par le travail des résultats pour en faire des éléments communicants et facilement appropriables. En effet, pour que ces connaissances soient aussi utiles aux habitants, il est nécessaire d'identifier les informations prioritaires à leur transmettre et les mettre en forme à des fins pédagogiques et pallier le caractère anxiogène.

<u>Publics cibles</u>	Grand public
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diffusion large des supports d'acculturation (cf action 1)</li> <li>● Sensibilisation des publics à la recherche et accès de données fiables =&gt;Développement de plateformes régionales de données à destination de publics spécifiques et à destination de professionnels de la santé</li> <li>● Elaboration d'une stratégie de diffusion des ressources avec identification des acteurs de proximité (relais), avec identification des typologies de publics-cibles en prenant en compte leurs problématiques vécues</li> <li>● Développer des stratégies de communication croisées entre les acteurs de proximité et de la santé-environnement</li> <li>● Organisation d'évènements de vulgarisation et de sensibilisation du grand public :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ A/ A travers des évènements : journée nationale de la qualité de l'air, visite de sites, Week-end Intelligence Artificielle, Fête de la science ; spectacles, visites, parcours de découverte, escape games, ateliers, ...</li><li>○ B/ Via la diffusion d'outils favorisant la connaissance : mise en place d'outils innovants comme aides à la décision telles que les plateformes « TRACE », « Air-Climat-Energie » ou « aère-toi » ; application « Air to Go » à destination du grand public ; serious games sur une thématique en santé-environnement... )</li><li>○ C/ En favorisant la mise en réseau des acteurs : organisation de concertations (entre agriculteurs et riverains par ex) ; webinaires, conférences débats grand public, ...</li></ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'évènement organisés</b>

## Objectif stratégique 5.2 – Renforcer l’observation régionale et locale en santé-environnement et l’outillage des collectivités

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>5.2.1 - Renforcer l’observation régionale et locale en santé-environnement et la diffusion des données</b>
<b>Rappel de l’axe du PRSE</b>	5 - Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d’agir de chacun
<b>Rappel de l’objectif stratégique</b>	5.2 – Renforcer l’observation régionale et locale en santé-environnement et l’outillage des collectivités
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l’objectif</b>	<p>Pour agir efficacement dans les territoires sur les facteurs environnementaux susceptibles d’impacter l’état de santé et promouvoir un environnement favorable à la santé, l’observation est clé. Les acteurs (services de l’état, acteurs professionnels et associatifs...) de la région Hauts-de-France doivent avoir accès aux caractéristiques territoriales.</p>
<b>Description de l’objectif opérationnel</b>	<p>L’observation en santé-environnement a pour objectif d’identifier, de suivre et d’analyser des indicateurs relatifs aux inégalités environnementales de santé au sein d’un territoire. De nombreuses données de connaissances et d’observation dans le champ de la santé-environnement existent, au niveau national et régional. Mais pour agir localement et réduire les inégalités territoriales, il est nécessaire de faciliter l’accès aux données aux acteurs du territoire.</p> <p>Le PRSE4 vise à construire un outil de visualisation de la répartition des enjeux de santé-environnement dans les Hauts-de-France afin d’aider à la prise de décision et la mise en place d’actions, et de favoriser l’interconnaissance des acteurs du territoire.</p>
<b>Pilote(s) de l’objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS et Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l’objectif opérationnel s’articule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Stratégie régionale sur la donnée publique (dans le cadre du CPER)</li> <li>● SRADDET</li> </ul>

<b>Lien avec les autres objectifs opérationnels du PRSE4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement favorable à la santé</li> <li>Renaturation, mobilités, végétalisation</li> <li>Montée en compétences des CT en santé environnementale</li> <li>Accompagner les collectivités dans la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement</li> <li>Amélioration et diffusion des connaissances scientifiques</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de collectivités ayant utilisé l'Observatoire Régional Santé Environnement (mesure du taux de recours aux cartographies thématiques)</b>

## **ACTION 1 : Mise en réseau des acteurs participant à l'observation en santé-environnement afin de faciliter le partage des connaissances et les savoir-faire dans le recueil et l'analyse des données**

### Description succincte de l'action :

L'Observatoire est un outil collaboratif. Afin que le partage des données au sein de l'Observatoire fonctionne, il est nécessaire de favoriser la concertation et l'échange entre les acteurs, et décloisonner et intégrer l'ensemble des sources de données, notamment entre les acteurs de la santé et de l'environnement.

<u>Publics cibles</u>	Les contributeurs à l'observation en santé environnement
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en place de la communauté des contributeurs à l'observation</li> <li>● Animation de réunions régulières de la communauté avec partage d'expériences</li> <li>● Promouvoir le développement de nouvelles thématiques (ex : eau, ...)</li> <li>● Faire le lien entre les indicateurs produits par l'observatoire santé Environnement et le suivi du SRADDET, et avec d'autres programmes ou plans , comme par ex DATACTION côté ARS</li> <li>● Mettre en place un groupe GEO2FRANCE pour travailler sur les données et le lien avec les autres programmes et plans (interopérabilité, référencement, création de groupes de travail ...)</li> <li>● Proposer une stratégie de communication pour diffusion des informations utiles aux acteurs.</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de réunions de la communauté</b>

## **ACTION 2 : Déploiement d'un Observatoire régional en santé-environnement, cadre de recueil de l'information, de développement de connaissances, d'analyse de données géographiques et de diffusion de l'information**

### Description succincte de l'action :

Cet Observatoire constituera un cadre de recueil de l'information, de développement de connaissances, d'analyse de données géographiques et de dissémination de l'information.

Il permettra, par l'amélioration de la connaissance des besoins et enjeux des territoires, de cibler les territoires prioritaires pour les actions (par exemple, cumulant les facteurs de vulnérabilité). Il est un outil d'aide à la décision pour les collectivités locales (via notamment l'utilisation des données locales en Santé Environnement pour l'alimentation des diagnostics locaux) et d'information transparente de la population.

<u>Publics cibles</u>	Experts de la santé environnementale Les collectivités, les acteurs associatifs et professionnels concernés
-----------------------	--

	Les habitants, avec un accompagnement spécifique de l'information.
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rédaction du cahier des charges de l'Observatoire           <ul style="list-style-type: none"> <li>Il précise notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La gouvernance de l'Observatoire (les pilotes)</li> <li>○ Les fournisseurs de données et les attendus vis-à-vis d'eux</li> <li>○ Le lien avec la dimension de système d'information géographique</li> <li>○ Les échelles géographiques de travail pertinentes et adaptées aux sujets et données existantes (régional et infra territorial)</li> <li>○ Les indicateurs</li> <li>○ Le lien avec les Observatoires locaux de la santé existants</li> <li>○ Le lien avec les autres Observatoires (de l'agriculture biologique, des transports / mobilités, du foncier ...) Les thématiques d'observation</li> <li>○ L'articulation avec Géo2france et Dataction (recenser l'information disponible via la plateforme partenariale de données Géo2france et assurer l'interopérabilité des données,...)</li> <li>○ Le lien avec les acteurs de la recherche et de la santé</li> <li>○ L'accès et l'appropriation des données par les citoyens</li> <li>○ La place de la participation citoyenne dans l'observation</li> <li>○ L'opportunité et la possibilité de développer un volet prospectif</li> <li>○ Les fournisseurs de données et les attendus vis-à-vis d'eux</li> <li>○ Le lien avec les autres systèmes d'information géographique et démarches existantes (exemple Géo2France, Dataction, EMISET, démarche sur le bien-être territorial (ADULM), ...)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>● Sélection du porteur</li> <li>● Bien identifier les besoins d'observation des collectivités et acteurs sensibilisés en amont sur les questions santé environnementales pour les questionner sur leurs besoins</li> <li>● Capitalisation et mutualisation des données existantes en santé-environnement (statistiques, bibliographiques, méthodologiques...) susceptibles d'intégrer l'Observatoire</li> <li>● Intégration de données : réutilisation de données existantes</li> <li>● Croisement de plusieurs sources pour élaborer des indicateurs composites ou typologie de territoires selon les problématiques santé environnementales</li> <li>● Mise à jour régulière des données, selon leur actualisation</li> <li>● Conduite d'études permettant de compléter le jeu de données à intégrer à l'Observatoire</li> <li>● Communication sur l'existence de l'Observatoire régional adaptée en fonction des publics visés</li> <li>● Diffusion d'un guide d'utilisation des données de l'Observatoire et accompagnement pour une bonne compréhension.</li> </ul>
<u>Indicateurs de</u>	<b>Indicateur 1 : Mise en place de l'Observatoire</b>

<u>réalisation</u>	<p>Description : degré d'aboutissement de la mise en place de l'Observatoire (jalons)</p> <p><b>Indicateur 2 : Evolution du nombre d'indicateurs suivis dans le cadre de l'Observatoire</b></p> <p>Description : nombre d'indicateurs différents faisant l'objet d'un renseignement régulier</p>
--------------------	--

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>5.2.2. - Accompagner les collectivités dans la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	5 - Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	5.2 – Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et l'outillage des collectivités
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	La prise en compte des enjeux de santé-environnement par les collectivités est devenue essentielle. Elle s'illustre notamment via la mise en œuvre de diagnostics locaux de santé-environnement, qui s'inscrivent dans une démarche de développement territorial, autant sur le volet environnemental que socio-sanitaire. Cette démarche suscite l'implication des agents des collectivités et des élus dans un champ où ils n'ont que peu de compétences propres, mais de nombreux leviers pour agir en partenariat avec les acteurs du territoire (politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de mobilités, logement, petite enfance, actions sociales....)..
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	<p>Les diagnostics locaux en santé-environnement permettent de disposer d'une vision fine et dans l'idéal spatialisée, des enjeux présents sur le territoire d'une collectivité. Ils mobilisent un certain nombre d'indicateurs et de données pertinentes sur un territoire, en balayant différents thèmes (eau, air, habitat, pressions exercées sur l'environnement...). Les diagnostics locaux ont également la vertu de mobiliser et de créer du lien entre acteurs, de décloisonner les acteurs de différents services d'une collectivité, dans une logique d'animation de la démarche. Ils permettent également de produire des données.</p> <p>Des guides méthodologiques existent déjà, identifiant les sources disponibles et les producteurs de données, les indicateurs et données pertinentes, les méthodes de collecte à mettre en place ainsi que les modalités et les limites d'interprétation. Cet objectif vise à recenser les outils disponibles, à sélectionner ceux adaptés aux enjeux des Hauts-de-France, et à soutenir leur diffusion.</p>
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS et Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Stratégie régionale sur la donnée publique (dans le cadre du CPER)</p> <p>SRADDET</p>

<b>Lien avec les autres objectifs opérationnels du PRSE4</b>	Aménagement favorable à la santé Renaturation, mobilités, végétalisation Montée en compétences des CT en santé environnementale Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et la diffusion des données
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de diagnostics locaux en santé environnement réalisés grâce à l'accompagnement du PRSE</b>

## ACTION 1 : Identification des besoins

### Description succincte de l'action

L'accompagnement des collectivités dans la réalisation de diagnostics locaux en Santé Environnement est nécessaire dans le cadre du développement territorial (autant sur le volet environnemental que socio-sanitaire) des collectivités. Cet accompagnement qui s'adresse aux élus et agents des collectivités nécessite de pouvoir identifier les besoins des publics concernés par ces sujets.

<u>Publics cibles</u>	Elus et agents de collectivités territoriales
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Informer préalablement les collectivités territoriales sur les enjeux de Santé Environnement (SE)</li> <li>● Promouvoir des expériences de diagnostics inspirantes permettant de mieux identifier l'utilité de la démarche et ce qu'elle a permis</li> <li>● Accompagner des démarches de type « plaidoyer » autour de retours d'expérience sur les impacts en santé environnement et leur coût (va encourager la recherche d'information).</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de réunions partenariales menées par les acteurs</b>

## ACTION 2 : Recensement des outils/méthodes proposés et analyse critiquée de leur pertinence

### Description succincte de l'action

De plus en plus d'outils d'aide à la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement sont produits par diverses structures, au niveau national comme dans d'autres régions que les Hauts-de-France. Il s'agit de lister l'ensemble de ces outils afin d'en avoir une vision exhaustive.

<u>Publics cibles</u>	Elus et agents de collectivités territoriales
<u>Activités (étapes,</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recensement des outils : guides existants, fiches d'observation par commune, outils ludo-pédagogiques, ...</li> </ul>

phases, volets...)

Ces outils doivent :

- Prendre en compte l'existant et en tenir compte, notamment les outils positifs (comme atlas de la biodiversité)
  - constituer une aide à l'identification de priorités locales spécifiques à intégrer dans les politiques territoriales de santé
  - favoriser la prise en compte de la santé environnement, notamment dans les Contrats Locaux de Santé
  - contribuer à sensibiliser les collectivités aux enjeux santé environnement de leur territoire
  - s'inscrire dans le cadre d'une politique globale de promotion de la santé, du bien-être et du cadre de vie des populations.
  - articuler les questions Santé-Environnement et les autres plans stratégiques (planification, politique de la ville, CLS, PAT, PCAET ; ...)
- Analyse critérisée de leur pertinence

L'analyse des outils se fondera sur leur capacité à correspondre aux différentes étapes qui doivent se succéder chronologiquement pour réaliser un diagnostic :

1. Une phase diagnostic à réaliser à partir d'une double approche :

- Quantitative à partir notamment d'indicateurs
- Qualitative à partir d'entretiens semi-directifs à programmer avec les représentants institutionnels du territoire concerné ainsi qu'avec les acteurs locaux (élus, professionnels, associatifs, sans oublier des représentants de la population, à associer le plus tôt possible).

Un recensement d'exemples de diagnostics locaux santé environnement (DLSE) hors des Hauts-de-France principalement, afin de colliger les éventuels retours d'expériences des collectivités ayant mené des DLSE, sera fait.

2. Une phase de priorisation des actions à mettre en œuvre, qui impliquera l'identification d'acteurs ressources potentiellement porteurs de ces actions.

Elle portera aussi sur la capacité de ces outils à refléter les spécificités et la disponibilité des données des Hauts-de-France.

Cette analyse pourra conduire à créer un nouveau guide ad hoc ou promouvoir la mise en réseau des acteurs impliqués, à travers une communauté d'échange de pratique.

Indicateurs de réalisation

**Indicateur 1 : Nombre d'outils sélectionnés**

## ACTION 3 : Diffusion des outils et appui à leur appropriation

### Description succincte de l'action :

Cette action vise à diffuser les ressources méthodologiques, synthétiques et pédagogiques, identifiant les sources disponibles et les producteurs de données, les indicateurs et données pertinentes, les méthodes de collecte à mettre en place ainsi que les modalités et limites d'interprétation pour la réalisation d'un diagnostic local en santé environnement.

<u>Publics cibles</u>	Elus et agents de collectivités territoriales
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diffusion des outils           <p>La première étape de cette action consiste à transmettre aux collectivités les supports choisis.</p> <p>Cette diffusion pourra être conduite en direction de l'ensemble des collectivités ou selon une priorisation (existence ou non d'un CLS, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt ...).</p> </li> <li>● Création d'une communauté de collectivités territoriales (EN Hauts-de-France et HORS Hauts-de-France) pour recueillir et synthétiser les RETEX des CT ayant mené des Diagnostics Locaux en SE, en s'appuyant sur les réseaux et plateformes existants (ex : expertises territoriales, cafinaires « what Health » du CEREMA...)</li> <li>● Appui à leur appropriation et aide à la valorisation/communication des données,</li> </ul> <p>Un accompagnement à l'appropriation et à l'utilisation des outils est proposé à des collectivités (critères à définir), via des appels à projet/appels à manifestation d'intérêt. Ces accompagnements feront l'objet d'un retour d'expériences qui bénéficiera à l'ensemble des collectivités de la région. Une réflexion sera menée sur la pertinence de création de projets de territoire type automatisés par EPCI intégrant des indicateurs en santé environnement, en lien avec l'ORSE, ... (ex : travaux réalisés par l'ORS IDF- réseau ISEE : indicateurs SE par EPCI : <a href="http://Cartoviz - santé-environnement (institutparisregion.fr)">Cartoviz - santé-environnement (institutparisregion.fr)</a>)</p>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de collectivités destinataires d'un accompagnement à l'utilisation des outils</b>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>5.2.3 - Accompagner la montée en compétences en santé-environnement des élus et agents des collectivités</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	5 - Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	5.2 – Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et l'outillage des collectivités
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>L'enquête auprès des EPCI et communes conduite dans le cadre des travaux d'élaboration du PRSE4 montrait qu'une grande majorité des répondants (80%) estiment que leur niveau d'information sur les problématiques de santé-environnement (SE) est moyen ou faible, et qu'un peu plus de la moitié des répondants exprime que la SE est intégrée dans leurs politiques publiques locales, notamment à travers des actions en lien avec la qualité de l'air (extérieur et intérieur, habitat indigne), la gestion de l'eau, l'alimentation.</p> <p>Cette même enquête mettait en évidence qu'une vingtaine d'EPCI ou communes exprimait des besoins pour davantage s'engager sur la santé-environnement :</p> <p>En termes de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pour la mise en œuvre d'actions, notamment de formation/sensibilisation</li> <li>● Pour développer de l'ingénierie</li> <li>● Pour financer des postes</li> <li>● Pour mettre en place un CLS</li> </ul> <p>En termes de moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pour du personnel dédié à la thématique SE pour davantage de transversalité interne voire à l'échelle supra-communale,</li> <li>● Compte tenu de leur besoin d'ingénierie et de compétences spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour apporter une expertise spécifique, notamment sur les thématiques bruit/air/pollution</li> <li>○ Pour la mise en œuvre d'un CLS et d'actions de prévention sur la SE</li> </ul> </li> </ul> <p>● En termes de méthode et d'outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plusieurs constats de lacunes méthodologiques et en termes de connaissances en SE</li> <li>○ Attentes d'appui méthodologique, d'outils opérationnels, et de communication (supports, ressources, guides...), d'accompagnement</li> <li>○ Besoin de données/diagnostic ajustés au territoire</li> <li>○ Soutien à une dynamique de réseau, partage d'expériences, coopération....</li> </ul> <p>Une enquête similaire réalisée en 2022-2023 auprès des coordinatrices</p>

	CLS/CLSM/PTSM de l'Oise a permis d'identifier les freins à la mise en œuvre opérationnelle et efficiente d'actions de santé environnementale (dont le concept One Health) dans les CLS; les besoins identifiés rejoignent ceux identifiés ci-dessus par les collectivités, à la différence près, l'absence de portage politique territorial fort sur les sujets SE, jugés non prioritaires, au vu des inégalités sociales et territoriales de santé (accès aux soins, aux droits et déserts médicaux...).
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	L'enquête auprès des collectivités (communes ou EPCI) conduite dans le cadre de l'élaboration du PRSE4 a mis en évidence le fait qu'une proportion significative d'entre elles ne disposent pas de connaissances suffisamment robustes sur la santé-environnement pour développer des politiques locales toujours plus favorables à la santé humaine, animale et des écosystèmes. L'offre de sensibilisation et de formation des élus et agents des collectivités se développe rapidement au niveau national ; cet objectif vise à aider à l'analyse de la pertinence de l'offre existante, voire à favoriser la création d'une offre spécifique aux Hauts-de-France.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : ARS
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Stratégie régionale sur la donnée publique (dans le cadre du CPER°) SRADDET Conférence des Parties (COP) Hauts de France sur la transition écologique et Contrats de réussite pour la Transition écologique (CRTE) signés par les collectivités
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de collectivités se déclarant plus compétents sur la santé-environnement</b> (répartition par territoire, par type (commune ou EPCI) et par taille)

## **ACTION 1 : Sensibilisation des élus, des coordinateurs (trices) de Contrats locaux de santé (CLS), Contrats locaux de santé mentale (CLSM) et des Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) et formation des techniciens des collectivités à la santé-environnement**

### Description succincte de l'action :

La capacité d'agir d'une collectivité vis-à-vis de la santé-environnement (SE) est déterminée par la conviction des élus, qui peuvent infléchir leurs décisions dans le sens d'un environnement plus favorable à la santé ; et par la capacité des techniciens à transcrire opérationnellement les décisions politiques des élus. Le binôme « élus-technicien » doit donc monter en compétences sur la santé-environnement (dont le concept One Health), avec des actions différentes pour les deux types de publics.

Le contrat local de santé (CLS) est un outil de déclinaison du Projet Régional de Santé, porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, dans une démarche de promotion de la santé, de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLS est un outil privilégié pour inscrire contractuellement la santé-environnement dans les actions locales de santé. Les coordinateurs et coordonnatrices de CLS, qui assurent l'animation des contrats, doivent aussi monter en compétence sur la santé-environnement pour l'inscrire avec pertinence et efficacité dans les contrats locaux. Afin d'avoir une vision partagée des enjeux de SE au niveau territorial et certains sujets de la santé-environnement (syndrome de Diogène/incurie) étant étroitement liés à la santé mentale, il convient également d'associer les coordinateurs (trices) de Contrats locaux de santé mentale (CLSM) et des Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) à cette montée en compétence.

<u>Publics cibles</u>	Les élus des collectivités de la région (toute thématique : santé, urbanisme, mobilité, développement durable/planification écologique, habitat...) Les techniciens des collectivités de la région Les coordinateurs (trices) de Contrats locaux de santé (CLS), Contrats locaux de santé mentale (CLSM) et des Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) de la région
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Partage de définitions communes (SE, One Health...) et présentation des enjeux associés</li> <li>● Identification des leviers d'action à la main des collectivités : état des lieux de répartition des compétences sur la SE entre les différents acteurs régionaux (avec plans réglementaires associés...)</li> <li>● Etat des lieux des besoins des élus et agents des collectivités. Cette information sera obtenue par la mise à jour de l'enquête auprès des collectivités conduite dans le cadre de l'élaboration du PRSE4 et via les conseillers formation du CNFPT qui vont sur le terrain</li> <li>● Etat des lieux de l'offre de sensibilisation et de formation existante, au niveau régional comme national</li> <li>● Déploiement de l'offre de sensibilisation auprès des élus dans des formats</li> </ul>

	<p>courts et adaptés (ex : présentation de RETEX, rattachement de la thématique SE à des journées existantes ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Définition des moyens de diffusion de l'offre de formation en HDF (ex : support sur un site internet/plateforme existante (ex : celle du CEREMA), newsletter spécifique ...)</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : nombre d'élus, techniciens, coordinateurs sensibilisés et nombre de sessions de sensibilisation</b></p> <p>Description : nombre d'élus, techniciens, coordinateurs ayant assisté à une séance de sensibilisation sous quelque forme que ce soit ; nombre de sessions programmées et réalisées</p>

## **ACTION 2 : Appui à l'ingénierie des collectivités pour l'intégration des sujets de santé-environnement dans les politiques publiques locales**

### Description succincte de l'action :

Une fois les chevilles ouvrières (élus, agents des collectivités, coordinateurs de CLS/CLSM/PTSM) sensibilisés et formés, les collectivités ont besoin d'appui pour initier des actions. Cet appui peut prendre la forme de transmission de ressources méthodologiques, guides, exemples d'actions, mais aussi des informations sur l'ingénierie mobilisable pour apporter des ressources humaines et financières (appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, mobilisation de l'ingénierie de structures nationales ou régionales (ANCT, CEREMA, BPI ...). L'enjeu est de toucher également les communes les plus rurales, moins dotées en ingénierie.

Publics cibles	Les élus et agents des collectivités
Activités (étapes, phases, plateaux...) vo-	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recherche d'un ou plusieurs opérateur(s) chargé de la coordination de cette action : identification des compétences attendues par les pilotes du PRSE</li> <li>● Capitalisation des ressources méthodologiques existantes (guides, fiches RETEX...) et des ressources en ingénierie territoriale (réseaux/acteurs mobilisables en HDF) sur un support facilement accessible et lisible par les collectivités</li> <li>● Etat des lieux des ressources financières nationales et régionales existantes</li> <li>● Investigation des possibilités de mobiliser l'ingénierie mise à disposition</li> <li>● Veille sur les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt en santé-environnement et Une seule santé<sup>2</sup> (ex : AACT'air ADEME, ...)</li> <li>● Soutien à l'expérimentation de services mutualisés en SE entre commune et EPCI</li> <li>● Définition des moyens de diffusion des ressources disponibles en HDF (support sur un site internet, newsletter spécifique, guide compilant les infos, webinaires...)</li> </ul>

<sup>2</sup> Cf. guide INCA de janvier 2024 « comment financer des projets favorables à la santé » ?

	<ul style="list-style-type: none"><li>● Crédit d'une dynamique de réseau partenarial, d'une communauté entre collectivités sur la SE en région HDF (partage d'expérience et de projets inspirants, échange de bonnes pratiques entre pairs...) et animation régulière de ce réseau professionnel sur la temporalité du PRSE</li></ul>
Indicateurs de réalisation	<b>Indicateur 1 : nombre de collectivités destinataires des ressources méthodologiques</b>

## Objectif stratégique 5.3 - Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>5.3.1 : Améliorer les compétences et les connaissances des acteurs de proximité sur le développement du pouvoir d'agir des jeunes et des habitants en matière de santé-environnement</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 5 – Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	OS 5.3 – Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Le PRSE4 vise à poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du PRSE3 en matière de sensibilisation des adultes de demain, et de facilitation de l'accès des enfants et des jeunes adultes aux actions et aux programmes en santé-environnement.</p> <p>Il existe déjà de nombreuses actions, en particulier des formations, autour de l'éducation des jeunes à la santé et au développement durable, en effet, les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable et d'éducation populaire en Hauts-de-France assurent des interventions auprès des jeunes publics sur un panel de sujets très larges (biodiversité, zones humides, pollution marine, alimentation ...). Les acteurs de la promotion de la santé du secteur social interviennent quant à eux sur des sujets sanitaires et médico-sociaux.</p> <p>Pour que ces initiatives s'étendent à la santé-environnement, malgré les difficultés rencontrées (travail en silo, manque d'investissement des différents acteurs...), le PRSE doit répondre à 4 enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le déploiement d'une démarche globale d'éducation à la santé et au développement durable dans les établissements</li> <li>● Les changements des représentations auprès des différentes parties prenantes (référents santé, enseignants, chefs d'établissement, recteur)</li> <li>● La réalisation de diagnostic et d'observation des besoins des élèves</li> <li>● L'essaimage des enjeux de santé-environnement dans les enseignements et les projets disciplinaires</li> </ul> <p>Pour répondre à ces enjeux, il s'agit alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● De valoriser les initiatives existantes</li> <li>● De décloisonner</li> <li>● De bénéficier d'un soutien régional pour légitimer le traitement transversal des sujets</li> </ul>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Le PRSE4 vise à poursuivre le soutien à ces acteurs, qui sont des acteurs de confiance et relais directs auprès des habitants pour vulgariser les informations et pratiques, en promouvant l'élargissement de leurs interventions à

	<p>la santé et au pouvoir d'agir pour les associations de l'EEDD, et à l'environnement pour les acteurs de la santé et du social, dans la perspective de renforcer le pouvoir d'agir des jeunes en santé-environnement.</p> <p>Le PRSE4 entend encourager des conditions favorables pour que les jeunes, âgés de 12 à 22 ans, deviennent acteurs des transformations, portent des projets, s'engagent et s'impliquent sur des sujets de santé-environnement.</p>
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	Structure(s) : Région
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	<p>Plan 1 : /</p> <p>Plan 2 : /</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de professionnels relais auprès des jeunes d'une action PRSE déclarant être montés en compétences sur la SE</b>

## **ACTION 1 : Montée en qualification des acteurs par une intégration de la santé-environnement dans les formations initiale et continue des acteurs de proximité et l'outillage des acteurs de proximité**

### Description succincte de l'action

Les actions, par l'intégration de la santé-environnement dans les enseignements et activités quotidiennes, viseront à informer et sensibiliser les jeunes au lien entre environnement et santé, pour favoriser une prise de conscience et sa prise en compte dans leurs choix quotidiens nécessite, se traduisant ensuite en changements de comportements et de pratiques.

La région Hauts-de-France dispose d'un tissu d'intervenants, notamment associatifs, dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui peuvent encore monter en compétences sur la santé-environnement. En soutenant les initiatives de formation à la santé-environnement des animateurs nature, guides, enseignants et médiateurs, le PRSE4 soutient la montée en compétences de ces professionnels sur l'identification du lien entre santé et environnement et leur permette d'être des relais auprès des habitants et notamment des jeunes.

En effet, il est essentiel de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs auprès desquels la jeunesse évolue, en milieu scolaire et hors milieu scolaire, pour développer les connaissances des jeunes sur les sujets de santé-environnement.

En milieu scolaire, l'école joue un rôle important dans l'apprentissage. Hors milieu scolaire, les temps récréatifs et d'activités des jeunes constituent d'autres occasions de leur transmettre des messages.

<u>Publics cibles</u>	<p>Professionnels des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable</p> <p>Professionnels des structures sociales qui interviennent sur les temps extrascolaires,</p> <p>Animateurs nature, guides, médiateurs</p> <p>Acteurs de proximité (associations locales, centres sociaux, ...)</p>
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification des besoins des professionnels et acteurs de proximité</li> <li>● Etat des lieux des formations et ressources existantes</li> <li>● Elaboration de modules de formation complémentaires et d'un guide/plateforme pour centraliser les ressources</li> <li>● Intégration de sessions de sensibilisation/ formation pour mise à jour des connaissances en santé-environnement</li> <li>● Outils de sensibilisation : webinaires, et recours aux outils ludiques de type vidéo motion, escape games, jeux participatifs, fresques du climat/santé ou mises en situation</li> <li>● Formation des acteurs de proximité à ces outils de sensibilisation ou d'aide à la conception d'outils spécifiques adaptés aux contextes locaux (kit méthodologique)</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de formations dans lesquelles la santé-environnement a été intégrée</b>

## **ACTION 2 : Identification et animation des réseaux d'acteurs de proximité en environnement, en santé et dans le secteur social**

### Description succincte de l'action :

Le renforcement du lien de proximité entre acteurs proches des jeunes autour des sujets de l'environnement et de la santé nécessite de favoriser la connaissance mutuelle, le partage d'informations, d'expériences et d'outils. Cette coopération s'avère essentielle pour développer les compétences des acteurs de proximité en santé-environnement.

<u>Publics cibles</u>	Acteurs de proximité
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réalisation d'un état des lieux des métiers concernés, reposant sur une définition fine de la notion d'« acteurs de proximité »</li> <li>● Réalisation d'un recensement des projets déployés sur le territoire, des acteurs engagés et collecte des retours d'expériences</li> <li>● Constitution et animation d'une dynamique autour de la santé environnementale en s'appuyant sur les réseaux existants (Centres Sociaux, Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Contrats locaux de santé (CLS), ...) pour favoriser les échanges d'expériences et partage d'information</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de personnes présentes aux réunions du réseau (classées par type)</b>

## **ACTION 3 : Incitation à l'intégration de la notion d'environnement dans les appels à projets liés à la santé, et inversement, la notion de santé dans les appels à projets liés à l'environnement**

### Description succincte de l'action :

L'intégration des notions d'environnement et de santé dans les appels à projets permettra de soutenir le passage à l'action des jeunes en santé-environnement. Au-delà de la sensibilisation des jeunes, il est primordial d'accompagner les jeunes à devenir acteurs et promoteurs de la santé-environnement, toujours en soutenant le développement de leurs compétences psychosociales. Les projets devront permettre de lever les freins au passage à l'action et devront faciliter l'engagement des jeunes.

<u>Publics cibles</u>	Institutions qui lancent des appels à projets
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Elaboration d'un « guide » pour faciliter l'intégration (ressources, retour d'expérience, exemples régionaux...)</li> <li>● Intégration d'un critère santé-environnement dans les appels à projets</li> <li>● Renforcement du conseil des financeurs tourné vers la santé-environnement, afin d'inclure des critères spécifiques sur ce sujet dans les appels à projets lancés</li> <li>● Promotion de projets exemplaires (par exemple, l'appel à projets « One Health » sur l'alimentation prenant en compte la santé environnementale</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'appels à projets intégrant une nouvelle dimension santé ou environnement</b></p> <p>Description :</p> <p>Unité : AAP</p> <p>Méthode de renseignement : suivi</p> <p>Valeur cible au terme du PRSE :</p>

<b>INTITULE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL</b>	<b>5.3.2– Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement et les mobiliser</b>
<b>Rappel de l'axe du PRSE</b>	Axe 5 – Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun
<b>Rappel de l'objectif stratégique</b>	OS 5.3 – Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement
<b>Contexte = besoins régionaux auxquels une réponse doit être apportée par les actions qui vont décliner l'objectif</b>	<p>Le soutien à un ensemble d'initiatives visant à transmettre aux habitants des Hauts-de-France des éléments d'information et de mise en perspective sur des enjeux de santé-environnement, et inviter à partager des points de vue est essentiel.</p> <p>L'influence positive de la nature sur la santé reste peu connue du grand public. Il s'agit de concevoir des actions de communication en ce sens pour les jeunes des Hauts-de-France, ainsi que de mieux faire connaître les dispositifs régionaux existants encourageant l'accès à la nature qui pourraient être mobilisés.</p> <p>L'éco-anxiété, terme créé en 1997 par Veronique Lepaige pour décrire l'angoisse liée à la menace du changement climatique incluant préoccupation, peur, sentiment d'impuissance, de colère, etc., est un sujet majeur. Bien qu'il touche principalement les jeunes (en 2022, 70% des jeunes de 16 à 25 ans se déclaraient angoissés par le changement climatique), il affecte aussi les adultes. La solastalgie, dépression liée à la perte ou dégradation d'un environnement aimé, peut aussi se développer.</p> <p>Le PRSE4 vise à poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du PRSE3 en matière de sensibilisation à la santé-environnement du grand public et notamment des jeunes.</p>
<b>Description de l'objectif opérationnel</b>	Le PRSE 4 vise à faire évoluer les connaissances et les représentations des habitants, notamment du jeune public, sur le lien entre environnement et santé, le lien à la nature, l'éco-anxiété, afin de les rendre acteurs.
<b>Pilote(s) de l'objectif opérationnel</b>	<p>Structure(s) : ARS, Rectorat</p> <p>Personne(s) référente(s) et coordonnées : Ilias HALITIM – <a href="mailto:iliyas.halitim@ars.sante.fr">iliyas.halitim@ars.sante.fr</a> (ARS)</p>
<b>Liste des autres plans et programmes avec lesquels l'objectif opérationnel s'articule</b>	Plan 1 : /

<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ayant intégré la santé dans leurs interventions</b>
--------------------------------	--

## **ACTION 1 : Information et sensibilisation du grand public et des jeunes à la santé environnementale et aux bienfaits de la fréquentation des espaces naturels, par les dispositifs existants, afin de contribuer à lutter contre l'éco-anxiété**

### Description succincte de l'action

Les initiatives de communication visant à transmettre de l'information et de mettre en perspectives les enjeux de santé environnement aux habitants permettront de les sensibiliser au lien entre santé et environnement en termes de risques, mais aussi de bénéfices. Les dispositifs ciblant particulièrement les jeunes, le développement de leur intention d'agir tant individuellement que collectivement en faveur de la santé-environnement seront mis en avant.

<u>Publics cibles</u>	Habitants  Jeunes (scolaire : primaire, collège, lycée)
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux des projets de sensibilisation des jeunes et du grand public à la santé environnementale</li> <li>● Etat des lieux des projets traitant de l'éco-anxiété, et favorisant l'exposition des jeunes à la nature</li> <li>● Elaboration d'une stratégie de communication (établissement des objectifs et des publics prioritaires, élaboration de supports de communication et mobilisation des relais de diffusion (collectivités ...))</li> <li>● Promotion des appels à projets existants (par exemple « lycée et nature»), et éventuellement, lancement d'appels à projets spécifiques</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<b>Indicateur 1 : Nombre de personnes sensibilisées à la santé environnementale et aux bienfaits de la fréquentation des espaces naturels</b>

## **ACTION 2 : Interventions "participatives" dans les structures sociales, centres sociaux et maisons de quartier**

### Description succincte de l'action :

Il est essentiel de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs auprès desquels les habitants évoluent pour développer leur connaissance sur les sujets en santé-environnement. Il s'agira alors de soutenir la mise en place d'interventions de sensibilisation dans différentes structures, notamment celles qui accueillent les publics les plus précaires, avec un volet participatif.

patif. Ce volet participatif permet de renforcer les compétences psychosociales des usagers et ainsi de lever les freins au changement de pratique.

La question de l'éco-anxiété y sera notamment intégrée.

<u>Publics cibles</u>	Usagers des structures sociales, centres sociaux, maisons de quartiers
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux et promotion des interventions participatives en santé-environnement existantes, et bilan des bonnes pratiques (fresque climat, santé, alimentation ; outils ludo-pédagogiques comme des jeux de rôle, challenges/défis, etc.)</li> <li>● Mise en relation des structures avec les associations porteuses d'intervention</li> <li>● Déploiement des interventions</li> </ul>
<u>Indicateurs de réalisation</u>	<p><b>Indicateur 1 : Nombre d'interventions mises en place</b></p> <p><b>Indicateur 2 : Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre des interventions participatives</b></p>

### **ACTION 3 : Poursuite du déploiement du programme « école promotrice de santé » en partenariat avec l'Education nationale**

#### Description succincte de l'action :

L'École promotrice de santé a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre dans le cadre du parcours éducatif de santé et de les articuler avec d'autres approches telles que le climat scolaire en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement. Cette approche globale, positive et intégrée est mise au service du développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé. Il s'agit de rendre visible, de rassembler et de coordonner ce qui fédère autour de la santé et du bien-être de tous dans un établissement d'enseignement scolaire.

L'entrée d'une école ou d'un établissement dans une démarche d'École promotrice de santé :

- articule le déploiement d'actions éducatives et pédagogiques en promotion de la santé,
- mobilise l'ensemble de la communauté éducative,
- engage les élèves,
- implique une collaboration avec les parents d'élèves
- favorise les partenariats avec les collectivités territoriales, les ressources et les associations parties prenantes de cette éducation à l'échelle du territoire.

<u>Publics cibles</u>	Gestionnaires d'établissements scolaires
<u>Activités (étapes, phases, volets...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etat des lieux des établissements engagés dans la démarche</li> <li>● Recueil de retour d'expériences et diffusion de ce retour d'expérience aux autres établissements</li> <li>● Mise en réseaux des établissements engagés/en cours d'engagement</li> <li>● Promotion du label EduSanté</li> <li>● Interventions en milieu scolaire sur des enjeux de santé-environnement</li> </ul>

	<p>à la demande des établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mobilisation de la boîte à outils des écodélégués</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre d'établissements nouvellement membres du réseau</b>

## **ACTION 4 : Intégration du sujet de la santé-environnement dans le Service national universel (SNU)**

### Description succincte de l'action :

Les jeunes commencent par le SNU avec deux étapes obligatoires entre 15 et 17 ans : le séjour de cohésion puis la mission d'intérêt général (MIG). Ils peuvent ensuite faire le choix d'un engagement volontaire dans le cadre du service civique qui n'est pas obligatoire. Au terme du décret du 29 juillet 2020, les recteurs de région académique (RRA) se voient confier la responsabilité de la mise en œuvre des séjours de cohésion et des missions d'intérêt général. Ils s'appuient pour ce faire sur le délégué régional académique (DRAJES) et sur les services départementaux Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES) placés désormais au sein des directions des services départementaux de l'Éducation nationale. Le PRSE 4 propose de mobiliser des jeunes en SNU sur des missions en lien avec la promotion de la santé-environnement.

<b>Publics cibles</b>	Jeunes de 15 à 17 ans
<b>Activités (étapes, phases, volets...)</b>	Incitation au développement de projets en santé-environnement dans le cadre du SNU et du service civique : intervention d'associations spécialisées, de structures expertes en SE (exemple opérateurs du PRSE4) de la région dans le cadre du programme du SNU sur différentes thématiques : qualité de l'air, biodiversité, expositions chimiques, changement climatique, etc.
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateur 1 : Nombre de jeunes sensibilisés à la santé environnementale dans le cadre du SNU.</b>

